



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
CULTURE.BE

# F O O C U L T U R E I S

2020

CULTURE CULTURE CULTURE **CULTURE** CULTURE

BLE DES MATIÈRES TABLE DES MATIÈRES TABLE DES MATIÈRES TABL



AVANT-PROPOS	5
EDITO : UN MAXIMUM DE CULTURE POUR UN MAXIMUM DE PUBLICS	7

## DOSSIERS 8

1 EN 2020, LA CRISE DU COVID A DÉMONTRÉ L'AGILITÉ DE L'ADMINISTRATION COVID-19	9
2 EN LIGNE OU EN PAPIER, LES LIVRES POUR SURMONTER LA CRISE COVID-19	13
3 LA RÉPONSE INSTANTANÉE À LA FERMETURE DES SALLES DE CINÉMA COVID-19	17
4 SECTEUR DE LA MUSIQUE, UNE PRISE DE CONSCIENCE IMMÉDIATE COVID-19	21
5 ARTS VIVANTS : DÉCONFINER DANS TOUS LES SENS DU TERME COVID-19	25
6 JAUGES, ACTIVITÉS EN LIGNE,... LES MUSÉES AUSSI ONT DÛ S'ADAPTER À LA CRISE COVID-19	31
7 OBJECTIF PLUMES, LE PORTAIL DES LITTÉRATURES BELGES	35
8 UN NOUVEAU DÉCRET EN RÉPONSE À LA (R)ÉVOLUTION DES MÉDIAS AUDIOVISUELS	39
9 AGIR POUR D'AVANTAGE DE PARITÉ DANS LE SECTEUR DES ARTS DE LA SCÈNE	43
10 PECA: CULTURE ET ENSEIGNEMENT MAIN DANS LA MAIN	47
11 MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE CULTURELLE	51
12 LE SECTEUR DE LA JEUNESSE EN ROUTE POUR LA PÉRIODE 2021-2024	57
13 50 ANS DES CENTRES CULTURELS, CRÉER D'AUTRES FUTURS	61

## FAITS 2020 64

AIDES OCTROYÉES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19 AU SECTEUR CULTUREL COVID-19	66
PÉRIMÈTRE CULTUREL AU SEIN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (ANALYSE DU BUDGET 2020)	78
DÉPENSES CULTURELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE (ANALYSE DES SUBVENTIONS 2020)	83

## ANNEXES 98

CATALOGUE DES PUBLICATIONS 2020 DE L'AGC	99
ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE	103
COLOPHON	104



PROPOS AVANT-PROPOS AVANT-PROPOS **AVANT-PROPOS** AVANT-PROPOS

# AVANT-PROPOS

Vous tenez entre les mains le FOCUS Culture 2020, le rapport annuel de l'Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce bilan est pensé un peu comme un livre d'histoire, pour l'Histoire, pour laisser des traces, archives de demain. FOCUS propose sans prétention d'exhaustivité, une information et une tranche de vie de l'Administration générale de la Culture, de son année 2020, celle de ses agents, de ses services et de son action, de son impact.

L'édition 2020 du FOCUS est bien évidemment consacrée en majeure partie à l'impact de la crise sanitaire mondiale liée à la Covid19, qui n'a épargné personne, spécialement le monde culturel. Nous avons toutes et tous dû nous adapter : agents du Ministère, opérateurs culturels, techniciens, artistes, institutions, public... Une année qui nous a transformés. Ce FOCUS se veut être un témoin précieux de ces mois mouvementés.

Pour la première fois, FOCUS 2020 a été rédigé en partie par des journalistes, apportant un regard extérieur sur le point de vue de l'administration.

Nous vous souhaitons une bonne lecture. Continuons ensemble à partager nos regards sur la culture et à laisser notre trace.



ÉDITO ÉDITO ÉDITO ÉDITO ÉDITO **ÉDITO** ÉDITO ÉDITO ÉDITO ÉDITO ÉDITO

# ÉDITO

## UN MAXIMUM DE CULTURE POUR UN MAXIMUM DE PUBLICS

L'année 2020 restera marquée d'une pierre noire pour le monde culturel. La pandémie mondiale aura, entre autres, fermé les portes des théâtres et des cinémas, rendu silencieuses les salles de concert, mis sur pause les activités socio-culturelles.

Depuis le début de la crise, je me suis battue pour faire en sorte de recréer et maintenir l'accès à la culture. Et nous avons remporté des victoires : les bibliothèques et les librairies sont restées ouvertes lors du reconfinement, les répétitions et les tournages ont pu reprendre, tout comme les spectacles dans les écoles... Nous avons aussi été l'un des premiers pays européens à rouvrir nos musées !

Pour soutenir le monde culturel, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris les mesures d'urgence nécessaires en débloquant au final plus de 84 millions d'euros déclinés en des soutiens ciblés : parfois en renforçant des dispositifs existants, souvent en se montrant innovante face à une crise inédite et toujours en soutenant le plus directement possible les artistes et les professionnelles et professionnels du secteur, ainsi que les opérateurs, y compris non subventionnés, une première en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces mesures variées, comme l'appel à projets « Futur pour la Culture » ou l'opération « J'peux pas j'ai cinéma », n'auraient pu voir le jour sans le travail acharné, l'engagement et la réactivité de l'Administration générale de la Culture. Je tiens par ces lignes à remercier chaleureusement chaque personne qui la compose.

C'est grâce au travail mené, que vous découvrirez plus en détail dans ce rapport annuel, que nous pouvons être fiers de voir que cette rentrée 2021 se déroule dans des conditions quasi normales et, surtout, que les opérateurs culturels sont debout et plus prêts que jamais à faire vivre la culture dans toute sa diversité.

Bien sûr, il serait absurde de nier les difficultés qui persistent encore. Les stigmates que laissera cette crise sont réels et il faudra plusieurs années au monde culturel pour se relever complètement. Il y aura sans aucun doute un « avant » et un « après ». Cet après, je choisis de l'aborder avec volontarisme et portée par la conviction que nous pouvons, ensemble, tirer des enseignements de cette crise et créer des fondations plus solides pour l'avenir.

Les ambitions en matière de gouvernance, de diversité, de parité et de modernisation ont commencé à se déployer en 2020. Outre les soutiens à la création, nous portons une grande attention à la diffusion des œuvres et à leur accessibilité au plus grand nombre, et ce dès le plus jeune âge.

L'entrée en vigueur du Parcours d'éducation culturelle et artistique, qui permettra à tous les enfants de Wallonie et de Bruxelles de bénéficier d'un accès à la culture dès la maternelle, est à ce titre une nouvelle très réjouissante.

Ce Focus dresse le bilan d'une année 2020 difficile il est vrai, mais au cours de laquelle nous avons pu, ensemble, maintenir vivante la flamme de la Culture pour qu'elle continue de rapprocher, de créer du lien, de faire réfléchir et rêver chacune et chacun d'entre nous.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Bénédicte LINARD, Ministre de la Culture





## EN 2020, LA CRISE DU COVID A DÉMONTRÉ L'AGILITÉ DE L'ADMINISTRATION

**Nouvelle organisation du travail, charge augmentée et aides au secteur : malgré les défis, l'Administration a su continuer à remplir ses missions.**

Pour toutes et tous, le début de la crise a été plutôt soudain et l'Administration générale de la Culture ne fait pas exception. « *Comme la majorité des Belges, et l'ensemble de la planète, on ne s'y attendait pas du tout, se souvient Freddy Cabaraux, Administrateur général de la Culture. Nous étions malheureusement totalement impréparés* »...

Au début de l'année 2020, peu de gens s'attendent à la crise sanitaire que le monde allait subir durant de longs mois. Le Coronavirus reste encore largement inconnu. « *En mars, au ministère, certains voient le virus comme la fin du monde, d'autres le voient comme quelque chose d'anecdotique, une petite grippe, voire une maladie qui n'existe tout simplement pas. On est confrontés à des lectures du monde, à ce moment-là, qui sont extrêmement différentes. Des agents veulent poursuivre la tenue de réunions en présentiel, comme à l'accoutumée, les autres ne veulent déjà plus. Certains se saluent encore, d'autres plus du tout* ». Difficile à gérer dans un premier temps.

Puis arrive brusquement l'heure du confinement.

Voilà que l'Administration entre dans l'obligation du distanciel, elle qui a toujours été organisée selon le paradigme du présentiel. « *C'est une révolution culturelle que l'on a prise en pleine face, reconnaît l'Administrateur général. Et nos agents ont fait montre d'une agilité franchement exemplaire. L'Administration a dû faire face à ce défi. Et elle a démontré avec brio qu'elle avait la même capacité que les entreprises du privé à se réformer. Je pense que cette crise a prouvé que le secteur public est aussi agile que les autres. Sincèrement, c'est pour moi une source de fierté, grâce aux agents* ».

L'organisation des services a en effet dû être revue en profondeur. Notamment son rapport aux outils numériques. « *On a en quelque sorte transgressé des procédures qui, à mon avis, étaient déjà transgressables mais restaient pourtant inchangées, par exemple, les signatures électroniques. Cette agilité-là ne s'est pas construite le premier mars. Cela s'est fait progressivement* »...



Freddy Cabaraux - Administrateur général de la Culture

## OBLIGÉS DE RESTER DEBOUT

Autre contrainte : assurer la bonne tenue des réunions alors que tout le monde travaille de manière décentralisée. « *En deux jours, tout le monde utilisait Zoom alors qu'en janvier 2020, personne ne connaissait cet outil ! En une semaine, on était efficace. On va garder des réunions Zoom, c'est sûr* ».

Freddy Cabaraux plaide pour une utilisation plus importante des outils de nouvelles technologies de l'information et du numérique au sein du Ministère. « *En mars, quand ça arrive, je ne suis pas Administrateur général. Je ne le deviens que le 8 juin. Donc je ne vais pas vivre le premier confinement comme patron et je comprends que ça n'a pas été simple.. Je porterai cette casquette lors du déconfinement (partiel). Quand j'arrive, les gens ont déjà progressé et l'organisation du travail est sur la bonne voie du progrès mais on voit bien que cette organisation numérique demande de nouveaux codes, de nouvelles pratiques* ».

*On a rapidement décidé d'accentuer la gestion électronique des documents comme nouvelle manière de travailler. Cette petite impulsion a été d'autant plus simple à réaliser que mes collègues directeurs généraux adjoints étaient sur la même longueur d'ondes. Et, avec la crise qui s'allongeait, cela devenait une évidence. C'était la seule chose à faire si l'on voulait rester adaptés* ».

Au-delà de l'angélisme, force est de constater que l'Administration a perdu quelques plumes avec cette orientation numérique. « *Dans cette dynamique-là, on a malheureusement perdu le contact avec quelques agents moins bien équipés informatiquement ou qui avaient*



*moins l'habitude d'utiliser ces outils. Des personnes qui n'avaient peut-être pas les capitaux culturels ou techniques pour avoir un espace de travail confortable ont malheureusement décroché, oui, il va falloir renouer le lien dans un contexte qui aura changé* ». Pour beaucoup, en effet, concilier travail et vie de famille en confinement

représente bien plus qu'un challenge. « *Il faut saluer le courage, de ceux et celles qui ont dû travailler dans des conditions parfois très difficiles à la maison, des collègues qui ont continué à travailler tout en s'occupant des enfants. On voyait dans les Zoom ces mamans, ces papas, devoir gérer tout en même temps* ».

### Le Centre de prêt de Naninne présent dès le début de la crise

Les équipes du Centre de Naninne ont également été mises à contribution malgré le fait qu'elles avaient été mises en dispense de service dès le début de la crise. Traditionnellement, leur travail est opérationnel, allant du montage au prêt de tentes en passant par leur réparation. Le centre met également à disposition du matériel audiovisuel.

*« Au début de la crise, il s'est révélé qu'il y avait un besoin pour fabriquer des sas, dans les hôpitaux notamment, se souvient Freddy Cabaraux. Le Centre et ses agents ont donc été sollicités et ont répondu à l'appel. Les travailleurs de Naninne se sont en outre mobilisés pour aller installer des tentes et le matériel partout où on en avait besoin. Ils ont accompli tout cela sans masques. A cette époque, on ne savait pas à quel point se transmettait exactement ce virus. Les hôpitaux étaient saturés. On sait aujourd'hui que le risque auquel ils ont été confrontés était finalement mesuré. Toujours est-il qu'ils ont eu le courage de le faire et ont répondu présents ».*



## DAVANTAGE DE TRANSVERSALITÉ

Pendant cette crise l'Administration a dû relever un autre défi : la réforme des instances d'avis. « Le décret gouvernance a, entre autres, mis en place des commissions d'experts extérieurs. Cette réforme a pris réellement corps en juillet 2020. Donc ça a rajouté de la difficulté.: on a dû absorber la crise COVID en même temps que cette remise en cause forte de nos pratiques et nos procédures. C'était un challenge incroyable et pas encore terminé. Nous avons aussi mis en place le Conseil Supérieur de la Culture, l'espace par nature de la transversalité. »

Aller dans le sens de la transversalité n'est pas simple, étant donné le caractère cloisonné que pouvait avoir l'Administration : « Une des caractéristiques de l'Administration de la Culture, c'est qu'elle s'est construite avec des silos qui se sont développés dans le temps les uns à côté des autres.: audiovisuel, développement territorial, éducation permanente, arts de la scène, patrimoine, etc. Notre enjeu, à nous, fonctionnaires généraux, c'est la transversalité. Il faut que ces mondes continuent d'exister, mais qu'ils puissent en même temps

trouver leurs points communs, leurs intersections. Le monde ne fonctionne plus de manière verticale sur le terrain. Les choses sont très entremêlées aujourd'hui. Et l'interdisciplinarité est la norme. On fait de l'art dans les musées, on fait de l'art plastique dans les théâtres, on fait de l'animation dans les bibliothèques publiques. Le monde culturel est plus interconnecté aujourd'hui ».

La crise Covid et les aides d'urgence ont ouvert une belle opportunité pour amener des agents à travailler ensemble sur le traitement de ces aides qui, pour une fois, n'étaient pas totalement spécialisées : « Et ça a été compliqué : beaucoup n'avaient pas l'habitude de travailler avec des collègues d'autres services. Mais le gros point positif a été qu'ils ont apprécié l'expérience. Preuve en est qu'ils ont absorbé une charge de travail incroyable ».

La réforme du décret gouvernance a donc forcé les services à revoir leur organisation, mais le coronavirus les a, quant à lui, rendu plus incontournables que jamais. Impossible de ne pas rester debout alors que les opérateurs, les artistes, les animateurs et tous les autres acteurs de terrain souffraient comme rarement et avaient cruellement besoin de soutien. « Cela a été un réel stimulant pour nos agents, poursuit l'Administrateur général. Il fallait faire en sorte de lancer des fonds d'urgence, des aides et cette situation de

crise nous a obligés à rester actifs. On a vu exploser la productivité des agents..Il est indiscutable qu'ils ont énormément ressenti la mission de service public qui reposait sur leurs épaules. Avec les dossiers des aides COVID à traiter, on a augmenté énormément la charge de travail.. Un dossier n'est pas l'autre et pour cette raison, il est très difficile d'évaluer concrètement le surplus de travail auquel chacun a été confronté. Ce que l'on peut dire, objectivement, c'est qu'en 2020, on a traité 2.000 dossiers supplémentaires par rapport à 2019, en inventant des procédures nouvelles au fur et à mesure.. Il a donc aussi fallu revoir toutes nos grilles de lecture. Tout considéré, je ne serai pas surpris que l'Administration ait dû travailler 20% de plus. Le tout en confinement et en s'adaptant donc à de très lourdes contraintes ».

Attention à ne pas conclure que l'Administration fonctionnait insuffisamment auparavant. Pour Freddy Cabaraux, cela signifie surtout que des agents, en nombre important, ont travaillé beaucoup plus que leurs heures. « Cela suscite évidemment pas mal de fierté, mais ce sentiment est également mêlé à la crainte de voir que beaucoup bossaient souvent trop.. On a d'ailleurs déploré quelques cas de burn out durant cette période. On ne peut pas non plus accepter que les agents aillent trop loin au mépris de leur santé même si l'enjeu est important ».

## MISSION DE SERVICE PUBLIC

La fonction de service public s'est ainsi manifestée de manière très concrète. Par la prise en charge d'un travail supplémentaire et nouveau qui continue à être assumé par les équipes. Dans le même temps, la mission de service public a repris un peu de poil de la bête aux yeux de la population qui s'est rendue compte que la fonction publique était essentielle en ces moments de crise et que peut-être elle l'était aussi, en dehors des crises.

*« Alors oui bien sûr, on n'a plus vu le terrain puisqu'il n'y en avait plus. On n'a plus pu y aller, plus pu rencontrer les gens. Tout n'est pas parfait, mais nous avons soutenu les acteurs culturels durant cette crise en mettant en œuvre les décisions de notre Gouvernement, de nos Ministres ».*

La première décision a été de maintenir les subventions même si les opérateurs n'avaient plus la possibilité de poursuivre leurs activités. Ensuite, il a fallu travailler sur la perte des recettes, le préjudice subi. Dans un premier temps, il s'agissait d'éviter le choc, mais ce qui a été crucial ensuite, c'était d'entamer la relance vers mai-juin. L'Administration devient alors spécialiste en « protocole », un métier qui s'invente pour autoriser une ouverture minimum, un guichet d'information qui ne cessera d'être sollicité !

Puis l'ombre d'un second confinement a commencé à planer, avec un premier coup d'arrêt en août, et là, le point de vue change : *« On se rend compte alors que la période sera sans doute plus longue. Dès la fin septembre, le coup d'arrêt est total, excepté pour les bibliothèques publiques ou les musées (début décembre). A ce moment l'idée est notamment de maintenir les opérateurs à flot*

*via la compensation des pertes de billetterie. Des appels à projets qui visaient plus spécialement les artistes ont aussi été mis en place afin d'aider ceux qui n'avaient plus de travail ou de commandes et dont le statut est parfois peu protégé. « La possibilité de création a toujours été là. Des bourses de recherche ou de réflexion ont été mises en place afin de permettre à des créateurs d'effectuer un travail de réflexion sur leur métier, éventuellement de création ou de précréation, ou de réseau, etc. ».*

Malgré des situations sanitaires et humaines particulièrement complexes, l'Administration a donc répondu présent et est venue en aide au secteur tout en continuant d'assurer ses missions au service de la population.

### Thomas Casavecchia



## EN LIGNE OU EN PAPIER, LES LIVRES POUR SURMONTER LA CRISE

**La Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenu le secteur de l'édition lors de cette crise sans précédent. Sans oublier les lecteurs.**

Lors du premier confinement, en mars 2020, les bibliothèques ont été contraintes de fermer leurs portes. Elles ont souvent dû attendre quelques jours voire semaines avant de s'organiser pour assurer leurs services. Cela a bien entendu contraint certains lecteurs à se tourner vers les livres numériques. Heureusement, les bibliothèques publiques et la Fédération Wallonie-Bruxelles disposent de Lirtuel, leur propre plateforme de prêts de livres numériques. Lancée en 2015, le site répondait à une volonté de l'Administration générale de la Culture de proposer aux citoyens un portail de prêt de livres numériques mutualisé entre toutes les bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

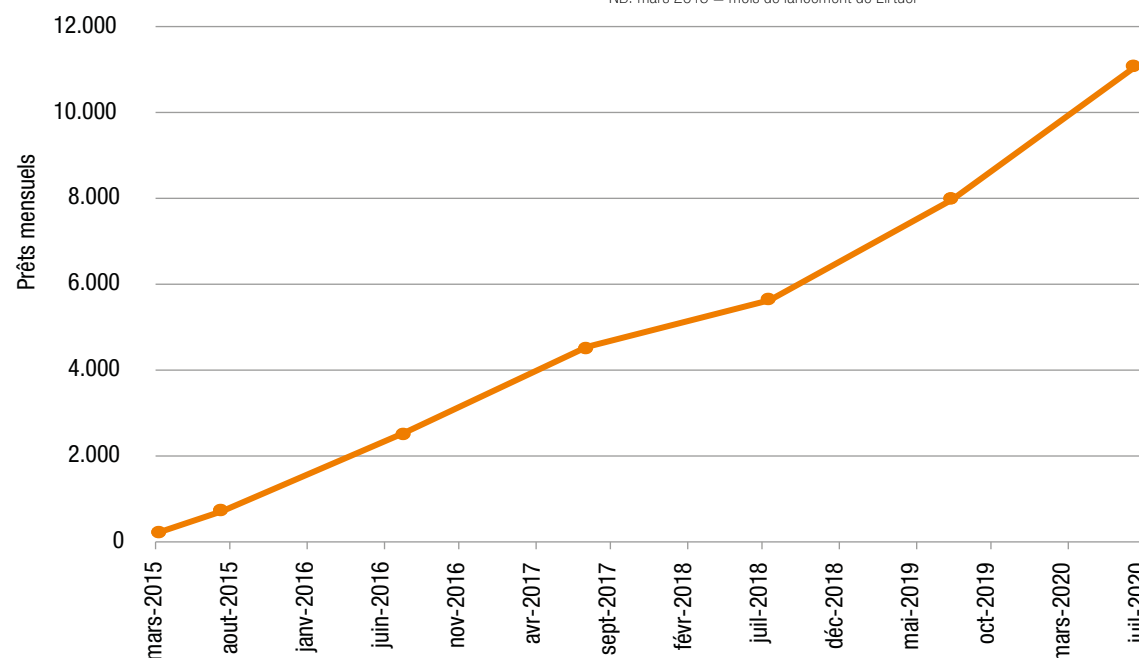
Et le moins que l'on puisse dire, c'est que Lirtuel a connu une explosion de son utilisation en 2020. En janvier, 675 personnes se sont inscrites sur la plateforme. Quelques mois plus tard, au cœur du premier confinement, ce chiffre passait à 4.640. Soit environ sept fois plus.

Bien entendu, le nombre de prêts mensuels de livres numériques a lui aussi explosé. Il est passé de 6.000 en avril 2019 à 17.184 en avril 2020.

Et malgré cet afflux massif d'internautes, le service a pu prouver sa capacité d'absorption.

Date	Prêts mensuels pour mois de référence
mars-15	242
juil-15	752
juil-16	2.524
juil-17	4.527
juil-18	5.635
juil-19	7.957
juil-20	11.043

NB: mars 2015 = mois de lancement de Lirtuel



« On a eu la chance de pouvoir profiter d'un budget revu à la hausse grâce à la conscientisation de l'importance du numérique par la crise sanitaire, se souvient Alexandre Lemaire, de la cellule numérique du service de la lecture publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Fédération participe au financement du projet à hauteur de 20 à 30.000 euros par an. Les bibliothèques centrales en Wallonie et à Bruxelles fournissent quant à elles chacune entre 5.000 et 10.000 euros. De plus en plus de bibliothèques locales, une dizaine actuellement, participent également à hauteur de 500 euros ».

Grâce à cette augmentation du budget, Lirtuel a pu enrichir son catalogue. « Régulièrement, nous négocions avec les groupes de maisons d'édition afin de proposer de nouveaux livres numériques aux lecteurs. Le souci c'est que les limitations peuvent être fortes. Tous les livres achetés ne sont, par exemple, prêtables qu'un nombre limité de fois. C'est une manière de simuler

l'usure d'un ouvrage physique, ajoute le responsable. Pour les titres les plus demandés, tous les trois ou quatre mois, on doit donc renouveler ces licences. Si 1.000 ouvrages quittent le catalogue, que l'on doit acheter 500 nouveautés, à budget constant, cela signifie que l'on ne peut en renouveler que 500 ».

## VICTIME DE SON SUCCÈS

Depuis un an, le catalogue stagne donc aux alentours de 8.000 titres. D'une certaine façon, on peut dire que le service est un peu victime de son succès. Proposer un catalogue le plus complet possible est d'autant plus compliqué que les livres coûtent plus cher dans leur version numérique que dans leur version papier

puisqu'on peut les prêter simultanément à plusieurs internautes. Pratique lorsque l'on doit absorber une vague de nouveaux utilisateurs. « Heureusement pour le maintien d'une collection significative que les budgets ont pu être augmentés en 2020 et que cette augmentation a été maintenue en 2021. Néanmoins, un vrai redéveloppement du catalogue, avec davantage de diversité, ne pourra se réaliser que si ces budgets croissent encore dans le futur ».

« C'est très enthousiasmant, car cette augmentation s'est faite malgré une promotion assez faible, poursuit Alexandre Lemaire. Mais le bouche-à-oreille a bien fonctionné. Le service a fait parler de lui en bien dans la presse et les bibliothécaires en ont également fait la promotion pour permettre à leur public de continuer à lire ».

C'est qu'en tant que lecteur, il aurait été dommage de ne pas en profiter. Il suffit en effet de disposer d'une carte de bibliothèque pour pouvoir s'inscrire. « Normalement, pour que le lecteur puisse emprunter un livre numérique, la bibliothèque à laquelle il est inscrit doit le confirmer comme lecteur inscrit. Mais ce processus prenait trop de temps. On a donc pris la décision de prévalider toutes les inscriptions et de demander aux bibliothèques de faire preuve d'indulgence si le lecteur n'avait pas de carte chez elles ».

De facto, le service était donc accessible gratuitement à tout le monde. Seule obligation : régulariser sa situation à la fin de la crise si on ne dispose pas de carte en règle.

Malheureusement, ce succès n'a pas été constant. En novembre 2020, par exemple, le nombre de prêts était redescendu autour de 11.000 prêts par mois. Malgré la réouverture des bibliothèques à la fin du confinement et leur organisation en takeaway, le service a toutefois montré une belle rétention.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES CULTURE ET ...

EMPRUNTEZ JUSQU'À 8 livres en même temps

Lirtuel

VOTRE BIBLIOTHÈQUE EST FERMÉE OU EN ACCÈS LIMITÉ ? TESTEZ LE PRÊT DE LIVRE NUMÉRIQUE ! Ouvert à toutes et tous

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT SUR WWW.LIRTUEL.BE



**LIBREL**  
LE + COURT CHEMIN  
VERS LE LIVRE

Librel.be ajoute le livre papier à son catalogue !  
Commandez et allez chercher vos livres  
dans plus de 50 librairies à Bruxelles  
et en Wallonie

## LIBREL SE MET ÉGALEMENT AU PAPIER

Librel, le site de vente en ligne des librairies indépendantes, lancé en 2014, est une autre plateforme dédiée aux livres numériques. Depuis octobre 2020, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le site, qui proposait jusque-là uniquement des livres dans leur version numérique, a diversifié ses activités et s'est mis au papier.

La plateforme permet donc de mettre en commun les catalogues de livres papier présents dans les étals des librairies indépendantes. En surfant sur le site et en feuilletant le catalogue en ligne, l'internaute a donc le choix entre acheter et télécharger la version numérique du livre ou commander sa version physique auprès de sa librairie préférée.

Le catalogue propose pas moins de 800.000 ouvrages et profite de la curation<sup>1</sup> des librairies participantes. Les internautes ne s'y sont pas trompés et ont acheté pas moins de 2.500 livres imprimés dès la première semaine d'exploitation du service.

A termes, le site devrait permettre de payer l'ouvrage en ligne, mais, pour l'heure, les clients doivent régler lors du retrait en librairie.

<sup>1</sup> Une sélection éditorialisée et pertinente d'ouvrages.

## SOUTENIR LE SECTEUR AVEC UNE ACTION SOCIALE

Toujours dans cette optique de soutenir les acteurs du monde du livre papier, la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué des moyens exceptionnels en permettant un achat massif de livres à destination des bibliothèques et des CPAS de Belgique francophone.

« A l'époque du premier confinement en mars, on s'attendait à une fermeture des librairies. Coté éditeurs, la production a été soit mise à l'arrêt soit fortement ralentie. Il est rapidement devenu évident que les répercussions allaient être énormes sur toute la chaîne du livre », se souvient Sonia Lefebvre, responsable du Service du livre au Service général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« Il y a d'abord eu une recommandation de l'ancien Conseil du Livre. Ensuite, le Partenariat interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique (Le PILEn, ndlr.) a émis une proposition de plan de soutien. Fort de ces deux recommandations, le gouvernement a donc décidé de mettre en place une mesure forte de soutien visant l'ensemble du secteur ».

Le principe : débloquer un million d'euros pour soutenir le livre belge francophone. « Par livre belge, on entend des livres d'auteurs ou d'illustrateurs résidant en Belgique, ou des livres de maisons d'édition belges francophones ».

Cet achat poursuivait en réalité un double objectif puisqu'il s'agissait également d'assurer la promotion de la lecture auprès d'un public qui en est généralement éloigné.

L'intention initiale était de soutenir l'ensemble de la filière du livre : auteurs, illustrateurs, éditeurs, distributeurs, libraires ainsi que tous les autres métiers qui y participent. Le gouvernement a ensuite tenu à ajouter une dimension sociale à cette aide. « Il a donc été décidé de faire parvenir 50% de ces aides aux bibliothèques publiques. C'était évident, car ces opérateurs sont particulièrement proches de leur public. Les autres partenaires étaient des CPAS, qui travaillent notamment avec des écoles de devoirs et des associations de terrain ».

500.000 euros ont donc été débloqués pour les bibliothèques publiques. « Cette somme a été quasiment intégralement utilisée par toutes les bibliothèques du réseau de la lecture publique », explique Sonia Lefebvre.

Le reste de la somme était réservé aux CPAS, mais n'a pas été utilisée dans sa totalité. Le budget qui leur a été alloué ainsi qu'aux associations qui gravitent autour a été calculé en fonction du nombre d'habitants vivant dans la commune. « Près de 375.000 euros ont été réclamés par ces structures. Le reste du montant a été mis à profit pour des achats de livres destinés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), ou à d'autres associations comme la Concertation des Associations Actives en Prison (CAAP asbl) ».

On n'a malheureusement pas pu mettre en place d'outils de vérification pour savoir si ces publics éloignés du livre ou de la lecture ont effectivement été touchés par ces achats de livres. « Les bibliothèques réalisent un vrai travail de terrain. Mais les contacts avec les CPAS sont moins faciles à établir : l'Administration de la Culture n'avait pas l'habitude de travailler avec ces opérateurs. Il a, en outre, été parfois compliqué de les convaincre de l'intérêt de participer notamment via leurs associations de terrain », analyse Sonia Lefebvre.



Les demandes des CPAS étaient parfois spécifiques. Certains ont demandé des livres de préparation au permis de conduire, ou des livres pratiques pour apprendre à gérer un budget, d'autres mettaient l'accent sur des livres destinés aux femmes ou aux écoles de devoirs.

« Globalement, tout cela a été assez lourd à mettre en place, constate Sonia Lefebvre. Les CPAS avaient aussi d'autres urgences à gérer à cause de la crise sanitaire. La distribution de livres n'était sans doute pas leur priorité, au plus fort de l'épidémie ».

Les opérateurs, bibliothèques et CPAS, ont donc acheté des ouvrages via des bons d'achat reçus par courriel. Mais cette manière de procéder a été pointée du doigt par la Cour des comptes. Pour la même opération reconduite en 2021, l'Administration a donc revu la manière de procéder. Les opérateurs établiront la liste des ouvrages qui les intéressent via un fichier structuré. « Ensuite, via des arrêtés de subvention en nature, les livres

seront fournis aux opérateurs. Ces fichiers structurés permettront de mieux identifier et évaluer les achats réalisés puisque ces derniers seront regroupés au sein d'un même fichier informatique. En 2020, étant donné l'urgence, les listes de livres n'étaient pas vraiment standardisées. Cela a rendu très difficile l'analyse et l'évaluation de l'action ».

**Thomas Casavecchia**



## LA RÉPONSE INSTANTANÉE À LA FERMETURE DES SALLES DE CINÉMA

Partenaire privilégié de toute la chaîne de création et de diffusion du cinéma belge francophone, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel a réagi rapidement et intelligemment à la fermeture des salles en montant, notamment, les opérations « *Le cinéma belge à la maison* » et « *J'peux pas, j'ai cinéma !* ». *Focus Culture 2020* fait le point avec Xavier D'hont, chargé de communication au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

### Pour rappel, quelle est la mission du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ?

La mission principale du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel est de soutenir la création, la promotion et la diffusion des œuvres audiovisuelles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous soutenons les films via une commission d'avis composée d'experts dans plusieurs domaines. Nous apportons également notre soutien à une grande variété d'opérateurs audiovisuels de Wallonie et de Bruxelles : des festivals, des exploitants de salles, des distributeurs, des structures de diffusion, une plateforme VoD... Nous aidons également les films sélectionnés dans certains festivals importants, ou lors de leur sortie en salles en Belgique. Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel apporte donc son soutien à toute la chaîne de création et de diffusion. En 2013, le

Centre du Cinéma a mis sur pied le Fonds FWB-RTBF pour les séries belges grâce auquel nous soutenons également, en collaboration avec la RTBF, les séries télévisées comme *La Trêve*, *Coyotes* ou *Unité 42*. À titre informatif, nous avons 15 séries qui sont en cours de développement.

### Avant d'aborder le contexte particulier de cette crise sanitaire, quelles actions le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel avait-il en cours et/ou en chantier pour 2020 ?

Nous devons organiser à Bruxelles un rendez-vous professionnel très important en 2020 : les Rencontres de Coproduction Francophone. Cet événement a pour objectif de stimuler les coproductions entre Belges, Luxembourgeois, Québécois, Suisses et Français.



L'édition 2020 a évidemment été annulée ; et les rencontres se dérouleront donc en novembre 2021, avec 150 professionnels qui se réuniront autour de projets bien définis. Nous avons aussi l'opération annuelle de mise en valeur du documentaire, le « Mois du Doc », en novembre, ainsi qu'une opération de mise en avant du court métrage fin décembre : « le Jour le Plus Court ».

**Quelle est la première réaction lorsque vous apprenez que les salles de cinéma seront fermées en mars 2020 ? Comment garder le lien, le liant avec les amateurs de salles obscures, avec cette chaîne du cinéma que vous évoquiez plus haut ?**

Nous nous sommes tout de suite dit qu'il fallait aider les films qui ne sont restés que quelques jours à l'affiche et ceux qui devaient sortir pendant le confinement. *Adoration*, sorti mi-janvier, était encore à l'affiche. *Lucky*, *Pompéi* et *Filles de Joie*, sortis entre mi-février et début mars, ont eu moins de chance. *Jumbo*, de Zoé Wittock, devait sortir le 18 mars. Il a été tué dans l'œuf. Un autre film sacrifié car sorti deux jours avant le premier confinement, c'est *Losers Revolution*, la comédie réalisée par Thomas Ancora et Grégory Beghin. Au final, *Jumbo* et *Losers Revolution* sont finalement sortis directement sur les plateformes de vidéo-à-la-demande.

**Concrètement, comment continuer à afficher votre présence et votre soutien auprès des distributeurs par exemple ?**

Comme les sorties de films sont envisagées par les distributeurs directement en ligne, nous avons mis sur pied des campagnes promotionnelles pour accompagner les sorties et inciter les gens à regarder des films chez eux, ce qui n'est pas forcément une habitude ancrée en Belgique.

LE CINÉMA  
BELGE  
À LA MAISON

VOUS NE POUVEZ PLUS  
ALLER AU CINÉMA ?  
LE CINÉMA BELGE VIENT À VOUS !








[WWW.LECINEMABELGEALAMAISON.BE](http://WWW.LECINEMABELGEALAMAISON.BE)

### **Cette campagne de promotion, c'est ce qui s'est appelé « Le cinéma belge à la maison » ?**

Exactement, avec l'idée que si les gens ne peuvent plus se déplacer jusqu'au cinéma, les films doivent venir jusqu'à eux. Nous avons lancé le site [lecinemabelgealamaison.be](http://lecinemabelgealamaison.be) une petite dizaine de jours après le confinement afin de permettre aux spectateurs de voir en un clic sur quelle plateforme trouver les films belges qu'il souhaite voir. Concrètement, le spectateur clique sur un film avant d'être redirigé sur la plateforme de streaming de Proximus, Voo, Sooner ou même Auvio. Nous avons en quelque sorte permis de centraliser l'information pour le public avec une communication globale qui invitait à découvrir les films belges récents à l'affiche. La RTBF a offert des espaces publicitaires radio, dans le cadre de son plan Restart<sup>2</sup>. Nous avons également commandé des pages de publicité dans la presse écrite et web pour accompagner les films belges qui en avaient bien besoin, et diffusé des contenus sponsorisés sur les réseaux sociaux comme Instagram et Facebook.

### **Quelles leçons tirer de l'opération « Le cinéma belge à la maison » ?**

La première leçon à tirer est que le CCA a la capacité d'agir vite et qu'il est indispensable de préserver cette proactivité et cette agilité au service du secteur et des spectateurs.

Si naturellement les films soutenus ont vocation à sortir en salle, cette opération leur a cependant permis d'exister pendant la période de fermeture, avec par exemple pour la comédie *Losers revolution* un intérêt de plus de 1.500 foyers pour 30.000 visiteurs sur le site pendant l'opération. Sachant qu'un foyer compte souvent plusieurs personnes, les chiffres sont encourageants.

## **LES CHIFFRES 2020**

**30.000** visiteurs entre le 25 mars et la mi-mai sur le site [lecinemabelgealamaison.be](http://lecinemabelgealamaison.be) aujourd'hui hors ligne.

**700.000** téléspectatrices et téléspectateurs de la mi-mars à la mi-mai 2020 sur les trois chaînes de la RTBF pour une programmation spéciale cinéma belge avec la diffusion de 20 longs métrages.

**80.000** vues pour les 16 films belges disponibles sur Auvio.

<sup>2</sup> #Restart\*: un plan de la RTBF pour soutenir la culture au temps du coronavirus.

**Toujours dans ce contexte particulier, vous lancez l'été 2020 l'opération « J'peux pas, j'ai cinéma ! » en proposant des milliers de place à 1 euro dans 12 cinémas de Wallonie et de Bruxelles. Et c'est un succès foudroyant !**

Il fallait une campagne promotionnelle autour de la réouverture des cinémas le 1<sup>er</sup> juillet 2020 qui remplisse un double objectif : faire revenir les spectateurs en salle et soutenir nos salles Art et Essai. Nous proposons 15.000 places à 1 euro symbolique pour des films art et essai de distributeurs reconnus par la FW-B comme Cinéart, Imagine Film Distribution ou O'Brother dans les salles que nous soutenons comme Les Grignoux à Liège ou le Kinograph à Bruxelles. Nous lançons donc le site jaicinema.be et la campagne de promotion attenante, qui durera tout l'été 2020 et qui a donné d'excellents résultats : les spectateurs sont retournés dans les salles et ont découvert – pour certains – d'autres types de films ou de lieux que ceux qu'ils connaissaient déjà.

**Le spectre d'un deuxième confinement se profile rapidement à la rentrée de septembre 2020 et le 2 novembre, un confinement renforcé de 6 semaines est annoncé par le Comité de concertation. Cette date coïncide avec la troisième édition du Mois du Doc, qui vise à promouvoir le cinéma documentaire belge francophone à travers la projection de films dans différents lieux bruxellois et wallons du secteur non-marchand. Comment vous adaptez-vous ?**

Entre 120 et 150 projections d'environ 90 films étaient déjà programmées. Toutes les projections ont donc été annulées et des opérateurs comme Sooner ont mis sur pied des projections en ligne. Il y a également eu plusieurs diffusions de documentaires belges sur la

chaîne de la RTBF Tipik, ainsi que des débats animés par Hadja Lahbib dans l'émission Regardoc. Idem sur Auvio avec de nombreux documentaires belges mis en ligne en novembre 2020.

**Quel bilan tirer de cette année si particulière ? La capacité à rebondir du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ?**

Nous nous sommes adaptés très rapidement et avons pu démontrer que l'administration est réactive et à l'écoute du secteur puisque toutes les opérations mises en place sont le résultat d'une concertation avec les associations professionnelles concernées. L'opération « J'peux pas, j'ai cinéma ! » et son succès ont pu inciter les spectateurs à retrouver le chemin des salles ; des gens qui ne seraient peut-être pas revenus sans cela. Et puis, c'est aussi une mise en valeur des salles qui nous tient à cœur. Nous avons par exemple eu des retours assez incroyables du Quai 10 à Charleroi, où des jeunes sont venus voir pour la première fois des films d'art et essai parce que le prix des places était de 1 euro. C'est important de montrer aux gens que d'autres salles, et un autre type de cinéma, existent aussi. Enfin, nous tenons à saluer les capacités d'adaptation constantes de tout le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, pendant cette période inédite.

**Propos recueillis par Philippe Manche**

## SECTEUR DE LA MUSIQUE, UNE PRISE DE CONSCIENCE IMMÉDIATE

**L'année 2020 a été pour le moins agitée pour toute la culture. Mais plus encore pour Wallonie-Bruxelles Musiques qui a dû faire face à une double peine : la fermeture des frontières et des lieux culturels. Au final, l'agence a prouvé sa capacité à faire face à ces deux défis de taille en menant toute une série d'actions en réponse à la crise sanitaire.**

Imaginez la tuile ! Quand votre travail consiste à rendre la musique le plus économiquement viable à l'exportation et que vous ne pouvez plus prendre l'avion et encore moins assister à des concerts, c'est peu dire que l'annonce du premier confinement en mars 2020 a fait l'effet d'une solide chape de plomb. « Dès février, on sentait un peu le vent tourner » se souvient Julien Fournier, directeur de Wallonie-Bruxelles Musiques. « La toute première annulation qui est tombée, c'est le MENT, à Ljubljana en Slovénie. Comme Eurosonic à Groningen ou le Reeperbhan à Hambourg, c'est un festival de showcases avec une importante composante de professionnels, des acheteurs et des vendeurs qui se rencontrent. Nous accompagnions en Slovénie Blu Samu, une rappeuse affiliée à la clique Zwangere Guy. L'enjeu est important. Il s'agit de promouvoir l'artiste qui se produit pour que les pros étrangers présents à l'événement puissent assister, dans le cas présent, au concert de notre représentante ». Sur la vingtaine d'événements à l'année, trois se sont pourtant déroulés normalement avant mars





2020. L'Eurosonic précité (festival de showcases et conférences), le BiS à Nantes (rencontre professionnelle et marché) en janvier 2020 et le Classic Connections à Bruxelles (rencontres professionnelles, conférences, réseautage) début février 2020.

## WALLONIE-BRUXELLES MUSIQUES, C'EST QUOI ?

Wallonie-Bruxelles Musiques (WBM) est une agence publique spécialisée dans le soutien à l'exportation du secteur musical de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'agence met de l'huile dans des rouages qui sont en mouvement. Imaginez un groupe ou un artiste qui a déjà sa petite notoriété pour avoir joué au Botanique, sur une scène à Dour voire aux Ardentes, qui a récolté quelques

articles prometteurs dans la presse et qui souhaite sortir de nos frontières. Le groupe ou l'artiste réfléchit à une stratégie en amont avec l'agence. Si la stratégie consiste, pour des raisons d'affinités et de sensibilités à vouloir s'imposer sur le marché allemand, Julien Fournier et son équipe peuvent, en fonction des écoutes Spotify, par exemple, l'inviter à s'inscrire au festival Reeperbahn sans intervenir dans la sélection mais en conseillant toutefois les programmeurs. Ensuite, l'agence assure un soutien logistique à l'artiste (frais de déplacements, hôtels...) et travaille sur la visibilité du concert.

Wallonie-Bruxelles Musiques est active dans une vingtaine d'événements par an. Outre les rendez-vous précités et dans la sphère plutôt rock (et musiques actuelles), la pandémie a privé le secteur jazz du Jazzahead à Brême, la sphère world du Womex –World Music Expo, un festival itinérant en octobre et la galaxie classique et contemporaine du Classical Next Rotterdam en mai.

« *Nous nous sommes retrouvés complètement désemparés* » reprend Julien Fournier. « *Nous sommes alors sortis de notre rôle d'agent à l'exportation et avons réfléchi à l'idée d'un questionnaire afin d'essayer de comprendre ce qui était en train de se jouer dans le secteur. Soit une enquête auprès des opérateurs en sachant que ça n'avait aucune valeur scientifique.* » Plus de 300 réponses ont été collectées grâce à l'aide des Lundis d'Hortense, des Jeunesses Musicales, de la FLIF (Fédération des Labels Indépendants Francophones), de la BIMA (Belgium Independent Music Association), de la SABAM et du Forum des Compositeurs pour la diffusion.

Comme dans les autres secteurs, il s'agissait surtout d'afficher un soutien sans faille aux opérateurs avec la volonté de les aider sans avoir pour autant des solutions rapides.

## UNE RADIOGRAPHIE SUCCINCTE

« *La prise de conscience a été immédiate* » constate aujourd'hui (juillet 2021) le directeur de Wallonie-Bruxelles Musiques qui fait suivre en juin 2020 cette succincte radiographie à ses collègues de l'Administration de la Culture.

Quelques semaines plus tard, ce sont d'autres propositions concrètes de remaniement des programmes qui atterrissent sur le bureau du service Culture de WBI. Il s'agit alors de réaffecter l'argent prévu pour tous les événements en cours, notamment dans des formations au streaming ou à la formation digitale mais aussi dans de nouvelles actions de communication.

Rester visible ((voir encadré page suivante)) et maintenir le lien. Cela se concrétise, notamment, avec la création d'une playlist « Insider's Tips », qui offre la possibilité aux membres du secteur musical de mettre en lumière des artistes de FW-B, ainsi que d'une newsletter. Cette playlist est donc diffusée à tous les partenaires internationaux via les représentants des pays limitrophes et au Québec.

« *Avec un secteur traumatisé comme il l'était, il fallait une nouvelle visibilité et des rendez-vous en dehors de ce que nous faisons habituellement* ». L'agence engage une équipe de relations publiques en France, avec mission de toucher le territoire hexagonal, idem en Allemagne et au Québec. Par ailleurs, Wallonie-Bruxelles Musiques a soutenu lourdement le Bel Jazz Fest (29 et 30 mai 2020) organisé par plusieurs festivals jazz « empêchés » l'an dernier. Le Bel Jazz Fest s'est donc déroulé en ligne avec

une invitation adressée à des professionnels pour suivre l'événement derrière son écran. Cerise sur le gâteau : les captations se sont déroulées dans les prestigieuses salles de Flagey. Le résultat est assez impressionnant puisque les 20 concerts de 45 minutes ont été vus par 3.000 spectateurs détenteurs d'un ticket en ligne.

L'été avec sa cohorte d'annulations permet de dégager du temps et de l'énergie pour attaquer la rentrée 2020 mais déjà et surtout préparer l'après Covid-19 du printemps 2021. « *Nous savions que la situation n'allait pas s'améliorer du jour au lendemain et dès septembre 2020, nous avons sollicité des entretiens avec une quarantaine de professionnels (managers, bookers, labels, ...) tant dans les musiques actuelles que dans le classique, le jazz ou la musique d'expression française. Des gens qu'on emmène habituellement dans les festivals à l'étranger comme Jaune Orange, Nada Booking, Du Vent dans les Cordes ou Francofaune* ».

Plusieurs axes se sont rapidement dégagés de ces entretiens. Une collaboration encore plus étroite avec les pays limitrophes histoire de rassembler les forces entre le secteur et les pays aux frontières communes : « *Qui sont souvent les premiers vers lesquels nos artistes se tournent pour une première expérience internationale* ».

Une autre initiative, pour pallier au manque de visibilité pendant la pandémie, est le soutien maintenu ou accru aux événements structurants en Fédération Wallonie-Bruxelles avec une aide financière à hauteur de 5.000 euros. « *L'enjeu était de trouver des moyens en 2021 et 2022 pour pallier à cette absence de visibilité due à*



la pandémie parce qu'en fonction de la réouverture des activités musicales, les délais seront très courts. Alors qu'avant un groupe qui désirait jouer à Séville avait 4 mois pour rentrer une demande qui était validée ou pas par une commission, aujourd'hui, il est nécessaire d'être réactif. Nous allons devoir répondre très vite et ce système mis en place permettra de pré-approuver un certain nombre de dépenses pour les opérateurs ». Voilà une initiative concrète née de l'audit qui a vu le jour dans la foulée de la crise sanitaire.

La relation privilégiée qu'entretient la FW-B avec son fidèle partenaire qu'est le Québec sera elle aussi renforcée autour d'une réflexion globale afin de trouver de nouvelles manières de travailler avec ce territoire d'outre-Atlantique. Cette pause des activités habituelles a aussi permis de réfléchir à une question qui a été verbalisée pendant le confinement à savoir la représentation des genres. En tant que l'un des membres fondateurs de la plateforme SCIVIAS, qui milite pour une juste représentation des femmes dans tous les métiers de la musique, la Fédération est attentive aux questions d'égalité et d'équité dans le secteur. Comme quoi, la pandémie a accouché de salutaires initiatives.

**Philippe Manche**

## Les concerts en livestream

**Pendant la pandémie, les concerts ont offert à tout le secteur (groupes, organisateurs,...) une visibilité et ont surtout maintenu le lien avec le public.**

Que faire lorsque, pour des raisons sanitaires, les salles de concerts mettent la clé sous le paillason pendant de long mois ? Réfléchir. Vite. Faire preuve de flexibilité et de réactivité. Le secteur de la Musique n'a pas été en reste. Loin de là. Déjà que ces concerts livestream rémunérés ont permis aux artistes de la FW-B de continuer à exister. Mais la réactivité du secteur a également permis de sauver des rendez-vous importants comme les concours Court-Circuit, Francofaune ou Du F.dans le texte. « *Nous avons constaté depuis le confinement en mars 2020, une nette augmentation des demandes de soutien émanant d'artistes* » raconte Françoise Gallez, attachée au service de la Musique. « *Nous avons naturellement continué à les soutenir même en l'absence de plan de développement concret. Dans ce contexte, le livestream était la réponse la plus adaptée afin de montrer, même de façon limitée, que les artistes pouvaient rencontrer un public* ».

De bien belles initiatives sont nées pendant la crise sanitaire. Le Botanique a ainsi renforcé ses mandats résidentiels et mobilisé 1.500 journées de travail pour les musiciennes et musiciens mais aussi pour le pôle technique (régisseurs, etc...). La Jazz Station a accueilli des artistes en résidence, mis sur pied des podcasts et des concerts en streaming. La version digitale de la seconde édition de Fifty Lab a été visible dans 32 pays pour un total de 3.000 spectateurs dont 150 pros. Le Festival de Wallonie, en classique, a proposé 17 soirées pendant l'été 2020 quand l'édition spéciale du festival Musiq3 Bruxelles, diffusée le 27 juin 2020 sur la Trois a été regardée par quasi 50.000 spectateurs et, grâce au replay, dans onze pays. Sans oublier l'édition, totalement virtuelle elle aussi, du festival de musique contemporaine Ars Musica diffusée de manière internationale.



## ARTS VIVANTS : DÉCONFINER DANS TOUS LES SENS DU TERME

**Après une année 2020 où les représentations ont été globalement à l'arrêt, les arts vivants doivent repenser leur manière d'exister. Sortir des murs, et partir à la rencontre de leur public, voire en rencontrer de nouveaux, tout en respectant les mesures sanitaires.**

Les arts vivants ont été fortement bousculés en 2020. Fermeture, réouverture timide avec un public réduit puis fermeture totale à nouveau et pendant de très longs mois. Heureusement, ça et là, des opérateurs ont pu trouver des solutions de rechange et partir à la rencontre de leur public ou même de publics traditionnellement plus éloignés des lieux de culture.

Durant l'été 2020, essaiment, partout en Belgique francophone, des festivals de théâtre, de danse, des arts du cirque. C'est qu'il s'agit de jouer : vivre son art et poursuivre le partage de celui-ci, faire en sorte de ne pas stopper la dynamique de la création et de la diffusion. C'est un secteur 'en survie' qui a proposé des initiatives nouvelles et qui a permis d'offrir une bouffée d'air, bien nécessaire, à chacun.

Car 2020 n'a certainement pas été l'année la plus simple pour les artistes et les lieux de culture.



*Glitch / Les Brigittines*

Globalement, il a fallu être créatif (ce qui n'est pas un problème pour le secteur), faire siennes les règles sanitaires (moins évident) et trouver de nouveaux modes de performance : aller sur des formats plus petits, plus légers, plus courts, mais aussi plus accessibles.

Les compagnies de théâtre Jeune public sont, elles, retournées à l'école. Profitant de mesures sanitaires assouplies pour les classes de primaires, elles ont envahi : classes, gymnases, cours d'école ... voilà donc un public qui a été ravi !

Ainsi, la compagnie «*Les gens de bonne compagnie*», avec Emmanuel Dekoninck, nouveau directeur de l'Atelier-Théâtre Jean Vilar, a réadapté «*Hamlet*» afin de lui donner une forme plus petite et légère. Le spectacle est donc devenu «*Le prince du Danemark*». Cela leur a permis de sillonner le Brabant wallon durant l'été 2020 et a constitué l'un des gros succès de l'année. Et les exemples ne manquent pas : *Une petite compagnie* a elle aussi parcouru très largement la Province de Namur durant l'été, lors de la *Tournée déconfinée*. En partenariat avec la Province et quelques centres culturels, associations et artistes locaux, chaque samedi, la compagnie déployait une scène et faisait se produire des artistes amateurs ou professionnels dans une ambiance particulièrement festive.

Le Théâtre National est également parti en vadrouille campagnarde avec une formule de type festival proposant des spectacles plus courts, plus frais, plus osés... tout en conservant la qualité de leur ligne artistique.

Il est également à noter que toutes ces initiatives -quasi toutes reconduites en 2021, c'est dire l'engouement- sont aussi réalisées conjointement avec les acteurs et opérateurs culturels du territoire et les pouvoirs publics locaux : provinces et communes.



Unlocked / Charleroi Danse

## EN EXTÉRIEUR ? PAS SIMPLE POUR TOUT LE MONDE

On peut aussi mentionner le grand tour de Philippe Kauffmann qui a sillonné les provinces de Liège, de Namur et du Hainaut dans des balades réflexives et artistiques. Il était accompagné dans ces mini randonnées par des professionnels du secteur, mais aussi des populations intéressées par la place de la Culture face à l'urgence sociale, sanitaire ou affective. On y abordait donc des questions philosophiques et sociales tout en rêvant au monde de demain et aux chemins accessibles pour y parvenir. A chaque fois, un artiste différent était associé à la promenade.

«*On a vu pas mal de compagnies sortir des salles et s'installer dans des villages plus reculés pour toucher des publics qui n'ont pas trop l'habitude du théâtre. C'est une sorte de constante. Les compagnies de théâtre action, des arts du cirque ou de théâtre jeunesse ont bien plus l'habitude de cette décentralisation. Ce qui est neuf, c'est que l'on a vu de nombreuses compagnies plus traditionnelles sortir des murs. La grande force de cette décentralisation est de brasser un public beaucoup plus large. Je pense que l'avenir doit être un mélange entre ces nouvelles formules à l'extérieur ou dans de plus petites salles et les spectacles plus traditionnels*».

Mais sortir des salles traditionnelles ne se fait pas d'un coup de baguette magique. «*L'extérieur, pour les spectacles en projet ou en création chez nous,*

*c'était impossible. Essentiellement car ils n'étaient pas pensés pour être joués dehors, note Patrick Bonté, directeur général et artistique des Brigittines, Centre d'Art contemporain du Mouvement de la Ville de Bruxelles. Toutefois dans le cadre de « TB<sup>2</sup> », le festival coorganisé avec le théâtre Les Tanneurs, nous avions l'intention de présenter des spectacles en rue dans le quartier des Marolles et d'aller au-devant du public. Mais finalement, les mesures sanitaires ne l'ont pas permis. Ces représentations risquaient de provoquer des attroupements difficiles à gérer dans le respect de la distanciation sociale ».*

Durant l'année 2020, le Centre d'Art a donc opté pour un soutien aux artistes plutôt que de chercher à tout prix à présenter leurs créations. « Dès que l'on a pu accueillir

*des artistes en résidence, finalement assez vite, fin juin 2020, on l'a fait. Le lieu n'a pas arrêté. Dans le respect de toutes les mesures sanitaires en vigueur, nous avons accueilli des artistes en résidence pour qu'au moins leur activité de création ne soit pas affectée. Nous avons donc ouvert nos trois salles. La chapelle, la Mezzo, -une salle de spectacle plus intime de 100 places-, et le studio de répétition ».*

*« Nous avons bien sûr soutenu les artistes dont les spectacles avaient été reportés. A chaque fois, nous avons honoré nos coproductions et nous avons assumé financièrement tous les reports afin que les artistes ne se sentent pas en insécurité lorsqu'ils bloquent des dates et que celles-ci doivent ensuite être annulées. Ce soutien financier était important pour eux. Lorsqu'on*

*l'a pu, nous avons organisé des représentations pour les professionnels afin d'aider les artistes à faire connaître leur œuvre et à la faire tourner par la suite ».*

La Ville de Bruxelles a accordé à deux reprises des aides à la structure pour dynamiser des résidences d'artistes et rebooster la création. Six artistes ont pu se lancer dans de nouveaux projets, grâce à ces aides. La Fédération Wallonie-Bruxelles est intervenue également pour compenser les pertes de billetterie.

*« Il y a eu une volonté dans notre chef et dans celui des artistes de ne pas céder à la dépression imposée par la pandémie et par l'attaque que nous subissions aussi au niveau du symbolique mais au contraire de garder le désir haut. Il n'est pas évident de garder sa liberté de création dans un tel contexte contraint, c'est une entrave que les artistes ont dû affronter et surmonter ».*



Closing Party / Brigittines

## REPORTS TOUS AZIMUT

Pendant ce temps, l'équipe des Brigittines a mis les bouchées doubles. D'un côté, il s'agissait de préserver le lien avec les spectateurs tout en planchant sur la suite, de l'autre, il fallait préparer le retour de ceux-ci malgré une très grande incertitude.

*« On a vu notre charge de travail doublée, assure le directeur. Particulièrement certains secteurs comme la communication, la production ou la direction. Le fait de devoir imaginer des plans A, B et C a provoqué énormément de préparations et de réunions entre nous ou avec nos collègues d'autres théâtres. Et le travail de réorganisation de l'équipe, mais aussi de la programmation. L'imprévisibilité est ce qui a été le plus*



Unlocked / Charleroi Danse

*dur à assumer. Le fait que l'on ne sache pas à partir de quand on peut à nouveau ouvrir nos portes et dans quelles conditions ».*

Du côté de Charleroi aussi, on a opté pour le soutien aux artistes durant cette période de crise : « *Très vite, nous avons remis en place les résidences d'artistes qui ont donc pu travailler en bulles, explique Annie Bozzini, la directrice de Charleroi danse, le Centre chorégraphique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, fondé en 1991. Les artistes travaillaient seuls, à deux ou en compagnies. Je pense que ces résidences ont permis de limiter le retard pris par certains créateurs. Cela leur permettait de créer et d'être prêts à jouer leurs spectacles dès*

*que cela leur était permis. Certaines œuvres ont aussi beaucoup gagné en maturité. Parfois, il est bénéfique pour une œuvre et ses créateurs de pouvoir ralentir le temps. Nous avons également mis en place un fonds de solidarité pour donner un complément salarial aux artistes qui ne pouvaient plus se produire. Cela a permis d'aider à préserver l'emploi des artistes, et pour certains leur a permis de payer leur loyer au plus fort de la crise ».*

En tant que centre chorégraphique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Charleroi danse ne fait en effet pas que de la programmation. « *Nous avons aussi la responsabilité de tenir le bon cap pour l'avenir de la création en danse. "Penser l'avenir de la danse", fait partie de nos missions. En cette période de crise, la première urgence était de soutenir les artistes ».*

Les équipes ont aussi profité de cette fermeture au public pour effectuer des travaux dans les salles « *Puis, au mois de juin, durant le premier déconfinement, nous avons décidé de monter le festival Unlocked qui s'est tenu en partie en extérieur, dans la cour de la salle de la Raffinerie et nous avons organisé cinq week-ends de spectacle et ateliers dans les parcs à l'extérieur de Charleroi. Cela nous a clairement permis de rencontrer de nouveaux publics. On a aussi revu notre communication et publié des liens de représentations virtuelles. Mais je ne saurais dire si on a "gagné" du public. Tout cela n'est pas notre spécialité et a dû être fait dans la précipitation. On s'est dit que le plus important était de préserver le temps de travail et que le temps de la diffusion viendrait par la suite ».*

## DONNER TOUT CE QU'ON PEUT

Dans la plupart des structures, il a donc très largement fallu faire une croix sur les représentations. Mais, à force de reporter, se crée fatalement un embouteillage pour les prochaines saisons. *« En ce mois de juin 2021, il y a déjà beaucoup de choses qui se passent. Et l'année prochaine est déjà très chargée ».*

L'avenir est incertain ? Raison de plus pour mettre la gomme. Effectivement, en cette deuxième partie de 2020, force est de constater que Charleroi danse

est tout sauf à l'arrêt, quitte à faire exploser l'offre de spectacle accessible au public. *« Là on a prévu la saison normale avec tout ce qui a dû être reporté. En juin, c'est carton plein avec l'organisation d'Unlocked 2. Avec des spectacles en salles, en extérieur ».*

Et pour la saison suivante, ce ne sont pas moins de 98 spectacles qui seront présentés par Charleroi danse.

*« On a fait le choix d'une programmation très dense et on l'assume pleinement, poursuit Annie Bozzini. On se doit de montrer l'exemple, plus les temps sont difficiles et plus il est important de montrer la voie à suivre. C'est la responsabilité vis-à-vis de la danse du seul centre chorégraphique de ce pays. Pour la reprise, on doit mettre*

*la gomme. Je pense que c'est important de pouvoir proposer une programmation qui donne un maximum d'envie au public de revenir ».*

*« Ces prochaines saisons, en termes de richesse, c'est du jamais vu en Belgique. En dehors de la quantité, la qualité sera au rendez-vous car les équipes auront eu souvent plus de temps de travail et seront préparées comme rarement. Donc peut-être que le public se sentira submergé de propositions et que les salles seront moins remplies, ce dont je ne suis pas certaine. En revanche, le public pourra profiter d'une saison riche comme il n'en a probablement jamais vue. Pour le public, les artistes et les programmeurs, cela va être une période intéressante ».*

Saturation aussi aux Brigittines : *« D'ordinaire, on organise la saison un an à l'avance, explique Patrick Bonté. Mais pour 2022, avec tous les reports il ne nous reste que très peu de possibilités d'accueil et de production. Et 2023 est soumis à une incertitude financière qui nous oblige à la prudence dans nos élans d'action : nous ne connaissons pas encore l'impact budgétaire de 2021 sur le long terme et nous ne savons pas avec quelles possibilités de jauges nous allons pouvoir travailler, quelles seront nos autres rentrées (locations, bar, restaurant... ). Cela n'entrave en rien bien sûr notre soutien aux artistes : les salles et le studio sont ouverts et cela travaille non stop ».*



Closing Party / Brigittines



*Unlocked / Charleroi Danse*

## DES PISTES POUR ÉVITER LA SATURATION ?

Evidemment, cette profusion de spectacles touche autant le théâtre que la danse : il y a un gros risque d'embouteillage pour les saisons à venir. Si les salles veulent honorer leurs engagements et produire les spectacles prévus, il leur sera plus difficile d'accueillir de nouvelles productions. Dans de nombreux cas, il va falloir revoir le nombre de représentations à la baisse pour éviter la saturation.

Une des pistes explorées par la Ministre de la Culture est de profiter de l'expérience acquise en 2020 et de relancer une dynamique de création mais aussi, et surtout, de diffusion via son plan de relance. Nous retiendrons de ce plan la volonté de :

- renforcer la diffusion des œuvres pour que ces dernières rencontrent tous les publics et territoires, en soutenant plus de spectacles, plus d'artistes, en reconnaissant des petits lieux alternatifs ;
- soutenir la création d'évènements et de tournées thématiques ;
- soutenir la diffusion en milieu scolaire ;
- renforcer les moyens d'aides à la création en portant une attention particulière aux parents pauvres du secteur, aux jeunes créateurs, aux tiers-lieu et à une meilleure répartition géographique des œuvres existantes et à créer.

De quoi ravir le public, les lieux et les artistes qui ne sauront plus où donner de la tête après des mois de restrictions.

**Thomas Casavecchia**  
**Anne Chaponan (Direction du Théâtre -**  
**Administration général de la Culture)**

## JAUGES, ACTIVITÉS EN LIGNE... LES MUSÉES AUSSI ONT DÛ S'ADAPTER À LA CRISE

**Comparés à d'autres secteurs, les musées ont pu rester ouverts relativement longtemps. Mais pas sans contraintes. Ne pas perdre le contact avec les publics durant la fermeture puis le convaincre de revenir lors du déconfinement a été un fameux défi. Au MACS et au Musée de Mariemont, entre autres, on l'a relevé haut la main.**

Comme tout le monde, les équipes du Musée royal de Mariemont ont été prises au dépourvu par la crise sanitaire. « *Le virus paraissait bien loin de la Belgique, puis, du jour au lendemain, il était là. Nous avons donc dû fermer nos portes au public le samedi 14 mars, se souvient Alice Herman, responsable du Service de communication du Musée royal de Mariemont. Très vite, nous avons alerté les visiteurs via nos canaux de communication, mais globalement tout le monde avait déjà été informé de la fermeture générale des institutions culturelles dans le pays* ».

Tout de suite, une Cellule de gestion de crise a été mise en place par la Direction du Musée. Si les circonstances ont même obligé à fermer le Domaine de Mariemont et ses espaces verts, l'objectif fut rapidement de préparer la réouverture, avec une ou deux réunions par semaine. « *D'emblée, nous avons commencé à réfléchir aux mesures nécessaires, comme un parcours unidirectionnel*



*Au Musée Royal de Mariemont on a respecté scrupuleusement les consignes de sécurité sanitaires*

de visite, avant même que l'idée ne se généralise dans l'arsenal de la lutte contre le virus. La mise en place d'un parcours unique, ça n'a l'air de rien comme ça, mais sur le terrain c'est pourtant très compliqué. Un plan d'action très détaillé a ainsi été élaboré pour assurer la sécurité du public, sans sacrifier à la qualité de la visite ».

## DES ACTIVITÉS POUR PRÉSERVER LE LIEN

Mais ce n'est pas parce que le focus était mis sur la réouverture future que Mariemont a perdu le contact avec ses publics. Tout au contraire. « La volonté fut de suite de poursuivre notre action culturelle à distance. Nous avons participé à diverses initiatives du secteur

culturel, comme #cultureàlamaison ou #Culturetogether, et avons investi les plateformes numériques pour valoriser notre patrimoine, dialoguer avec nos publics et faire vivre la culture. De nouveaux concepts, comme le carnet du visiteur confiné et de nouveaux rendez-vous comme l'anecdote du dimanche, ont vu le jour. On a ainsi expérimenté des formes de médiation que l'on pourra garder ».

Des audioguides ont aussi été mis en ligne afin de permettre au public de visiter le Domaine, le Musée et l'exposition du moment depuis le confort de son domicile. « Nous avons digitalisé les espaces et les œuvres et avons réalisé avec l'association MSW (Musées et Société en Wallonie, ndlr.) une capture virtuelle de l'exposition « Bye Bye Future. L'art de voyager dans le temps » qui est désormais accessible gratuitement en ligne », poursuit la responsable. Les vernissages et conférences de presse



Désormais au Musée de Mariemont, les conférences de presse se tiennent simultanément en ligne et en présentiel

se sont déroulés également directement sur internet. Et cela restera le cas à l'avenir.

Entretemps, le Musée s'est procuré tout le matériel sanitaire nécessaire (gel, masques, etc.) et a rapidement envisagé la réouverture de l'exposition. Pas si simple étant donné l'aspect labyrinthique de sa scénographie et la grande interactivité qu'elle offrait avant la crise (avec des tablettes tactiles, des casques audio, etc.). « On a malheureusement dû faire une croix sur tout cela. On a préféré jouer la sécurité et ne courir aucun risque même si l'on a toujours préféré le report ou l'adaptation à l'annulation des événements ».

Puis vint le retour tant attendu du public, la communication du Musée a mis l'accent sur la sécurité du visiteur, en témoigne le slogan diffusé dans la presse « Pour une visite enrichissante et sécurisée ». La graphiste du Musée a d'ailleurs créé des icônes très claires récapitulant toutes les mesures mises en place. Pour donner un coup de pouce à la fréquentation, il a également été décidé d'offrir une petite enveloppe aux visiteurs pour les inviter à reprendre le chemin de Mariemont. « Elle contenait un petit prolongement de l'exposition et une entrée gratuite pour une nouvelle visite dans de meilleures circonstances sanitaires », poursuit la responsable.

## ELAN COUPÉ NET

Le lockdown a également frappé de plein fouet le Musée des Arts Contemporains, au Grand-Hornu (MACS). « On venait d'ouvrir une exposition temporaire en février, explique Maïté Vanneste, coordinatrice du service communication du musée. Cela nous a coupés net dans notre élan ». Il a fallu trouver des alternatives comme les réseaux sociaux ou des newsletters. « Chaque semaine,





MACS exposition consacrée à James Welling. Cento

*dans nos newsletters, on a pris l'habitude d'envoyer des fiches d'activités en rapport avec cette exposition consacrée à l'artiste américain Matt Mullican. On l'a finalement déclinée en 12 fiches. Bien sûr, on a perdu le face à face avec le public, mais aussi la possibilité de faire se rencontrer les œuvres et le public. Les outils numériques ont été très utiles et nous ont permis de faire vivre l'exposition, mais cela reste assez éloigné de notre mission première. Toutefois, on s'est rendu compte que ces fameuses fiches sont un nouvel outil de médiation qui continue de bien fonctionner ».*

Le musée a aussi produit des capsules durant le premier confinement. « *Nous faisons commenter les œuvres par les guides du musée. Chacun s'attachait à décrire une œuvre de manière très personnelle. Nous avons donc développé largement ces supports, mais dans le même temps, on espérait une réouverture rapide ».*

Finalement, le retour du public fût relativement rapide, mais il a été source de stress. Comme à Mariemont, il a

fallu mettre en place un sens unique de visite ainsi que la sécurité. Le musée a la chance de disposer de grands espaces afin de pouvoir accueillir un public relativement large tout en respectant les mesures sanitaires. « *Mais cela n'a pas toujours été simple*, relate la porte-parole. *En décembre, nous avons dû restreindre le nombre de personnes présentes simultanément à l'entrée du musée suite à la scénographie de certaines salles d'exposition afin d'éviter un effet d'entonnoir. Cela a parfois été compliqué pour le personnel de sécurité qui devait gérer ces flux. Ils avaient parfois l'impression qu'il y avait trop de monde ».*

Un gros effort a aussi été fait sur la communication afin de rassurer le public. « *On a essayé de rassurer le public via nos newsletters, mais aussi via notre site. Bien sûr, l'accueil a aussi été très sollicité « en présentiel » et par téléphone. La presse a aussi aidé à rassurer tout le monde. Et je pense que ces efforts ont porté leurs fruits ».*

Les premières personnes à revenir étaient les détenteurs de pass musées et donc une partie du public le plus féru

de visites de musées. « *Ils étaient peu nombreux au début, une quarantaine de personnes les premiers jours tout au plus. Le public, avant de repasser la porte, a eu besoin d'être rassuré. Le jour de la réouverture, le 19 mai, 21 personnes sont venues. Le mercredi suivant, ils n'étaient que 12. En revanche, en juin, pour le premier dimanche du mois, qui sert un peu de thermomètre, puisque l'entrée est gratuite, on a accueilli 171 visiteurs. Cela prouvait bien que les gens voulaient revenir ».* Globalement l'été 2020 a été plutôt bon. « *En 2020 nous avons accueilli 6.258 visiteurs contre 7.105 en 2019 tout en respectant les jauges et les mesures sanitaires en vigueur ».*

Le musée a également mis en place les « *jeudis des familles* » en période de Covid. Sur réservation, une bulle pouvait profiter, avant la visite, d'un atelier manuel pour appréhender les différentes techniques utilisées par les artistes exposés.



*MACS : étant donné les jauges, le public a pu profiter des grands espaces*

## DES VISITEURS DANS LEURS BULLES

*« C'était très chouette et cela a bien fonctionné, mais cela a été compliqué. Il fallait en effet désinfecter toutes les tables et le matériel, les lattes, les crayons, etc. avant et après chaque utilisation. Cela pouvait mettre beaucoup de temps. Mais cela en valait la peine puisque l'on a été complet chaque jeudi ».*

Une fréquentation relativement haute, donc. Pourtant, le public aura rarement été aussi à l'aise que lors de la reprise des musées. L'enquête de satisfaction menée par le Musée de Mariemont a révélé des retours très positifs. À la fin mai 2020, le Musée ne pouvait accueillir que 20 personnes par heure. Si les jauges à respecter ne simplifient pas le travail de l'institution, elles permettent en revanche au public de profiter pleinement des collections comme s'il était seul au monde ou presque.

**Thomas Casavecchia**



*Malgré ce second déconfinement, les visites guidées n'ont toujours pas pu reprendre*

## OBJECTIF PLUMES, LE PORTAIL DES LITTÉRATURES BELGES

**Le nouveau portail dédié aux littératures belges francophones a été inauguré le 4 mars 2020, lors de l'ouverture de la Foire du Livre. Cette plateforme propose des contenus de référence sur les romans, essais, bandes dessinées, littératures de jeunesse, recueils de poésies et nouvelles des auteurs et autrices de Wallonie et de Bruxelles. Il s'adresse à un public large : adultes, enseignants, parents, étudiants et professionnels du métier du livre. Son objectif : devenir un outil de rayonnement de la littérature belge.**

### UN OUTIL DYNAMIQUE POUR FAIRE RAYONNER LA LITTÉRATURE BELGE

Son nom, « Objectif plumes », est un hommage à deux grands auteurs belges internationalement connus, Hergé et Henri Michaux. Son objectif : faire découvrir à un large public (auteurs, professionnels des métiers du livre, libraires, amateurs de littérature, étudiants, enseignants) la richesse de la littérature belge francophone.

C'est lors de la dernière Foire du Livre en présentiel, soit peu de temps avant le premier confinement, que la plateforme Objectif plumes a vu le jour. Véritable outil de référence, ce portail recense toutes les formes de littérature des auteurs et autrices de Bruxelles et de Wallonie. De cette manière, Objectif plumes offre à son



*Inauguration du portail Objectif plumes lors de la Foire du livre de Bruxelles 2020. Bénédicte Linard, Ministre de la Culture et Nadine Van Welkenhuyzen, Directrice générale adjointe du Service général des Lettres et du Livre.*



public une vue d'ensemble de la production littéraire belge, lui permettant de rayonner sur notre territoire, mais aussi au-delà de nos frontières.

Elle propose une porte d'entrée unique pour découvrir ou explorer l'ensemble des littératures belges francophones et en langues régionales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La plateforme permet également de prendre conscience de la richesse et du dynamisme de tous les acteurs de la littérature de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir les auteurs et autrices, mais également tous les métiers en lien avec la production et la diffusion du livre.

## UNE (R)ÉVOLUTION DANS LE PAYSAGE LITTÉRAIRE EN FW-B

La mise en place de cette plateforme constitue une évolution remarquable, voire une révolution dans le paysage littéraire en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, jusqu'alors il n'existait pas d'outil permettant d'avoir une vue globale sur l'ensemble de la production littéraire belge francophone.

C'est le Service général des Lettres et du Livre (SGLL) qui est à l'origine et qui gère le projet au quotidien. Sa volonté : stimuler l'intérêt du public pour les littératures belges francophones et en langue régionale en rassemblant en un seul endroit tous les contenus.

Jusqu'alors, tous ces contenus étaient répertoriés sur différentes plateformes qui possédaient chacune leurs spécificités et leur propre base de données. Le portail Objectif plumes répertorie les auteurs belges francophones tous genres confondus.

Cet outil doit également son succès au travail quotidien effectué sur la base de données, travail opéré en coulisses par l'équipe d'Objectif plumes (mise à jour de la base de données, vérification des informations, sélection des ouvrages, mises à jour et création des fiches, etc.).

## TOUTE LA LITTÉRATURE BELGE FRANCOPHONE EN 1 CLIC

Avec près de 40.000 titres et 5.000 auteurs répertoriés fin 2020, le portail Objectif plumes a été réfléchi et conçu pour répondre directement aux besoins et aux demandes de ses utilisateurs. On y trouve différentes fonctionnalités pensées pour faciliter la navigation. Tout d'abord, un moteur de recherche avec l'option de saisie semi-automatique qui permet d'effectuer des recherches par titre ou par auteur. Ensuite, il est possible de sélectionner les ouvrages par genre. Une sélection de titres est mise à jour régulièrement en fonction des nouveautés et des coups de cœur. Ces sélections sont réalisées par le Service général des Lettres et du Livre.

Le site possède également un annuaire de toutes les maisons d'édition actives en littérature et qui répondent aux critères de la charte de l'édition professionnelle. Mais ce n'est pas tout... Objectif plumes assure une présence sur les réseaux sociaux :

 <https://www.facebook.com/objectifplumes>

 <https://www.instagram.com/objectifplumes/>

et met également à disposition un agenda des événements littéraires.

De cette manière, le portail entend répondre aux demandes d'un public large et varié.

## PARTICULIERS ET AMATEURS DE LECTURES

Les lecteurs assidus en quête de nouveautés littéraires, de classiques oubliés ou d'ouvrages en langue régionale (bruxellois, wallon, picard, etc.), y décèlent des idées originales de lectures. L'outil de recherche propose différentes rubriques pour trouver des ouvrages ou des auteurs, des genres ou des catégories littéraires. Il suffit de créer un compte et de devenir membre de la plateforme pour pouvoir laisser des commentaires sur les ouvrages ou les auteurs consultés.

## UN OUTIL POUR L'ENSEIGNEMENT

Objectif plumes se positionne également comme outil pour l'enseignement. Le site facilite l'accès aux enseignants qui souhaitent participer au programme « Auteurs en classe », mis en place et soutenu par le SGLL. Ce programme permet à tous les enseignants (tous réseaux et niveaux scolaires confondus) d'organiser des rencontres en classe avec des auteurs de littérature belge francophone.

De plus, des dossiers pédagogiques sont mis à disposition des enseignants. Proposés pour tous les niveaux scolaires et téléchargeables gratuitement, ils



# Objectif plumes

permettent de découvrir des auteurs contemporains et patrimoniaux.

Enfin, les textes et albums édités dans le cadre de l'action « La Fureur de Lire » sont eux aussi disponibles sur le portail Objectif plumes.

## MISE EN VALEUR DES AUTEURS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Objectif plumes met en valeur les auteurs belges francophones. Pour être représentés sur le portail, les auteurs doivent respecter certaines conditions :

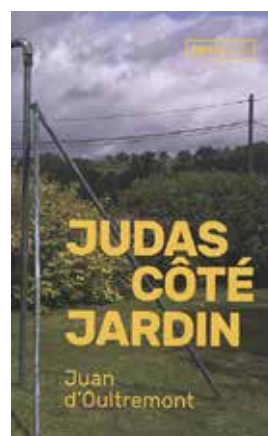
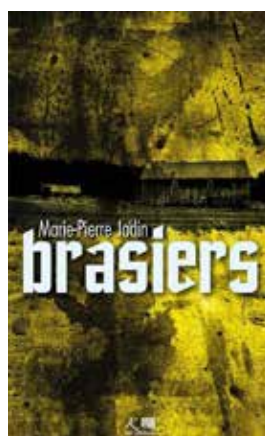
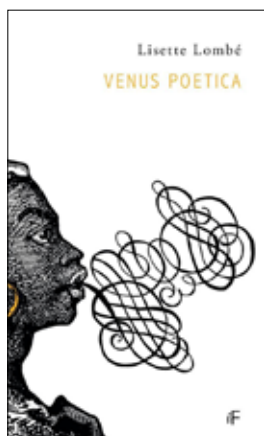
- avoir la nationalité belge ou résider en Belgique depuis plus de cinq ans ;
- être publié en Français ou en langue régionale ;
- par une maison d'édition professionnelle en tant qu'auteur ou autrice à titre principal.

Par conséquent, les auteurs présents sur le portail ont déjà publié au moins un ouvrage littéraire tous genres confondus sous forme de texte, ou d'illustration (album jeunesse, bande dessinée, roman graphique, roman, essai, recueil de nouvelles, théâtre, poésie, etc.).

## UN OUTIL POUR LES PROFESSIONNELS DE LA CHAÎNE DU LIVRE

Pour finir, Objectif plumes permet aux autres professionnels de la chaîne du livre (éditeurs, libraires, bibliothécaires, médiateurs du livre) de diffuser leurs activités. Le portail offre la possibilité à ces professionnels de créer des événements dans un agenda public.

Par ailleurs, un annuaire alphabétique complète le mode de recherche en proposant différentes rubriques (associations professionnelles, bibliothèques, librairies, lieux littéraires, maisons d'édition, sociétés de gestion de droits d'auteurs).



**Fin 2020 :**

**5.000** auteurs et autrices recensés

**40.000** œuvres

**9.000** visiteurs par mois

## UN PROJET COLLABORATIF

Le projet Objectif plumes fédère et regroupe les contenus disponibles sur 14 sites internet de littérature en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le portail récupère automatiquement les données disponibles sur les sites des partenaires tout en fournissant des contenus propres.

Certaines de ces plateformes sont directement gérées par le Ministère de la FW-B (Littérature au présent, Littérature de jeunesse, Bande dessinée, Culture.be, Le Carnet et les Instants).

Les sites gérés par d'autres opérateurs sont orientés vers le patrimoine littéraire (Espace Nord, Académie royale de langue et de littérature française) ou proposent des contenus pour le corps enseignant (Espace Nord). D'autres encore sont spécialisés dans les biobibliographies d'auteurs d'aujourd'hui (Bela, Service du livre luxembourgeois, Maison de la poésie), dans les

contenus audio (SonaLitté), ou dans la critique littéraire (Karoo, revues.be, Le Carnet et les Instants).

De nouveaux partenariats seront conclus dans le courant de l'année 2021 avec d'autres sites internet pour enrichir le contenu proposé par la plateforme Objectifs plume.

## S'ADAPTER FACE À LA CRISE ET REBONDIR

Alors que le projet a été lancé au tout début de la crise du Covid, il a été nécessaire de réagir vite et bien pour soutenir le monde littéraire, mis à rude épreuve. Une nouvelle catégorie d'événements a été ajoutée à l'agenda afin de valoriser les événements en ligne et un webinaire destiné aux professionnels (journalistes, bibliothécaires, libraires) a été organisé pour permettre aux éditeurs de présenter leurs nouveautés en littérature belge malgré un contexte bouleversé.

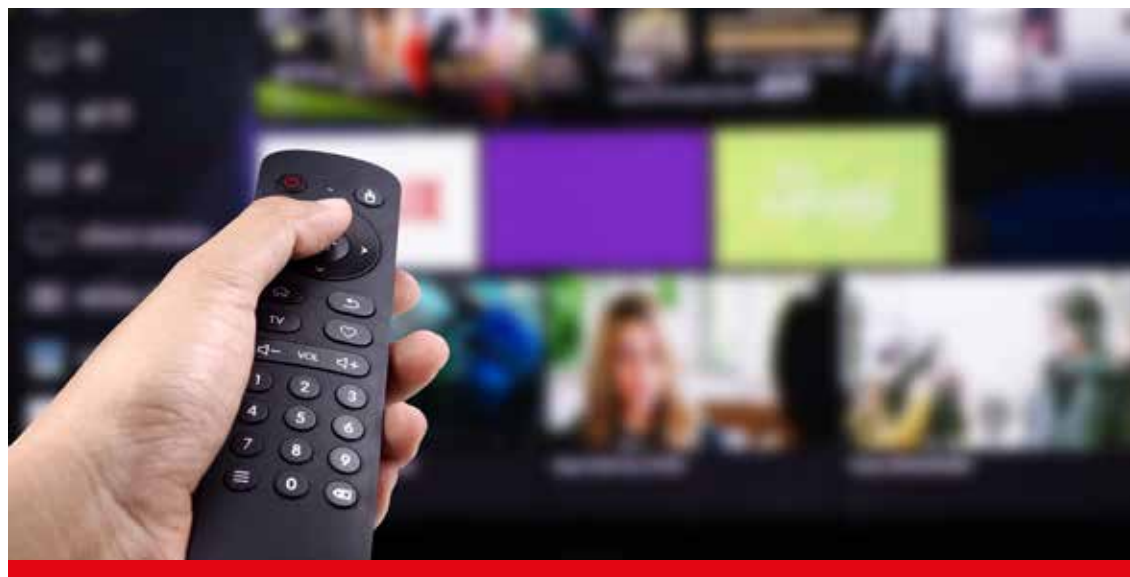
**Rosa Rochman**

## UN NOUVEAU DÉCRET EN RÉPONSE À LA (R)ÉVOLUTION DES MÉDIAS AUDIOVISUELS

Le 15 avril 2021 est entré en vigueur le décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (« le décret SMA »). Ce décret, qui remplace le décret du 26 mars 2009, transpose entre autres la directive européenne sur les services de médias audiovisuels (appelée « la directive SMA ») dans la législation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette directive vise notamment à étendre certaines règles audiovisuelles aux plateformes de partage de vidéos (et, dans certains cas, aux réseaux sociaux), à promouvoir davantage les contenus européens sur les services de médias audiovisuels tout en les faisant contribuer à leur financement, à mieux protéger les mineurs contre certains contenus préjudiciables et enfin à renforcer l'indépendance des régulateurs de l'audiovisuel.

### UNE MODERNISATION NÉCESSAIRE DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE

Alors que le paysage audiovisuel européen connaît une profonde mutation depuis plusieurs années, marquée principalement par l'évolution des supports de diffusion (smartphones, tablettes, etc.), des types de contenus (contenus créés par l'utilisateur) et des acteurs fournissant ces contenus (plateformes de partage de vidéos, etc.), la législation européenne n'avait plus



été révisée depuis 2010. Il était donc devenu urgent de moderniser et d'actualiser le cadre juridique du secteur audiovisuel européen. De longues négociations furent menées qui aboutirent à l'adoption de la directive européenne du 14 novembre 2018 sur les services de médias audiovisuels (SMA).

Ce texte est novateur à plusieurs égards. Il assure un meilleur équilibre entre les différents acteurs de l'audiovisuel actifs en Europe. Il tend à rapprocher les obligations des services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires ("à la demande" : services tels que Netflix ou Prime Vidéo d'Amazon) de celles des fournisseurs de services de partage de vidéos (appelées communément "plateformes" : YouTube, Daylimotion, etc.). Il s'agit du premier texte européen régulant les services de partage de vidéos et certaines activités des réseaux sociaux.

Un autre objectif de cette directive est de renforcer la mise en valeur des œuvres européennes et la contribution à la production de ces œuvres en harmonisant les règles auxquelles sont soumis les acteurs européens de l'audiovisuel.

Enfin, la directive vise à renforcer les obligations des services de médias audiovisuels en matière de protection des mineurs contre les contenus susceptibles de nuire à leur épanouissement (pornographie, violence, etc.) en ayant, par exemple, recours à des outils de contrôle parental et en imposant des descripteurs de contenus.

Les Etats membres disposaient de deux ans pour transposer cette directive dans leur législation nationale. C'est ainsi que le décret SMA a été modifié en partie pour intégrer les nouvelles obligations imposées par la directive.

## L'ÉTABLISSEMENT D'UNE JUSTE CONCURRENCE ENTRE LES SERVICES DE MÉDIAS AUDIOVISUELS

L'enjeu de cette directive est majeur, car il permet de fixer des obligations communes à l'ensemble des acteurs de l'audiovisuel favorisant ainsi une concurrence saine entre eux. Auparavant, aussi surprenant que cela puisse paraître aujourd'hui, les plateformes de partage de vidéos échappaient à la législation sous prétexte que les contenus étaient fournis par des utilisateurs privés (et non par des éditeurs classiques).

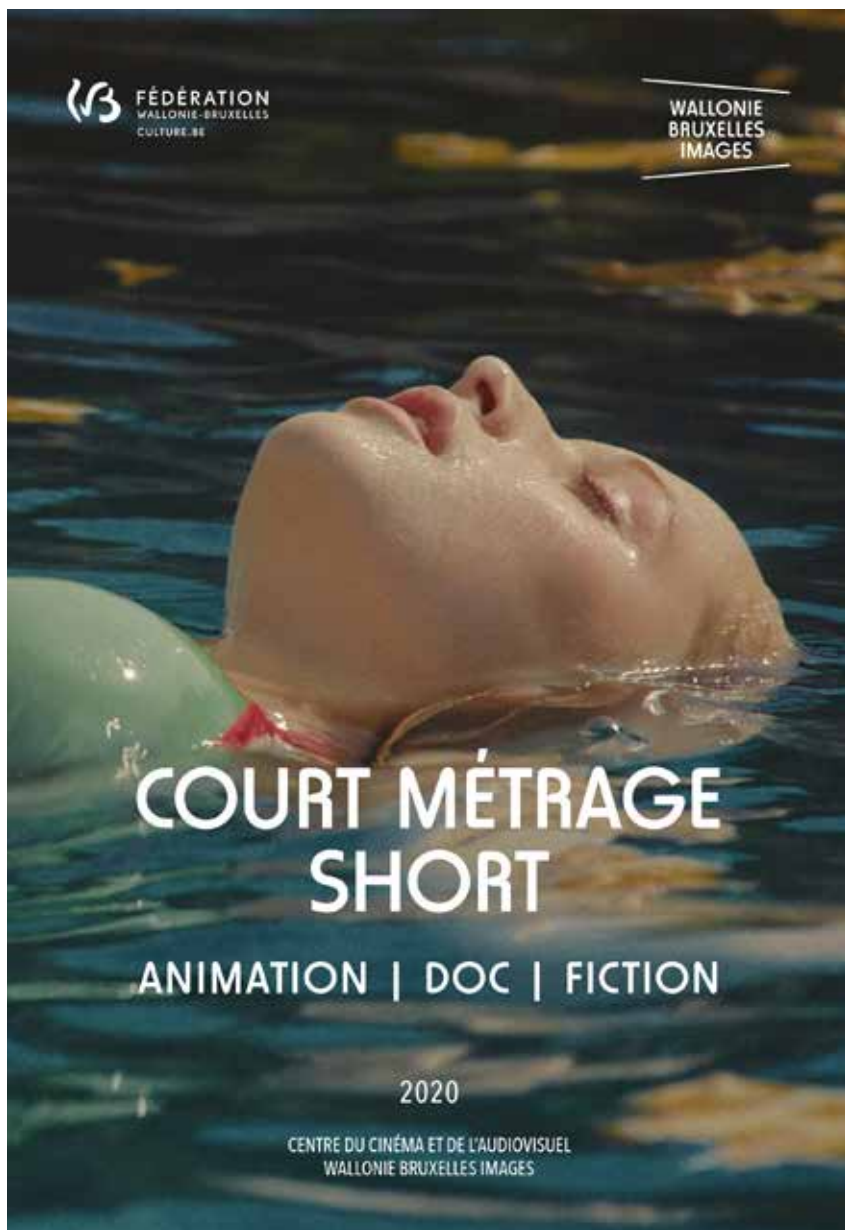
Par ailleurs, vu l'hétérogénéité de certaines législations, certains acteurs choisissaient de s'implanter dans des États membres où celle-ci était la moins contraignante. En effet, en vertu du principe dit "du pays d'origine", les acteurs ne doivent respecter que la législation du pays dans lequel ils sont établis. La directive entend dès lors rétablir une certaine équité entre les acteurs traditionnels et les nouveaux acteurs de l'internet. La nouvelle directive tente de remédier à des dérives induites par ce principe et auxquels certains États membres ont été confrontés. Dès lors le lien entre l'établissement du service et le pays dans lequel ce service est « fabriqué » est renforcé.

## UNE AVANCÉE MAJEURE POUR LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE EN FW-B

L'une des avancées majeures de ce décret est l'introduction d'une règle qui prévoit que les éditeurs de services télévisuels établis dans un autre Etat membre mais qui ciblent le marché de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Netflix, Amazon Prime Vidéo, etc.) doivent également contribuer à la production audiovisuelle de la FW-B. Même si la directive laissait le choix aux Etats membres d'intégrer ou non une telle obligation, la FW-B a décidé de faire contribuer ces éditeurs au même titre que les éditeurs relevant de la compétence de la FW-B. Jusqu'à présent en effet, seuls les éditeurs établis en FW-B (Be TV par exemple) étaient soumis à une telle obligation. Relevons qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles les distributeurs de services doivent également s'y conformer (VOO, Proximus, etc.).

Le niveau de contribution est fixé en fonction du chiffre d'affaires généré par ces services télévisuels en Communauté française. La contribution peut revêtir deux formes, au choix de l'éditeur : soit il verse le montant au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel en FW-B ; soit, la contribution revêt la forme d'un investissement dans la coproduction ou le préachat d'œuvres audiovisuelles (séries, documentaires de création, longs métrages ou courts métrages de fiction, etc.). Ce mécanisme profite à tout l'écosystème de la production audiovisuelle indépendante en FW-B et permet ainsi à une multitude de séries, de documentaires et de films de voir le jour.





## L'INDÉPENDANCE DES RÉGULATEURS RENFORCÉE

La directive renforce l'indépendance des régulateurs nationaux (en FW-B, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) tant vis-à-vis des gouvernements que des acteurs privés. Le rôle des régulateurs de l'audiovisuel est absolument capital : ils veillent entre autres à promouvoir le pluralisme et à garantir le respect des obligations légales par les acteurs du secteur audiovisuel (éditeurs télé et radios, distributeurs de services, opérateurs de réseaux).

Concrètement, la directive prévoit que les dotations financières soient suffisantes pour permettre à ces organes d'assurer leurs missions et qu'ils disposent de ressources humaines adéquates. Les conditions et les procédures de nomination et de renvoi des membres des organes décisionnels sont strictement encadrées.

Cette indépendance est essentielle pour que les décisions prises par les régulateurs soient véritablement impartiales.

**Rosa Rochman**

### Que faut-il retenir de ce décret ?

Pour résumer les points les plus importants de ce décret pour le paysage audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, retenons les suivants :

#### **Une meilleure protection des mineurs**

Les mineurs seront dorénavant mieux informés et mieux protégés des contenus vidéos qu'ils souhaitent regarder. Le décret étend cette protection aux services de médias audiovisuels à la demande. Des mesures comme le cryptage et les outils de contrôle parental doivent être mises en place par ces acteurs pour éviter que les enfants ne voient des programmes susceptibles de leur nuire.

#### **Une mise en valeur des oeuvres européennes renforcée**

Les plateformes de vidéo à la demande (Netflix, Prime Vidéo d'Amazon, etc.) ont l'obligation de proposer dans leur catalogue une part de 30% au moins d'œuvres européennes et de les mettre en valeur.

#### **Une contribution à la production audiovisuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles à charge des éditeurs télévisuels extérieurs**

Le décret prévoit une contribution financière des éditeurs de services télévisuels extérieurs (Netflix, Prime Vidéo d'Amazon, etc.) pour permettre la production de contenus audiovisuels en Fédération Wallonie-Bruxelles.

## AGIR POUR DAVANTAGE DE PARITÉ DANS LE SECTEUR DES ARTS DE LA SCÈNE

**Que ce soit dans le domaine de la musique ou dans celui des arts vivants, on constate toujours les mêmes disparités quand on analyse certaines données sous le prisme du genre. Les directions et les conseils d'administration sont majoritairement masculins, les métiers techniques (son, lumière, vidéo...) également, tandis que les assistantes ou les costumières sont plutôt des femmes... A la tête d'un projet musical ou théâtral, on retrouve le plus souvent un homme alors que les femmes se contentent des rôles de second plan... Quelles sont les initiatives mises en place par l'Administration générale de la Culture et ses partenaires pour tenter d'inverser la tendance ?**

Après chaque réunion de la Commission des Musiques, l'Administration coche, dans le tableau comportant l'ordre du jour, si le projet pour lequel l'aide a été demandée est porté par une femme et si on constate une majorité féminine au sein du groupe. En 2019, seulement 16 % des demandes d'aides à la création émanaient d'une femme<sup>3</sup>, et en 2020, 23,4 %. Quand on prend en compte les structures d'encadrement de type label, agence de booking ou de management, dans le cadre des aides ponctuelles, 22 % de femmes en étaient à la tête en 2019, et 29,4 % en 2020. Et pour ce qui est des aides récurrentes (contrats-programmes et aides au projet pluriannuelles), le pourcentage de femmes à la manœuvre retombe à 17 %.



<sup>3</sup> Femme leadeuse du projet ou groupe paritaire à 50/50



## SCIVIAS, LA PLATEFORME QUI ACCOMPAGNE LE SECTEUR MUSICAL VERS UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION DES GENRES

Toutes ces données sont ensuite transmises à Scivias, une plateforme qui lutte contre la sous-représentation des femmes dans le secteur des Musiques en Fédération Wallonie-Bruxelles et dont le Service des Musiques de l'AG Culture est l'un des membres fondateurs. Avec

plusieurs institutions publiques du secteur musical (*Court-Circuit, le Conseil de la Musique, Wallonie-Bruxelles Musique, le FACIR, le Studio des Variétés W-B et le Botanique*), ils ont lancé, début 2019, le projet Scivias avec pour objectif commun d'offrir plus de visibilité aux femmes dans le secteur, de les accompagner et de lutter contre les discriminations dont elles font l'objet, tout en laissant une marge de manœuvre adaptée aux réalités des différents acteurs et actrices qui prennent part à ce projet. Scivias signifie, en latin, « Sache les voies », un nom inspiré d'Hildegarde de Bingen (1098-1179), bénédictine mais également musicienne et femme de lettres.

Deux ans et demi plus tard, après la présentation des rapports #0 (en septembre 2019) et #1 (en septembre 2020), Scivias compte actuellement 40 membres

signataires, un chiffre qui ne cesse de s'accroître. « *Scivias a pour vocation d'accompagner, d'informer et de soutenir les opérateurs et opératrices du secteur afin que leurs actions et leur organisation aillent vers une représentation des genres plus juste et équilibrée* », explique Sarah Bouhatous, qui coordonne la plateforme depuis avril 2021. « *Avec les membres fondateurs, nous mettons en place des ressources, des guides, des outils pour aider les membres signataires de la charte Scivias* ». Sont également ponctuellement organisés des rencontres, des ateliers, des conférences et des débats, même si, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, la cadence a dû ralentir.

« *Actuellement, il y a surtout une volonté de réfléchir à consolider la structuration de la plateforme* », explique la nouvelle coordinatrice de Scivias, « *nous allons repenser la charte et le processus d'adhésion, refaire le site internet afin de permettre aux membres et aux professionnels du secteur d'y trouver des ressources accessibles, des outils, des infos, des actualités liés aux inégalités de genre dans le secteur de la musique...* ». Sarah Bouhatous a rencontré ces derniers mois tous les membres de Scivias afin d'être à leur écoute et d'essayer de cerner leurs besoins en termes de ressources et d'outils. A long terme, l'idée est aussi d'aller démarcher de nouvelles structures et de leur proposer d'adhérer à la charte.

Parmi les projets développés actuellement, il y a la volonté de monter un atelier/formation avec les initiateurs du *Plan SACHA* (pour *Safe Attitude Contre le Harcèlement et les Agressions*) afin de proposer à tous les acteurs des milieux festifs d'élaborer une charte pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans leur secteur d'activité. Car pour agir pour davantage de parité des genres, il faut commencer par lutter contre

les problématiques qui sont à la base de ces inégalités, et le sexisme dans le milieu de la musique en est une.

Comme tous les ans, Scivias fournira un état des lieux de ce qui s'est passé au cours de l'année écoulée en rapport avec les inégalités de genre au sein du secteur de la musique, même si en 2021, en raison de la crise sanitaire, les chiffres seront sans doute moins pertinents. La présentation de ce rapport #2 est attendue vers le mois de janvier 2022.



## LES DIRECTIONS DES GRANDES INSTITUTIONS CULTURELLES MAJORITAIREMENT AUX MAINS DES HOMMES

Dans le secteur des arts vivants, où l'on compte pourtant 57 % de femmes parmi les diplômé·e·s des écoles d'art dramatique<sup>4</sup>, on constate également de grandes disparités, notamment dans la répartition des postes de direction artistique et/ou générale des institutions subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>5</sup>. D'après l'étude commanditée par *Ecarlate la Cie* dans le cadre de son projet *La Deuxième Scène - Acte 3*, menée en collaboration avec l'Université de Liège, l'Université Catholique de Louvain<sup>6</sup> et *La Chaufferie-Acte 1* et cofinancée par la FW-B, on relève un pourcentage de 57 % d'hommes, 29 % de femmes et 14 % de mixtes dans la répartition desdits postes<sup>7</sup>. Et quand on recentre l'analyse sur les directions des théâtres subventionnés à plus d'un million d'euros par an, ce rapport passe à 67 % d'hommes, 23 % de femmes et 10 % de mixtes en 2021. « *Il y a bien des femmes qui ont été nommées à des postes de direction, mais pas à des directions d'institutions qui sont en possession de subventions conséquentes* », souligne Elsa Poisot, la directrice d'*Ecarlate la Cie*.

4 Moyenne des dix dernières années.

5 Une réalité constatée également dans le secteur des musiques et mise en lumière dans le rapport #0 de Scivias.

6 L'étude a été menée par Rachel Brahy et Nancy Delhalle de l'ULiège, et Jacinthe Mazzocchetti de l'UCLouvain.

7 Chiffres 2021 incluant les nouvelles nominations.

Quand on prend en compte le ou la responsable du projet (mise en scène, chorégraphie ou écriture), on arrive à des chiffres similaires, avec, pour la saison 2018-2019, une part de 61,6 % de projets portés par des hommes, 28,8 % par des femmes et 9,6 % par des équipes mixtes. Et l'écart se creuse encore plus dans le cas des grosses productions, puisque « *lorsqu'on dépasse les 10 artistes sur scène, les spectacles sont dirigés par des hommes à 75 %* », constate Aurélie Molle, directrice de projets à *La Chaufferie-Acte 1*, qui assure la veille statistique de l'étude. « *Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'un spectacle avec plus de dix artistes sur scène est un projet qui a les moyens, et donc que plus une production est d'envergure, moins elle est paritaire* », réplique-t-elle.

Autre constat mis en évidence par l'étude : quand c'est une directrice artistique, on observe une distribution composée à 44,7 % d'hommes et 55,3 % de femmes. Par contre, si le responsable artistique est un homme, sa distribution est masculine à 63 %.

## RENDRE LES FEMMES DE THÉÂTRE VISIBLES VIA LA FORMATION

Pour Elsa Poisot, l'invisibilisation de ces inégalités fait partie d'un système enraciné. Elle s'est donc donné pour objectif de rendre les choses visibles dans son domaine de compétences. La directrice d'*Ecarlate la Cie*, également autrice, metteuse en scène et comédienne, a donc proposé aux cinq écoles supérieures d'art dramatique de venir assister à des conférences données par des spécialistes de la présence des femmes dans

l'histoire des arts vivants, ces thématiques n'étant pas abordées dans les écoles. « *Malheureusement, au cours de notre formation, on ne nous a jamais proposé des modèles de femmes remarquables* », déplore Elsa Poisot. « *Dans la foulée, on a aussi proposé de faire une exploration du matrimoine littéraire théâtral de l'ancien régime, on a proposé aux écoles de redonner vie à des textes qui avaient tout à coup été occultés pour des raisons politiques.* »

La directrice d'*Ecarlate la Cie* conclut en soulignant « *la chance inouïe d'avoir une Ministre à la fois des Droits des Femmes et de la Culture. Pour notre étude, nous avons eu le soutien des pouvoirs subsidiaires, les administrations nous ont fourni des données... On constate aussi un mouvement de société général, notamment de par la mouvance #MeToo, qui nous a aidées à atteindre ces résultats.* »

## ÉGALITÉ DES GENRES AU SEIN DES INSTANCES D'AVIS

Au sein de l'Administration générale de la Culture, on dénombre également des actions en faveur de davantage de parité des genres. Le décret *Nouvelle gouvernance culturelle*, voté en mars 2019, a instauré l'égalité hommes/femmes au sein des Instances d'avis chargées d'analyser les demandes de subventions. « *Ce n'était pas évident de parvenir à un casting paritaire* », explique-t-on au Service des Musiques, « *mais on y est finalement arrivé, notamment en incitant des femmes dont le profil nous paraissait intéressant à se porter candidates. Ou alors, dans le cas des candidatures mixtes déposées*



*en binômes, la plupart du temps, c'est la femme qui a été désignée membre effective et l'homme suppléant.* »

## COMMENT AGIR TOUT EN RESTANT DANS LE CADRE DU DÉCRET ?

Fin 2020, le Service des Musiques a également organisé une table de réflexion avec des membres volontaires de la Commission pour discuter des questions de parité des genres et de la manière de la faire mieux émerger au sein des aides octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de tendre à une meilleure représentativité des femmes dans le secteur musical. L'objectif de cette réunion était surtout de déterminer quels étaient les moyens d'action de la Commission, dans le cadre du décret qui régit le subventionnement des arts de la scène. Car toute forme de discrimination positive en faveur d'un projet féminin est évidemment exclue, un tel critère n'étant pas inscrit dans le décret.

La première mesure qui est ressortie de ce chantier, c'est l'intégration, dans les formulaires de demande de

subvention de la question suivante : « *Au sein de votre projet, menez-vous une réflexion concernant la question de l'équilibre de la représentation homme/femme (équipe artistique, programmation, organigramme, conseil d'administration...) et, le cas échéant, avez-vous des intentions et/ou actions par rapport à cette question et quelles sont-elles ?* ».

« *Cette initiative permet déjà d'inciter les porteurs et porteuses de projet à poser un constat et à réfléchir à des pistes d'amélioration* », salue le président de la Commission des Musiques, Frédéric Maréchal, « *on ne s'attend évidemment pas à ce que cela révolutionne les choses, mais c'est déjà bien qu'il y ait une prise de conscience de la part du secteur* ».

Toutes ces initiatives ont déjà permis d'ouvrir les voies, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour parvenir à une réelle parité des genres, dans le secteur culturel comme dans d'autres...

**Magali Schock, Service de la Musique FW-B**

## PECA : CULTURE ET ENSEIGNEMENT MAIN DANS LA MAIN

**Le PECA, pour Parcours d'Education Culturelle et Artistique, a pour mission d'offrir à tous les élèves de la maternelle à la dernière année d'humanité l'accès à la culture. Un chantier gigantesque et enthousiasmant dont nous parle le Directeur général adjoint de l'Action territoriale Jean-François Füeg.**

### **Il n'est peut-être pas vain de rappeler l'ADN du PECA et dans quel cadre il s'inscrit ?**

Il s'inscrit dans le cadre du pacte pour un enseignement d'excellence qui est un projet à long terme de la Fédération Wallonie-Bruxelles visant à améliorer la qualité de son enseignement et le niveau des élèves et l'offre qui leur est faite. Concrètement, dix-huit chantiers vont se développer sur plusieurs années et parmi ces chantiers, il y en a un qui s'appelle le Parcours d'Education Culturelle et Artistique. Son objectif est d'offrir à tous les enfants de leur première maternelle à leur dernière année d'humanité l'accès à un parcours culturel, à un véhicule culturel et au fond à la culture tout court.

### **Avec l'idée de donner accès à la culture à tous les enfants?**

Cela doit être beaucoup plus libre que l'enseignement habituel parce qu'il ne s'inscrit pas dans un parcours où il y a des examens ou des prestations identiques d'un endroit à un autre. Nous avons une grande expérience de



la Culture et nous venons d'ailleurs de faire un inventaire de toutes nos offres. On peut citer *Théâtre à l'école*, *Auteur en classe*, *Cinéaste en classe*, pour ne donner que quelques exemples, s'ajoutent à la liste les initiatives des opérateurs que nous soutenons comme les Jeunesses Musicales et Ekla, nous avons une présence importante dans les écoles.

C'est la première fois que l'Administration générale de la Culture est confrontée à l'obligation de rendre un service universel. C'est-à-dire qu'on va nous demander de toucher tous les élèves, que l'ensemble de tous les enfants, sur tous les territoires soient touchés par ce programme d'éducation culturelle et artistique. C'est tout récent parce que le PECA a commencé en septembre 2020 avec les classes du niveau maternel. Ensuite, on rentre dans le premier cycle du primaire en septembre 2021.



### **Comment opérer la rencontre avec le monde de l'enseignement et ses impératifs et le monde de la culture articulé autour de la liberté de création?**

Il nous est apparu assez rapidement qu'autant il y a des référents culturels auprès des enseignants, autant, il fallait, du côté de la Culture, se doter de référents scolaires. Nous avons travaillé avec les opérateurs culturels territoriaux parce que nous avons la forte conviction que les approches culturelles doivent être adaptées aux territoires et à leurs réalités.

### **C'est de cette réflexion que sont nés, en décembre 2020, les dix consortiums, pour les dix bassins scolaires de Wallonie et de Bruxelles ?**

Nous avons effectivement lancé un appel aux opérateurs territoriaux pour se réunir en consortiums et prendre en charge ce travail en leur donnant une subvention. L'idée est justement d'organiser cette rencontre entre le monde scolaire et le monde de la culture pour assurer la présence sur le terrain. De mettre en place une plateforme dans chaque bassin scolaire afin que les représentants du monde de l'école, les référents culturels et les opérateurs qui sont susceptibles de participer au PECA se rencontrent dans une plateforme territoriale afin d'assurer que les impératifs des uns et des autres soient respectés.

### **Que trouve-t-on au sein de ces consortiums ?**

Les bibliothèques publiques, les Centres culturels, et en particulier les Centres régionaux comme Centrale à La Louvière, par exemple. Ce sont ajoutés à cela, les Jeunesses Musicales, Ekla, Point Culture. Nous leur avons demandé de faire un plan d'action afin d'avoir leur regard sur cette interaction avec l'école sachant qu'aujourd'hui tout le monde doit être touché. A terme, nous sommes

dans l'obligation de rencontrer les élèves des 35.000 classes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avons, en amont, effectué un recensement de tous les opérateurs et de toutes les opérations en classe.

### **Quelles sont les tendances ? Les priorités émergentes ?**

Les consortiums ont commencé à analyser les zones blanches, c'est-à-dire les endroits où la culture n'arrive pas ou peu. Dans le Luxembourg, par exemple, la question du trajet est importante. Les enseignants sont toujours enthousiastes mais c'est un problème de mobilité qui prédomine avec des trajets en train ou en bus assez longs. A Bruxelles, où le trajet est gratuit pour tous les élèves qui se déplacent avec leur professeur, c'est aussi une question de mobilité parce que l'arrêt de tram ne se trouve pas devant le musée. Et cela peut s'avérer problématique lorsque vous emmenez une classe d'enfants de cinq ou six ans et qu'il faut traverser trois rues avec la circulation.

Ensuite est apparu la question de la labellisation des projets. Vous pouvez trouver quelqu'un qui sera formidable face à une classe de quatrième secondaire dans le cadre de l'opération *Cinéaste en classe* mais plus démunie face à des enfants de trois ans et demi.

Pour résumer, on peut dire simplement que ces fameux consortiums créent du réseau.

### **De toutes ces réflexions sont nés ces appels à projets ?**

Effectivement. Ces trois appels à projets, gérés par les consortiums, seront lancés en août 2021 et dès le début de l'année scolaire 21/22, il y aura des classes bénéficiaires. Ce sont des appels dans lesquels il y aura plusieurs projets. Par exemple, nous allons travailler



avec les Académies parce qu'il nous apparaît insensé de laisser de côté ce secteur de l'enseignement qui s'occupe d'arts. Des profs d'académie pourront soit seul ou avec des compagnons intervenir dans les écoles. A 80%, ces projets seront réservés à ce que nous appelons les zones blanches où on constate qu'il n'y a aucune activité culturelle déclarée. C'est l'appel à projets dénommé *Patchwork*.

Le second appel à projets s'intitule *Animatik ' Art* ; et nous allons essayer d'y introduire de la danse parce que l'idée est aussi de favoriser les parents pauvres de la culture. Si on reprend toutes les activités organisées en classe, il y a des disciplines artistiques qui ne sont que rarement représentées ; c'est le cas de la danse mais aussi du théâtre de marionnettes ou du cirque. Le troisième appel s'intitule *Par essais et bonheur*, autour d'expressions variées comme la poésie, le collage, le dessin ou la photographie.

### **Combien de classes seront touchées par ces appels à projets ?**

Nous avons 800 classes pour la rentrée 2021/2022 et je le répète parce que c'est important, 80% d'entre elles seront issues de ces zones blanches.

### **Quid de la formation d'opérateurs ou d'artistes ?**

Pour répondre à cela, le Service général de l'Education permanente a lancé depuis le printemps 2020 un projet de formations avec des objectifs précis. On revient à ce que nous évoquions précédemment à savoir : « *Si je suis capable de présenter mon travail de cinéaste à des adolescents, suis-je capable d'expliquer ce qu'est le cinéma à des enfants de cinq ou six ans ?* ».

Nous gardons en tête que la dimension pédagogique appartient à l'institutrice ou l'instituteur. Au professeur

et à l'artiste de travailler ensemble. L'objectif de ces formations est d'outiller les artistes à intervenir de manière adéquate en classe mais sans qu'on n'en fasse des professeurs. Ils restent des artistes avant tout.

Nous réfléchissons à la manière de labelliser les projets et de certifier l'aspect didactique pour que ce soit le plus léger possible pour les futurs intervenants en classe. Nous n'allons évidemment pas faire passer des examens, ni créer des jurys pour déterminer cela. C'est un système assez souple à géométrie variable en fonction de la manière dont ces acteurs culturels vont entrer dans les

écoles. C'est très important pour la partie enseignement.

C'est un sacré challenge parce que les consortiums travaillent actuellement seuls depuis décembre 2020 puisque les référents culturels ne sont pas encore là.

### **Quels sont vos partenaires, en fin de compte ?**

La cellule Culture-Enseignement qui dépend du Secrétariat général parce qu'elle n'est ni culture, ni enseignement. Notre objectif est de fusionner l'ensemble de nos dispositifs culture/écoles, de les harmoniser, de proposer une offre qui ne soit plus redondante.





Du côté de l'Administration générale de l'Enseignement, nous avons une série de collègues très attentifs à ce que nous faisons. Ce sont eux qui gèrent le centre de documentation le plus exhaustif possible, où à termes, tous les professeurs pourront se rendre pour voir ce qui existe. C'est une banque de données qui détaille notre offre et celle des opérateurs ciblée en fonction de la zone géographique, de la discipline artistique, ... Nous travaillons également avec les 118 Centres culturels dans cette dynamique notamment pour l'opération *Théâtre à l'école* qui est le dispositif qui touche le plus d'enfants et qui est le moins cher. Nous sommes sur un dispositif très bien rôdé et qui fonctionne parfaitement.

### **Quelles sont les étapes suivantes dans la foulée des recensements et de la mise en place de cette gigantesque banque de données ?**

Pour résumer, nous créons des structures pour encadrer le dispositif. Parallèlement, nous travaillons à notre offre. Ensuite, avec l'argent supplémentaire dégagé par le gouvernement, nous réfléchissons à des appels à projets et à des propositions dégagées par des consortiums dans les zones blanches. Au départ de toute cette connaissance et de ce qu'elle implique, ne fût-ce que dans les bibliothèques publiques que des centaines de milliers d'enfants fréquentent avec leurs classes, nous allons créer des parcours types.

### **Quelle est l'idée motrice de ces parcours types ?**

On pourrait imaginer que si les enseignants de maternelle sensibilisent à l'expression corporelle, ils auront offert au cours de la scolarité de l'enfant une approche des arts qui comprend une dimension sur les arts plastiques et une ouverture à l'audiovisuel, au cinéma et aux arts numériques. Ce sera un outil autant pour les consortiums que pour le corps enseignant.

### **Propos recueillis par Philippe Manche**

## MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE CULTURELLE

Depuis fin septembre 2020, le Conseil supérieur de la Culture est en place. Il est l'aboutissement du décret relatif à la nouvelle Gouvernance culturelle voté en mars 2019, qui vise à revoir de fond en comble le fonctionnement et la gestion des politiques culturelles qui ont prévalu jusque-là. L'accent est mis sur plus de transversalité, de transparence et d'efficacité. Concrètement, ce décret prévoit la mise en place d'un système à quatre niveaux<sup>8</sup> : le Conseil supérieur de la Culture, sept Chambres de concertation sectorielle, sept Commissions d'avis, et une Chambre de recours.

### AU SOMMET DE LA PYRAMIDE : LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA CULTURE

Il aura fallu une belle énergie à l'Administration pour mettre en route le nouveau décret. A titre d'exemple, plus de 982 candidatures ont dû être analysées pour composer les 11 instances qu'édifie ce décret.

Au sommet se trouve le Conseil supérieur de la Culture, instauré fin septembre 2020. Cet organe, composé paritairement de femmes et d'hommes, est l'instance transversale et intersectorielle, qui chapeaute toutes les autres.

<sup>8</sup> Le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ne s'applique ni au secteur de la Jeunesse ni à celui de l'Éducation permanente.





Le Conseil supérieur de la Culture assure les fonctions de concertation, de consultation et de proposition en matière de politiques culturelles. Il agit dans une optique générale et transversale. Il a également pour mission de conseiller le Gouvernement et le Parlement sur tout ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques culturelles.

Le Conseil supérieur de la Culture agit également d'initiative et peut formuler des recommandations. Celles-ci portent essentiellement sur le développement d'une vision prospective et sur l'instauration d'un dialogue intersectoriel et transversal sur les politiques culturelles. Notons par exemple les sujets suivants : l'accès à la culture, le statut d'artiste, la promotion et la diffusion de la culture, son financement, etc.

Le Parlement et le Gouvernement peuvent également saisir le Conseil supérieur de la Culture pour lui demander

de remettre un avis sur ses prérogatives ou pour toute question qui concerne des compétences partagées avec les autres niveaux de concertation. Pour une même demande, le Conseil étudie et traite des sujets dans leur globalité, tandis que les chambres travaillent de manière sectorielle avant de faire remonter leurs avis vers le Conseil. Le Conseil débat ensuite des questions soulevées par les représentants des chambres de concertation sectorielle concernées avant de remettre au Gouvernement ou au Parlement un avis transversal.

Le Conseil est composé de 26 membres avec voix délibérative, et coordonne également la rédaction d'un rapport annuel faisant l'état de ses activités ainsi que celles des autres organes consultatifs. En collaboration avec l'Observatoire des Politiques culturelles, il est tenu de rédiger tous les cinq ans, un rapport relatif à ces recommandations.

## LA GOUVERNANCE CULTURELLE ARTICULÉE AUTOUR DE SEPT SECTEURS PRINCIPAUX

Avant la réforme, les demandes de subventions, pour tous les secteurs des arts et de la culture, étaient étudiées par pas moins de 32 instances, chargées de donner leur avis sur la pertinence de l'octroi des subsides aux différents opérateurs culturels ou sur tout projet de décret émanant du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réforme a revu l'architecture de ce fonctionnement en articulant la gouvernance culturelle autour de sept secteurs principaux, éclairés par l'avis de 350 experts.

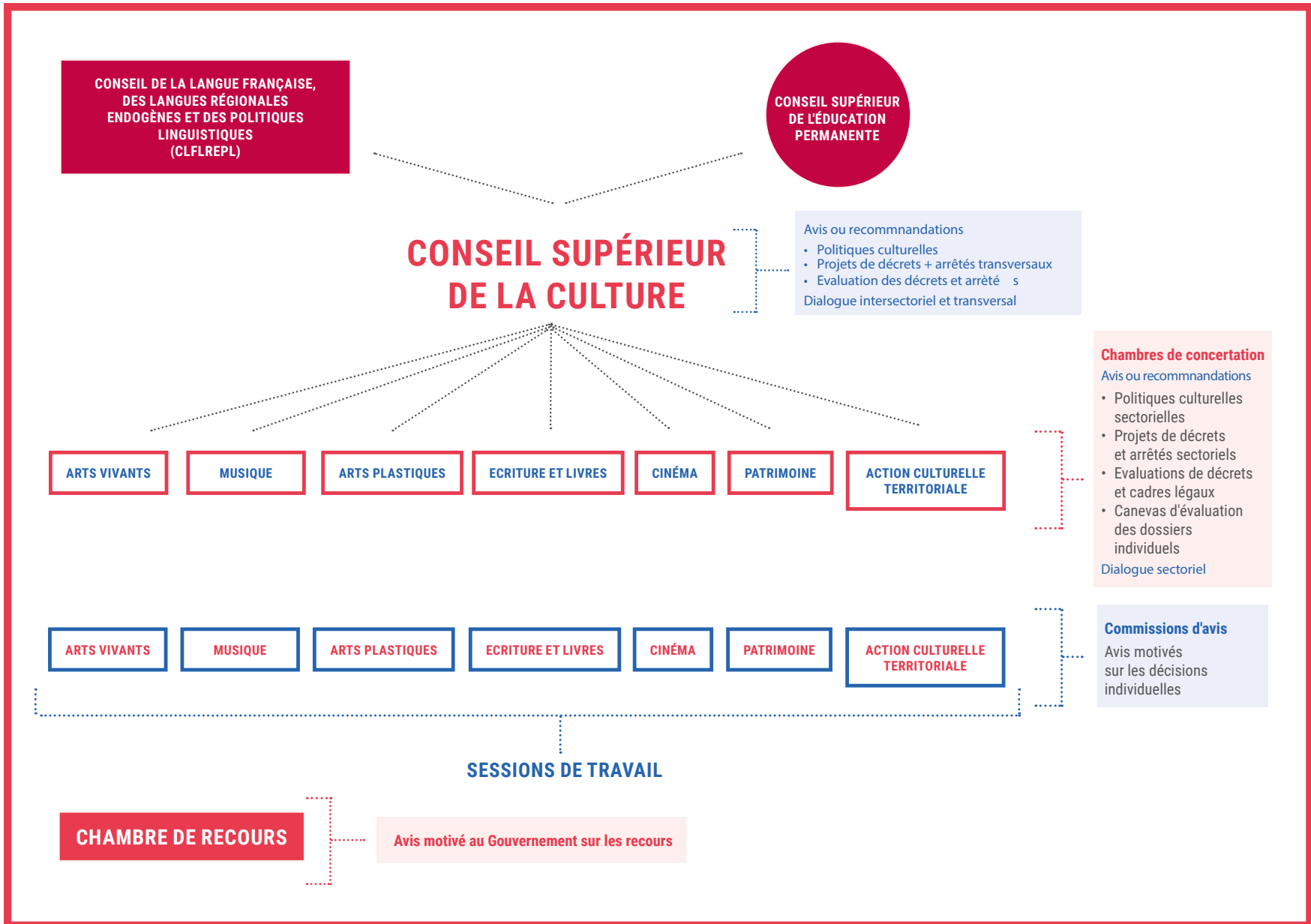
Les sept grands secteurs représentés sont désormais:

- l'Action culturelle et territoriale,
- les Arts vivants,
- les Arts plastiques,
- le Cinéma,
- les Écritures et le Livre,
- les Musiques,
- les Patrimoines culturels.

Chaque secteur est représenté par une chambre de concertation sectorielle, chargée de la concertation de la politique culturelle sectorielle, et par une commission d'avis, chargée de rendre des avis sur des dossiers individuels.

### Infographie - Structure et composition

- 1 Conseil supérieur de la Culture (composé par 7 présidents des chambres + 1 président du conseil de la langue française [conseil des langues] + 1 deuxième représentant des 7 chambres + 5 experts représentant à la fois l'enseignement et le monde artistique)
- 7 chambres de concertation
- 1 Conseil des langues
- 7 commissions d'avis
- 1 Chambre de recours
- 58 fédérations professionnelles
- + Conseil d'héraldique et de vexillologie



## **7 CHAMBRES DE CONCERTATION SECTORIELLE, 1 CONSEIL DES LANGUES, 7 COMMISSIONS CONSULTATIVES**

La rationalisation de la structure des instances d'avis a été rendue possible grâce à plus de transversalité, plus d'ouverture et plus de transparence, en vue de réduire les conflits d'intérêts et de faciliter ainsi son fonctionnement.

Les chambres de concertation sectorielle sont des instances consultatives qui exercent les fonctions de concertation, de consultation et de propositions relatives aux politiques culturelles sectorielles. Elles rendent des recommandations sur ces politiques et des avis sur les textes législatifs et réglementaires.

À ces sept chambres de concertation, s'ajoute un autre organe consultatif plus spécifique, le Conseil de la « Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques » (autrement appelé « Conseil des langues »). Les experts qui la composent sont chargés de rendre des avis sur des questions relatives à la langue française, les langues endogènes et la langue des signes (quant à leurs usages, évolutions, etc.).

Des représentants de 58 fédérations professionnelles reconnues par la ministre de la Culture siègent au sein de ces chambres de concertation sectorielle et ont pour mission de faire entendre leur avis. Certaines fédérations

professionnelles reconnues dites transversales (c'est-à-dire qu'elles sont attachées à plusieurs secteurs) sont représentées dans les différentes chambres de concertation sectorielle qui se réfèrent à leurs missions.

Aux côtés des chambres de concertation sectorielle, sept commissions d'avis ont pour mission d'analyser et de rendre des avis sur les dossiers individuels. En d'autres termes, elles remettent des avis motivés sur les aides financières à allouer à l'image des contrats-programmes, bourses ou autres aides ponctuelles.

N'oublions pas l'existence du Conseil d'héraldique et de vexillologie, qui sans dépendre formellement du nouveau décret agit comme organe consultatif pour les matières qui concernent la reconnaissance des demandes d'armoiries, de sceaux et de drapeaux pour les villes ou les personnes physiques.

## **LA POSSIBILITÉ D'INTRODUIRE UN RECOURS AUPRÈS D'UNE NOUVELLE CHAMBRE**

Autre grande nouveauté du décret, la mise en place d'une Chambre de recours qui permet aux opérateurs culturels d'introduire gratuitement un recours rapide en cas de décision jugée défavorable dans un certain nombre de cas précisés dans le décret.

Cette chambre est composée de cinq experts : trois experts issus du secteur culturel et deux experts juridiques. Il s'agit d'un organe indépendant et autonome qui a pour mission de rendre des avis motivés au Gouvernement sur les recours qui lui sont soumis.

Lorsqu'un recours est introduit, la chambre entame un débat entre les différentes parties concernées (le plaignant et la commission dont la décision est contestée). Elle dispose ensuite de 45 jours pour remettre un avis motivé au Gouvernement.

Avant sa mise en place, en général, les seules manières d'introduire un recours était de faire appel aux services du Médiateur ou d'introduire un recours au Conseil d'État, procédure longue et parfois coûteuse. La mise en place de cette chambre de recours indépendante, et composée d'experts issus du monde culturel et juridique, permet aux opérateurs culturels, qui se sentiraient lésés par les avis émis par les commissions, d'être entendus.

## ÉMERGENCE DE NOUVELLES FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES ET CRISE DU COVID

En 2020, 58 fédérations professionnelles sont reconnues par la ministre de la Culture. Toutes sont actives dans le secteur culturel et artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces fédérations sont reconnues pour une période de cinq ans renouvelable. Chaque fédération est subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et siège au sein de la ou des chambres qui représente(nt) son secteur.

Ces fédérations ne sont évidemment pas toutes le fruit de ce nouveau décret. Certaines existaient auparavant, et siégeaient dans les anciennes commissions sous l'appellation ORUA (organisation représentative d'utilisateurs agréés), et leur reconnaissance en tant que fédération professionnelle est plutôt formelle. Par contre, 18 nouvelles fédérations ont vu le jour depuis la mise en place du décret.

La ministre de la Culture entend soutenir l'émergence de ces nouvelles fédérations pour permettre d'assurer l'ouverture, la transversalité et une large représentativité dans l'élaboration des politiques culturelles.

Si l'apparition de ces nouvelles fédérations est en partie due à la mise en place des chambres de concertation sectorielle et du Conseil supérieur de la Culture, la crise sanitaire du Covid a aussi favorisé l'émergence de nouvelles fédérations professionnelles. En effet,

face à la crise, des opérateurs ont ressenti le besoin de se fédérer pour porter leur message, partager leur expérience, sensibiliser le public et les politiques aux difficultés qu'ils rencontrent.

Il est donc probable que de nouvelles fédérations voient encore le jour et intègrent, à terme, les chambres de concertation sectorielle et le Conseil supérieur de la Culture.

## UNE RÉFLEXION CONTINUE

Fraîchement mise en place et affectée comme le reste du monde par la crise du Covid, il est trop tôt pour dresser un premier bilan de la mise en œuvre des principes de la nouvelle gouvernance. Cependant, tout est mis en place par l'Administration pour garantir une efficacité maximale de ce mode de fonctionnement.

Le décret prévoit également sa propre évaluation dans les cinq ans qui suivent son entrée en vigueur. Le Conseil et les chambres de concertation devront rendre un rapport au Gouvernement sur l'impact de leur travail.

Au sein du ministère, la Direction du support administratif gère les questions ou les besoins d'éclaircissement relatifs à ce nouveau décret. Elle a notamment dû faire face à la pénurie de candidature dans certains secteurs ou à la question du genre puisque le décret, prévoit une parité parfaite.



## Focus sur le secteur des musiques

C'est au secteur des musiques que l'on doit la plus grande augmentation du nombre de fédérations représentées. Alors que ne siégeaient que deux fédérations dans l'ancien système (le Forum des Compositeurs et FACIR) la chambre des musiques est composée de 14 fédérations (les deux susmentionnées ainsi que la FEAS, Court-Circuit, MUSEACT, À CŒUR JOIE, la FLIF, BWMN, la SABAM, BIMA, FeBeME, Astrac, ACC, Asspropro).

Avant la mise en place de la nouvelle Gouvernance, les acteurs de ce secteur avaient peu l'occasion et peu de moyens de se rencontrer. S'ils étaient représentés par le comité de concertation des arts de la scène (CCAS), cet espace ne leur permettait pas vraiment de se fédérer autour de problématiques communes. En effet, le champ d'action de ce comité regroupait des acteurs dont les préoccupations pouvaient être éloignées les unes des autres.

La mise en place de la chambre de concertation et de la commission dédiée aux métiers de la musique a permis à tout un secteur de se fédérer pour participer à l'élaboration des nouvelles politiques culturelles. La crise sanitaire du Covid a renforcé le besoin de se réunir et de se soutenir. Tous les représentants des métiers de la musique disposent désormais d'un endroit dédié pour se rencontrer, échanger et débattre autour de leurs réalités et de leurs préoccupations.

Malgré une année 2020 difficile pour la plupart des représentants de ce secteur, on peut tirer un premier bilan positif de la mise en place de cette nouvelle gouvernance : plus de transversalité entre les différents représentants du secteur des musiques (classiques, contemporaines et actuelles), l'émergence de nouvelles synergies et de nouvelles collaborations.

**Rosa Rochman**



## LE SECTEUR DE LA JEUNESSE EN ROUTE POUR LA PÉRIODE 2021-2024

Dans le secteur de la Jeunesse, l'année 2020 a été marquée par les demandes de renouvellement des reconnaissances des Organisations de jeunesse et Centres de jeunes pour la période 2021 à 2024. Parmi ces organismes agréés, l'on retrouve des Maisons de jeunes, des Centres de Rencontres et d'hébergement, des Centres d'information des jeunes, des Mouvements thématiques et des Services de jeunesse.

Ce nouveau train de reconnaissances donne des perspectives au secteur de la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, lui permettant ainsi d'œuvrer pour l'épanouissement citoyen des jeunes. Il est également à l'origine d'une série de réflexions, en articulation avec les grands axes du projet de réforme des Décrets qui le régissent.

### LA POLITIQUE DE JEUNESSE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

La participation des jeunes est au cœur de la politique de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son but est, notamment, de favoriser et de développer chez les jeunes une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire (CRACS). Elle accorde une attention toute particulière à ce que les initiatives soient mises en place par et pour les jeunes.

La politique de jeunesse s'inscrit dans le champ culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle se caractérise par les principes propres à l'éducation permanente, c'est-à-dire l'exercice et le développement de la citoyenneté des jeunes, en développant des attitudes critiques, responsables, actives et solidaires. Elle s'exerce essentiellement dans les dimensions sociales (apprentissage du vivre ensemble), culturelles (décodage et expression sur la société) et politiques. L'éducation permanente touche à l'apprentissage, mais elle inclut également les valeurs d'émancipation, d'autonomie, de liberté, d'engagement et d'action.

Le Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles gère le cadre général dans lequel les associations de jeunesse travaillent. Ainsi, il reconnaît et octroie des subventions aux associations de jeunesse selon des critères bien précis, définis dans les décrets dont il a la charge. L'un des critères principaux est la participation culturelle par la formation de citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS).

Ce service est attaché au Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse, l'un des services généraux de l'Administration générale de la Culture. Il assure ainsi le lien primordial entre jeunesse et culture qui est d'ailleurs le fondement de la politique de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles.

# LE PAYSAGE DES CENTRES DE JEUNES ET DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Deux décrets chapeautent l'ensemble des structures mises en place par et pour les jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles. On peut distinguer deux types de structures : les Organisations de jeunesse d'une part, qui relèvent du décret du 26 mars 2009 ; d'autre part, les Centres de jeunes, régis par le décret du 20 juillet 2000.

## LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

Les Organisations de jeunesse sont des associations qui étendent leurs actions sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles ciblent les jeunes de 3 à 30 ans. Elles contribuent au développement des responsabilités et des aptitudes personnelles des jeunes. Leur objectif : rendre les jeunes des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS) au sein de la société. Les activités sont ainsi organisées par et pour les jeunes. Il s'agit notamment d'activités telles que les pratiques artistiques et culturelles, les échanges internationaux, les activités sportives, les camps, les actions collectives.

Au nombre de 101, les Organisations de jeunesse sont articulées autour de 5 pôles :

### 5 MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Les Mouvements de jeunesse, dits « à foulard », centrent leurs activités autour du « vivre-ensemble ».

### 16 MOUVEMENTS THÉMATIQUES

Les Mouvements thématiques ont pour mission de sensibiliser et d'interpeller la société par des activités, des réflexions et des analyses orientées autour de thématiques au centre des préoccupations des jeunes. Il s'agit notamment des mouvements de jeunesse des partis politiques, des mouvements étudiants, des jeunesses syndicales, etc.

### 66 SERVICES DE JEUNESSE

Les Services de jeunesse orientent leurs actions autour de différents axes. On y trouve notamment l'initiation à des modes d'expression socioculturels, la sensibilisation aux enjeux sociétaux, la formation des jeunes, des volontaires et des professionnels, le développement d'échanges internationaux, etc.

### 5 FÉDÉRATIONS D'ORGANISATIONS DE JEUNESSE

Ces fédérations regroupent des Organisations de jeunesse. Elles ont pour mission de les faire collaborer entre elles, autour d'enjeux communs. Elles assurent également la coordination et la mise en réseau de leurs membres, la formation interne et externe, les services aux membres, l'accompagnement pédagogique, la réalisation et la gestion de projets, la réalisation d'outils d'information, et la représentation sectorielle.

### 9 FÉDÉRATIONS DE CENTRES DE JEUNES

Ces fédérations assurent la coordination et la mise en réseau de leurs membres, la formation interne et externe, les services aux membres, l'accompagnement pédagogique, la réalisation et la gestion de projets, la réalisation d'outils d'informations, de réflexions et de supports pédagogiques et la valorisation des actions et projets de leurs membres ainsi que la représentation sectorielle.

## LES CENTRES DE JEUNES

Les Centres de jeunes sont des associations locales, qui ciblent essentiellement les jeunes de 12 à 26 ans. Ils favorisent le développement d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire. Les Centres de jeunes agissent au moyen d'une prise de conscience, d'une connaissance des réalités de la société et des attitudes de responsabilité. Ils participent également à la vie sociale, économique et culturelle. 212 Centres de jeunes sont reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les Centres de jeunes se distinguent par leurs finalités, et sont soit des Maisons de jeunes, soit des Centres d'information des jeunes, soit des Centres de Rencontres et d'Hébergement.

### 158 MAISONS DE JEUNES

Les Maisons de jeunes (MJ) sont des lieux d'accueil et d'animation socioculturelle à l'échelle locale. Elles réalisent des activités culturelles, récréatives et sportives organisées par des jeunes, pour les jeunes. L'objectif des Maisons de jeunes est de stimuler le développement de la citoyenneté critique, active et responsable, principalement chez des jeunes de 12 à 26 ans, notamment en favorisant leur participation à la programmation et à la réalisation des actions de la Maison de jeunes.

### 29 CENTRES D'INFORMATION DES JEUNES

Les Centres d'information des jeunes sont des structures associatives qui favorisent l'appropriation, par les jeunes, de l'information et des outils d'information dans un souci de pluralisme, d'indépendance et d'exhaustivité.

### 25 CENTRES DE RENCONTRES ET D'HÉBERGEMENT

Les Centres de Rencontres et d'Hébergement accueillent des jeunes en groupe ou de manière individuelle. Ils organisent

des activités résidentielles de durée limitée. Leur rôle est, notamment, de favoriser la rencontre entre les différents groupes et individus qui les fréquentent, l'ouverture à la communauté locale et les échanges multiculturels.

## **LABEL SOCIOCULTUREL ET GAGE DE QUALITÉ**

Être une Organisation de jeunesse ou un Centre de jeunes reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles est un gage de qualité. Outre l'octroi de financements pour certaines de ces associations, cette reconnaissance est un véritable label socioculturel, qui souligne et encourage un travail pédagogique spécifique : des projets menés par et pour les jeunes, en favorisant, notamment, leur sens de l'initiative, de l'organisation, du collectif... Un travail qui permet également de développer leur sensibilité aux questions de société, leur analyse critique, qui autorise des pratiques artistiques et qui stimule un engagement citoyen. Cette reconnaissance permet de valoriser le Secteur de la Jeunesse sur le territoire couvert par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Service de la Jeunesse, le Service général de l'Inspection de la Culture et les instances consultatives réévaluent tous les 4 ans l'action menée par les Organisations de jeunesse et les Centres de jeunes, dans le but de garantir sa qualité. Ce travail permet soit de reconduire la reconnaissance, soit de la suspendre si les actions menées ne répondent pas aux objectifs fixés ou de proposer le retrait de reconnaissance.

Depuis 2018, il n'y avait plus eu de nouvelles reconnaissances dans le secteur de la jeunesse. La politique de la jeunesse étant une priorité, la Ministre de

la Jeunesse a débloqué un budget de 2 millions d'euros pour permettre de reconnaître de nouvelles structures et de soutenir les associations déjà reconnues dans leur évolution au sein des décrets.

Dans l'ensemble, pratiquement toutes les associations reconnues (98%) ont vu leur agrément renouvelé. Certaines structures ont même obtenu une meilleure valorisation grâce à la qualité de leur travail pédagogique. D'autres structures n'ont pas obtenu de renouvellement, en raison des lacunes observées au regard des critères fixés par les décrets.

Le renouvellement quadriennal des associations de jeunesse est aussi l'occasion pour l'Administration de mener une démarche réflexive, de prendre un temps pour poser un regard macro sur les décrets. Ces réflexions pourront sans doute à leur tour alimenter de manière directe le chantier de la réforme des Décrets entamé en 2021 par la Ministre de la Jeunesse.

L'ambition n'est pas de dresser un inventaire des constats et observations, mais de partager une série de points d'attention particulièrement saillants.

Tout d'abord, au cœur de ces réflexions, se trouve la question des finalités des Décrets. La compréhension des concepts-clés énoncés dans les finalités peut différer d'un acteur à l'autre. Certaines confusions s'opèrent, notamment, entre les notions de participation et citoyenneté. Définir de manière plus précise ces concepts passe par une réflexion sur le sens de l'action, les valeurs, les finalités elles-mêmes. Cela permettrait aux différents acteurs (administration, instances consultatives, associations) de disposer d'un référentiel commun et partagé de l'objet social des Décrets, repères indispensables pour le suivi et l'évaluation de l'action des associations.

Par ailleurs, en termes de participation des jeunes, il peut être pertinent de se demander si le modèle soutenu par les Décrets est toujours en adéquation avec les attentes des jeunes et l'évolution de leur mode d'engagement. A titre d'exemple, le critère de la présence de jeunes dans les instances dirigeantes de la Maison des jeunes, qui parfois peut se limiter à une présence formelle, est susceptible d'évoluer ou d'être remplacé par d'autres modèles pédagogiques, sachant que les formes de participation sont très variables. Comment encourager la participation des jeunes, sous des formes diverses, et traduire celles-ci dans un décret seront au cœur des réflexions à mener.

Sur le plan de la territorialité, les associations de jeunesse évoluent dans différents environnements sociaux, culturels, économiques et ont l'opportunité d'interagir sur le terrain avec d'autres acteurs culturels, sociaux, éducatifs. Les Centres de jeunes agissent sur un plan local, ils ne s'y trouvent pas isolés car d'autres, comme eux, investissent les territoires et s'adressent aux jeunes. La transversalité, l'articulation avec d'autres partenaires locaux, devrait également être réfléchie dans une perspective de complémentarité, d'approche concertée, décloisonnée au bénéfice des populations et des jeunes en particulier.

La question des relations avec les pouvoirs publics, vu comme des alliés pour certains ou sources potentielles de difficultés pour d'autres, revient régulièrement sur la table depuis des années. Elle prendra cependant un caractère plus déterminant dans le futur étant donné que la concertation de politiques culturelles avec les acteurs et pouvoirs locaux s'inscrit comme une des lignes directrices du contrat d'administration de l'Administration générale de la Culture.

Une autre question soulevée de manière récurrente depuis l'adoption du Décret relatif aux Organisations

## Quelques chiffres clés

### RENOUVELLEMENT DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

**98** reconnaissances renouvelées

**7** reconnaissances de Groupements renouvelés

**3** organisations de jeunes nouvellement reconnues

**10** sauts de classe de financement. Ces OJ bénéficieront à l'avenir d'une subvention plus importante.

### RENOUVELLEMENT DES CENTRES DE JEUNES

**188** reconnaissances renouvelées

**8** centres de jeunes nouvellement reconnus

**4** sauts de classe de financement. Ces CJ bénéficieront à l'avenir d'une subvention plus importante.

NB : Suite à l'ajustement budgétaire 2021, le secteur des Centres de jeunes compte 3 nouvelles reconnaissances et 19 montées de catégories supplémentaires ainsi que l'octroi de 7 dispositifs particuliers.

de jeunesse est celle de la couverture territoriale des services de jeunesse. L'exigence posée est celle d'une action dans 3 zones, sans que celle-ci soit soutenue par des critères univoques, dont des critères d'intensité au sein de ces zones. Ce défaut d'indicateurs objectivables donne lieu à des interprétations diverses alors même que l'action d'une Organisation de jeunesse devrait se décliner en majeure partie sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La question de la complémentarité et de la transversalité avec d'autres acteurs - au sein du secteur et à l'extérieur de celui-ci - se pose également pour les Organisations de jeunesse, qui sont aussi en interaction avec différents secteurs. Citons, notamment, l'enseignement, ce qui est loin d'être anodin à l'heure où se met en œuvre le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) au sein des écoles. Le dispositif particulier « collaborations avec les écoles » pourrait-il s'adapter à cette nouvelle donne ?

Enfin, d'un point de vue méthodologique, l'adéquation du modèle de plan d'action, sa lourdeur, ses redondances sont à nouveau questionnées. Un modèle plus simple, s'inspirant de la boucle procédurale ou du cadre logique, permettant de poser tant la situation de départ, les finalités, objectifs, actions, mais aussi les effets/impacts sur les jeunes pourrait servir de modèle.

En conclusion, au-delà de questions méthodologiques, de simplification administrative ou de clarification, l'objectif principal de ce travail de réflexion témoigne bien de la volonté d'affirmer la place et les missions des Centres de jeunes et des Organisations de jeunesse en tant qu'acteurs d'une politique culturelle de jeunesse, avec et pour les jeunes.

## UN PROCESSUS PARTICIPATIF MIS À RUDE ÉPREUVE FACE À LA CRISE DU COVID

Lorsqu'une Organisation de jeunesse ou un Centre de jeunes souhaite introduire une nouvelle demande de reconnaissance ou renouveler un agrément existant, l'Administration implique l'ensemble du secteur en consultant pour avis les membres des commissions de consultation chargées de l'analyse des dossiers. Ces commissions sont composées en partie de représentants des Organisations de jeunesse et des Centres de jeunes, qui ont l'occasion d'exprimer leur point de vue. Il s'agit d'un véritable processus participatif et d'un dialogue constructif entre les différentes parties prenantes.

L'année 2020 n'aura pas épargné le secteur de la Jeunesse qui s'est retrouvé mis à mal dans le processus d'octroi et de renouvellement des reconnaissances. En temps normal, les dossiers sont traités en présentiel, faisant place à des échanges et à des discussions fluides. Cette année, les débats se sont déroulés à distance, ce qui a complexifié le processus. Toutes les parties ont néanmoins surmonté ces contraintes, aidées notamment par un arrêté de pouvoirs spéciaux permettant de postposer d'un mois tous les délais de traitement des dossiers. C'est la raison pour laquelle les décisions sur le train de reconnaissance de 2020, ont été prises exceptionnellement au 31 janvier de l'année 2021.

**Rosa Rochman**

**Patricia Hubert, Directrice générale adjointe f.f. Service de l'Éducation permanente**

## 50 ANS DES CENTRES CULTURELS, CRÉER D'AUTRES FUTURS

**Alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'apprêtait à célébrer les 50 ans des Centres culturels en 2020, le secteur s'est mobilisé pour maintenir le lien avec le citoyen pendant la crise sanitaire.**

Ça devait être une bien belle fête d'anniversaire que cette année 2020 avec les cinquante ans de l'arrêté royal du 5 août 1970 et la première législation qui fonde les Centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une campagne de communication avait été mise sur pied en partenariat avec les deux organisations fédératives du secteur : l'ACC, l'Association des Centres culturels, et l'ASTRAC, le réseau des professionnels en Centres culturels.

Cette campagne avait un objectif fédérateur et un fil conducteur labellisé *50 ans des Centres culturels* et un slogan intitulé *Pour créer d'autres futurs*. Plusieurs actions visant à valoriser le secteur, dans sa diversité et la richesse de ses missions, avaient été prévues pour le deuxième semestre de l'année 2020 et le premier semestre de l'année 2021.

Sauf que suite aux mesures prises dans la foulée du premier confinement, cette campagne a été mise à mal par la fermeture des Centres culturels le 13 mars 2020.





Les Centres culturels ont, de leur côté, déployé des trésors d’inventivité et d’adaptation pour conserver le lien avec les populations de leurs territoires. Pour Célia Dehon, qui est à la direction des Centres culturels au Service général de l’Action territoriale, il y a eu une phase d’adaptation assez spectaculaire. « *En fonction de leurs ressources* » précise-t-elle. « *La plupart des Centres culturels se sont acclimatés. Des spectacles ont été diffusés en ligne, Internet et les réseaux sociaux ont maintenu le lien* ». Certains Centres culturels ont mis en place des projets inédits comme, par exemple, le Centre culturel de Forest avec le projet photographique « Bons baisers de Forest » de l’artiste Marilyne Grimmer avec les seniors de la commune, le Centre culturel L’Eden avec les projets de concerts en plein air pour rencontrer différents publics (écoles, résidences 3ème âge, logements sociaux) ou encore le projet « Pizzarts »,

une boîte de culture livrée à domicile, co-porté par les différents Centres culturels du Borinage.

La campagne de promotion classique qui avait été envisagée au départ a ainsi évolué pour être le témoin de cette époque particulière. Comme c’est un secteur aussi riche que diversifié, Célia Dehon explique qu’il est parfois complexe de communiquer vers le public à cause, paradoxalement, de cette diversité. Il faut pouvoir expliquer que, selon les caractéristiques de leur territoire (à dimension rurale ou urbaine), de leur population, de leurs ressources (salles de diffusion, ressources humaines ou financières), il existe une différence dans les actions que mèneront, par exemple, le Centre culturel de Sivry-Rance et le Centre culturel Jacques Franck à Saint-Gilles, le Centre culturel de Chapelle-lez-Herlaimont ou le Centre culturel de l’arrondissement de Huy. Tous ont une diversité, une spécificité liée au contexte territorial et tous ne sont pas conçus sur le même modèle.

C’est ainsi que le projet de réalisation de capsules vidéos imaginé par le Service général de l’Action territoriale en partenariat avec Point.Culture – l’une des actions qui avaient été imaginées au départ sur base d’un appel à projets – a évolué. Ces capsules vidéos<sup>9</sup> (dont trois sont déjà disponibles sur la chaîne Youtube de Culture.be et deux sont en cours de montage au moment d’écrire ces lignes) constituent le témoignage des actions que les Centres culturels ont déployées dans des conditions particulières : du projet d’expression des citoyens dans l’espace public à propos de leur perception de demain à l’exposition masquée... Célia Dehon insiste sur le fait que ce partenariat va s’étaler tout au long de l’année 2021 et que sans cette crise sanitaire, il n’aurait tout simplement pas vu le jour. « *L’idée motrice* » dit-elle

<sup>9</sup> <https://www.youtube.com/channel/UCvAJIVYNmdQlphDXzeoD56Q>

« est de montrer le véritable kaléidoscope représenté par ces 119 Centres culturels pour que les citoyennes et les citoyens qui ne fréquentent que « leur » Centre culturel pour certaines activités comme une exposition, un atelier ou une pièce de théâtre mesurent et prennent conscience de notre diversité ».

A côté de ce projet de réalisation de capsules vidéos, d'autres actions se sont ajoutées comme la réalisation d'articles « Zoom sur » sur culture.be dressant les portraits des Centres culturels ou l'identification de ressources historiques du secteur par l'Observatoire des politiques culturelles.

Certaines actions envisagées comme la labellisation d'activités des Centres culturels sous le slogan fédérateur « Pour créer d'autres futurs » n'ont pu avoir lieu.

## RÉSONANCE SOCIÉTALE

C'est le moment idéal pour rappeler l'importance du décret du 21 novembre 2013 qui a dépoussiéré l'ancienne législation devenue un tantinet obsolète. Le décret 2013 a souhaité effacer la disparité entre les Centres culturels régionaux et les Centres culturels locaux échelonnés en catégorie selon leur niveau de réalisation d'activités. « L'objectif du nouveau décret était de redonner un sens et une mission commune à tous les Centres ». La notion de Centre culturel régional et Centre culturel local disparaît. Dorénavant, les Centres culturels s'affirment comme « les stimulateurs » des droits culturels des citoyens. Ils contribuent à l'accroissement et au développement culturel sur leur territoire. La notion de droits culturels est une émanation des droits de l'homme et rassemble différents aspects comme le droit à la formation, à la

diffusion, à la sauvegarde du patrimoine, à la liberté de pouvoir exprimer sa culture et à s'informer, pour ne citer que quelques déclinaisons.

A ce référentiel, le décret a ajouté une méthodologie spécifique qui doit être réalisée par tous les Centres culturels qui souhaitent solliciter leur reconnaissance : une analyse partagée du territoire. Celle-ci consiste à rassembler tous les opérateurs culturels de la commune et identifier les questions de société importantes autour desquelles les Centres culturels vont construire leur projet culturel et articuler leurs activités. Il n'est dès lors pas étonnant que les Centres culturels se soient emparés avec une étonnante réactivité des nouveaux enjeux apparus durant le confinement tels que le développement de la conscience écologique et environnementale ou encore la problématique de l'isolement, pour ne citer que quelques exemples. « Je pense sincèrement que plus que jamais depuis cette crise » martèle Célia Dehon « les Centres culturels font écho au monde d'aujourd'hui. Il y a une vraie résonance sociétale. »

Et de conclure : « Cette crise a permis aux Centres culturels de se projeter à l'extérieur. En travaillant sur la peur de l'autre ou en investissant beaucoup plus la rue et l'espace public que par le passé. Ce qui s'est passé en 2020, même si le décret le prévoyait déjà, c'est que la pandémie a amené encore plus de citoyenneté dans la culture. »

Au bout du compte, le slogan de ce 50ème anniversaire *Créer d'autres futurs* – qui avait été imaginé comme fil rouge de la campagne avant l'apparition de la crise – était plutôt pertinent !

**Philippe Manche**







# FAITS

Dans ce chapitre sont analysées en profondeur les informations budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les dépenses réalisées par l'Administration générale de la Culture en 2020.

L'année 2020 a été marquée par une crise majeure, celle du Covid 19, qui a amené à une importante mobilisation des pouvoirs publics pour soutenir le secteur culturel. Ces aides supplémentaires font l'objet d'une analyse spécifique dans la première partie des Faits.

La seconde partie des Faits reprend l'analyse du budget de l'AGC en 2020 (noyau dur) et le périmètre culturel. Les dépenses culturelles (subventions hors Covid) font l'objet d'une analyse particulière en fin de chapitre.



# AIDES OCTROYÉES EN 2020 DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19 AU SECTEUR CULTUREL



Afin de soutenir les secteurs culturels touchés par les mesures de confinement, dès mars 2020, les Ministres de la Culture Bénédicte LINARD et de la Jeunesse Valérie GLATIGNY ont mis en place une série d'aides. Leur mise en œuvre a été réalisée avec l'appui de l'Administration générale de la Culture. Ces aides ont pris différentes formes : fonds d'urgence, maintien des subsides pour une activité qui n'avait pas pu avoir lieu en raison des mesures sanitaires, aides exceptionnelles à des opérateurs jusqu'alors non-subventionnés, mise à disposition des réserves de trésoreries et prêts<sup>10</sup> ainsi que le versement anticipé de subvention dues.

L'analyse budgétaire ci-dessous porte uniquement sur le soutien financier direct accordé aux personnes morales et aux personnes physiques dans le cadre de la crise du Covid-19. Nous ne mesurerons pas ici les retombées sectorielles indirectes d'aides.

De manière générale, pour une grande partie d'entre eux, les bénéficiaires des mesures liées à la crise sanitaire avaient déjà bénéficié d'un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Néanmoins des indemnités exceptionnelles ont aussi été allouées à des opérateurs culturels non subventionnés qui avaient subi des conséquences économiques similaires (notamment en termes d'emploi artistique), voire plus graves, que celles des opérateurs subsidiés. Ces aides ont été rendues possibles via les budgets dégagés à l'ajustement 2020.

<sup>10</sup> Fond St'ART : prêt court terme dans le contexte de la crise sanitaire.

*Au total, ce ne sont pas moins de **30,7 millions €**<sup>12</sup> qui ont été attribués en 2020 pour soutenir **1267 opérateurs** et qui feront l'objet de la présente analyse.*

## ANALYSE TRANSVERSALE DES DISPOSITIFS

### BÉNÉFICIAIRES ET MONTANTS PAR DISPOSITIF DE SOUTIEN

L'ensemble des dispositifs financiers pour lesquels les montants ont été engagés par l'Administration générale de la Culture à charge du budget 2020 peut se résumer comme suit :

Pour 64% de ceux-ci, les mécanismes d'aide ont bénéficié à des opérateurs appartenant à des secteurs culturels différents. On y retrouve les deux volets du *Fonds d'urgence général* dit *APS4* (créé par l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°4) adressé aux opérateurs culturels ayant subi des pertes de recettes importantes en raison de l'annulation d'activités ou durant les périodes de fermeture des lieux entre mars et août 2020, ainsi

<sup>12</sup> Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles est soumis à un système de comptabilité en crédits dissociés, crédits d'engagement d'une part et crédits de liquidation d'autre part. L'écart étant globalement minime, dans les analyses qui vont suivre, seules les données correspondant aux *crédits d'engagement* ont été prises en compte.

Secteurs	Dispositifs	Nombre de bénéficiaires	Montant total attribué par mécanisme	Nombre total de bénéficiaires par secteur	Montant total attribué par secteur
<b>Lettres et Livre</b>	Achats via marché de livres à destination des bibliothèques et CPAS	56	880.288	<b>203</b>	<b>1.890.023</b>
	Bourse d'aide au redéploiement	130	649.537		
	Soutien transversal à la chaîne du livre	2	123.950		
	Aide aux librairies - Aide exceptionnelle pour la mise en ligne du portail de géolocalisation	1	100.000		
	Aide directe aux opérateurs de diffusion	7	60.000		
	Aide aux librairies - Prêts sans intérêts via le Fonds d'aide à la librairie	5	42.500		
	Aide à l'Édition - Prêts sans intérêts via le Fonds d'aide à l'édition	2	33.749		
<b>Médias</b>	Fonds d'urgence destiné aux médias (APS13)	52	2.993.689	<b>55</b>	<b>5.336.146</b>
	Fonds d'investigation (fonds du journalisme)	1*	467.500		
	Subvention au Réseau des médias de proximité	1*	274.957		
	Accès à la culture : des événements culturels captés et diffusés gratuitement	1*	1.600.000		
<b>Jeunesse</b>	Fonds d'urgence destiné aux Centres de rencontres et d'hébergement (APS17)	24	715.651	<b>24</b>	<b>715.651</b>
<b>Plurisectoriel</b>	Fonds d'urgence général pour les opérateurs culturels (APS4)	321	8.408.815	<b>867</b>	<b>19.668.133</b>
	Fonds d'urgence général pour les opérateurs culturels (APS4bis)	296	8.154.364		
	Appels à projets Un Futur pour la Culture : Bourses	185	1.671.356		
	Appels à projets Un Futur pour la Culture : Résidences	53	1.328.597		
	Indemnités exceptionnelles à des opérateurs culturels non subventionnés	12	105.000		
<b>Cinéma (Mesure de relance prises sur le budget du CCA)</b>	Prise en charge du surcoût lié aux mesures Covid sur les tournages de films d'initiative belge francophone (+séries)	12	1.155.456	<b>118</b>	<b>3.086.490</b>
	Majoration des aides à la production de la Commission Cinéma	43	890.066		
	Majoration des aides aux séries belges	3	350.000		
	Aide salles proximité	28	307.500		
	Prise en charge par le CCA du coût des mesures sanitaires liées à la réouverture des salles Art et Essai : soutien supplémentaire pour l'achat de gels, masques, etc	9	150.000		
	Achat de 20.000 places de cinéma valables dans les salles soutenues par le CCA	8	118.968		
	Soutien spécifique aux distributeurs pour la réouverture des salles	12	99.500		
	Lancement d'un appel à projet avec la SACD et Orange Belgique	3	15.000		
<b>Total général</b>		<b>1267</b>	<b>30.696.443</b>	<b>1267</b>	<b>30.696.443</b>

\* Les bénéficiaires finaux n'étaient pas connus au moment de la publication.

que l'appel à projets *Un Futur pour la Culture*. Ces mécanismes seront analysés en détails ci-après.

## RÉPARTITION SECTORIELLE

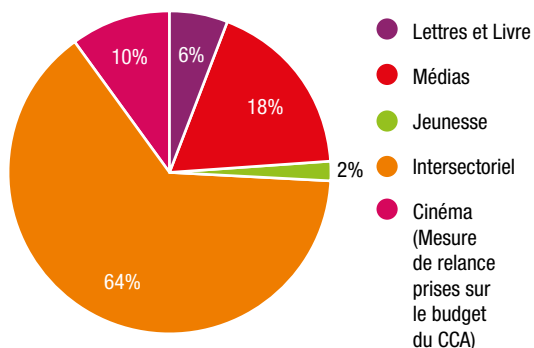
De par leur nature des aides et des conditions de leur octroi, les aides accordées dans le cadre d'*Un Futur pour la Culture* ont été retirées de la répartition sectorielle ci-dessous et feront l'objet d'une attention particulière. En effet, pour se voir octroyer une aide, les projets

en question devaient rencontrer à la fois le critère de l'interdisciplinarité (plusieurs disciplines de la culture devaient être concernées) et celui de la transversalité (entre les secteurs de la culture et d'autres secteurs, par exemple le milieu carcéral).

Le montant moyen des aides a été de 26.915 € dont ont bénéficié 1.029 opérateurs culturels (hors opérateurs d'un *Futur pour la Culture*). Les secteurs suivants ont

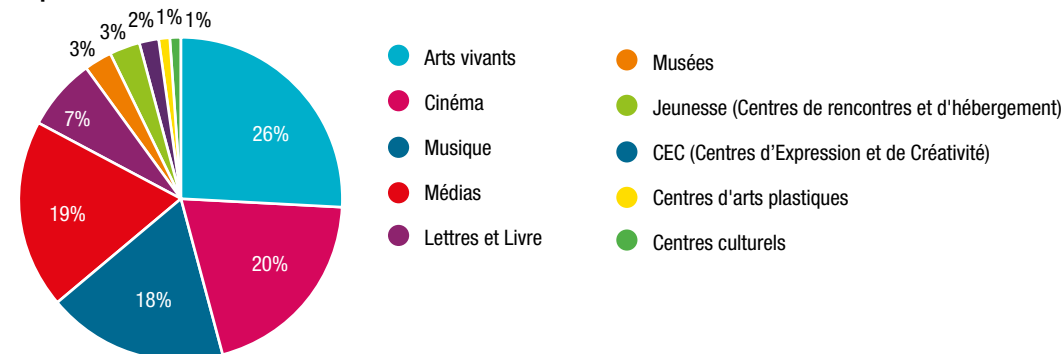
été les plus représentés sur base des montants alloués par secteur : les Arts vivants (26%), le Cinéma (21%), les Médias (19%) et la Musique (18%). Ces secteurs ont été, pour rappel, lourdement impactés par les fermetures successives de leur lieu de diffusion. Pour les médias, cela s'explique par l'érosion d'une partie de leurs revenus publicitaires ainsi que par la chute des ventes de journaux papier.

Répartition des aides par secteur



Secteurs	Nombre de bénéficiaires	Montant total attribué par secteur	Montant moyen par opérateur
Arts vivants	314	7.250.962	23.092
Cinéma	185	5.518.711	29.831
Musique	124	4.983.651	40.191
Médias	55	5.336.146	97.021
Lettres et Livre	203	1.890.024	9.310
Musées	33	757.937	22.968
Jeunesse (Centres de rencontres et d'hébergement)	24	715.651	29.819
CEC (Centres d'Expression et de Créativité)	59	560.205	9.495
Centres d'arts plastiques	8	362.124	45.266
Centres culturels	24	321.079	13.378
<b>Total</b>	<b>1.029</b>	<b>27.696.490</b>	<b>26.916</b>

Répartition sectorielle des montants alloués

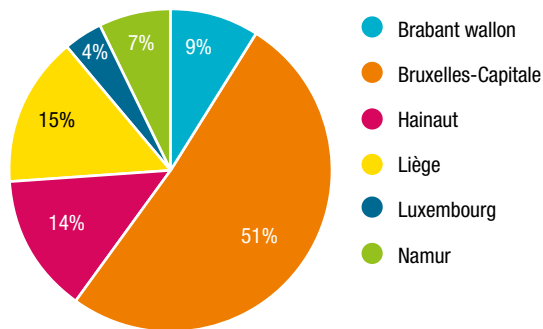




### LOCALISATION DES BÉNÉFICIAIRES

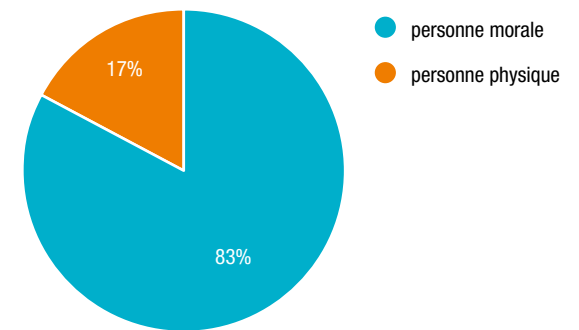
On observe une concentration (51%) des bénéficiaires d'aides Covid en 2020 dont le siège ou le lieu de résidence est situé à Bruxelles. Cette information donne une indication sur le lieu des activités mais ne reflète pas spécialement une concrétisation territoriale des projets. Certaines compagnies bénéficiaires d'aides ont un impact bien plus large que celui du siège social de la Compagnie.

**Localisation des bénéficiaires (province)**  
(pas nécessairement de concrétisation territoriale des projets)



### PERSONNALITÉ JURIDIQUE DU BÉNÉFICIAIRE

Moins d'1/5<sup>ème</sup> des opérateurs culturels ayant bénéficié d'une aide étaient des personnes physiques. Cela s'explique, notamment, par le fait que certains dispositifs n'étaient accessibles qu'aux personnes morales.



# ANALYSE DES MÉCANISMES DE SOUTIEN

## AIDES PLURISECTORIELLES

### APS4 ET APS4BIS

Des aides directes aux opérateurs culturels bénéficiant de subsides structurels ou ponctuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ont été octroyées aux opérateurs des secteurs du Cinéma, des Centres culturels, des Centres d'expression et de créativité, des Arts vivants, de la Musique, des Musées et des Centres d'art<sup>13</sup>.

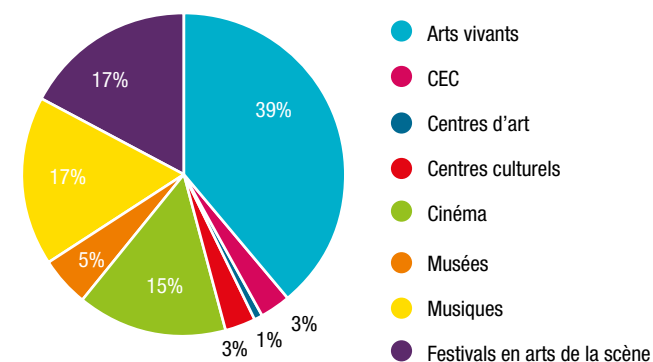
16,6 millions € ont été répartis entre 617 opérateurs. 110 projets n'ont pas été retenus. Il s'agissait principalement d'opérateurs dont l'activité se situe en dehors du périmètre visé par le mécanisme, d'opérateurs non soutenus par la FW-B ou dont le préjudice se situait en dehors de la période d'éligibilité visée par le mécanisme d'indemnisation.

L'enveloppe la plus importante a concerné le secteur des Arts de la scène (les Arts vivants et la Musique regroupant à eux seuls 57% des montants pour 394 opérateurs soutenus) auquel on peut ajouter les festivals (27 des festivals bénéficiaires d'aide sur 28 relevant de ce secteur).

Secteurs	Nombre de demandes	Bénéficiaire	Hors périmètre	Montant total attribué
Arts vivants (Théâtre, Cirque, Conte, Interdisciplinaire, Danse)	348	290	58	6.504.446
CEC	65	60	5	560.205
Centres d'art	12	10	2	183.438
Centres culturels	28	23	5	474.090
Cinéma	80	67	13	2.432.221
Musées	42	35	7	757.937
Musiques	113	104	9	2.904.699
Festivals en arts de la scène	39	28	11	2.747.143
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>617</b>	<b>110</b>	<b>16.563.176</b>



Répartition des montants attribués par secteur



<sup>13</sup> L'indemnisation prévue avait pour objectif d'apporter une aide urgente aux opérateurs culturels en compensation des pertes de recettes/revenus et variations de charges d'exploitation qui impactent la viabilité financière en conséquence directe des mesures prises pour lutter contre la propagation du COVID-19, intervenues dans la période éligible. Cette aide devait notamment permettre aux bénéficiaires d'honorer les contrats avec leurs prestataires culturels et artistiques (créateurs, artistes, techniciens...) malgré l'annulation des prestations à cause des mesures de confinement.

## LES APPELS UN FUTUR POUR LA CULTURE<sup>14</sup> : BOURSES ET RÉSIDENCES

Ces deux appels à projets, lancés en août 2020, constituaient une première partie d'un plan de relance FW-B du secteur culturel dont l'essentiel se déploiera en 2021<sup>15</sup>.

820 projets de bourse, pour un montant de 7.344.054,39 €, et 178 projets de résidence, pour un montant de 5.889.255,90 €, ont été réceptionnés. Ce montant excédait largement l'enveloppe de 3 millions € dégagée pour ces appels à projets. Au terme de la procédure, la totalité du budget a été attribuée.

### LES BOURSES

185 bourses pour un montant total de 1.671.355,95 € ont été proposées au Gouvernement qui a avalisé l'intégralité des propositions formulées par un jury indépendant. Bon nombre de candidatures n'ont pas été retenues parce qu'elles ne répondaient pas aux critères de sélection pré-établis : absence de transversalité constatée d'emblée et, dans un second temps, évaluation négative par le jury.

Les montants des bourses octroyées ont oscillé entre 3.000 € et 10.000 €, le montant moyen étant de 9.034 €<sup>16</sup>.

### PROFIL DU CANDIDAT BOURSIER

Le profil des **candidatures** aux bourses nous apprend que :

- 74% étaient des personnes physiques contre 26% de personnes morales ;
- 56% des candidatures émanaient de candidates ;
- 43% des porteurs de projet n'étaient pas subventionnés par la FW-B en 2019-2020 ;
- 70% des artistes porteurs d'un projet résidaient à Bruxelles. En y ajoutant de nombreuses demandes venant de Liège, il faut constater une écrasante domination des « grandes villes »<sup>17</sup>



<sup>14</sup> Données et commentaires provenant du Bilan des appels « Un Futur pour la Culture » Août 2020 – Janvier 2021, par Roland Van der Hoeven, DGA

<sup>15</sup> Le lancement de ces appels correspond aux deux premières mesures issues du groupe de réflexion « Un Futur pour la Culture ». La Ministre de la Culture a réuni au mois de juin 2020 un groupe issu du monde culturel et associatif afin de mener une réflexion sur les différents enjeux des politiques culturelles, sur leur redéploiement, en particulier dans ce contexte de crise sanitaire.

<sup>16</sup> Le montant moyen des bourses octroyées par l'AGC est de 6.000 €.

<sup>17</sup> Les bourses n'impliquent pas nécessairement une concrétisation territoriale – les données relatives à l'éventuelle diffusion du projet n'ont pas été extraites. Source : bilan des appels « Future Culture » Août 2020 – Janvier 2021.

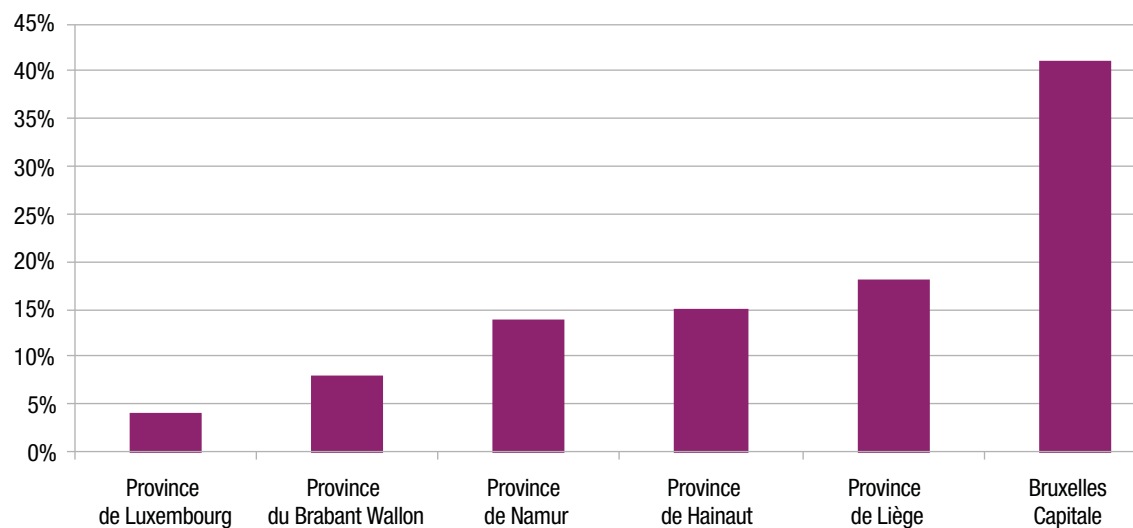


## LES RÉSIDENCES

L'analyse des critères de recevabilité par l'Administration et celle du projet par un jury indépendant ont permis de sélectionner 53 résidences pour un montant total de 1.328.597 €. Ces résidences ont été proposées au Gouvernement qui les a toutes avalisées.

41% des opérateurs culturels accueillant des résidences avaient leur siège situé à Bruxelles. Cette territorialisation prend tout son sens puisque la matérialisation faisait partie des critères de sélection. Cette matérialisation était assumée par le demandeur (en l'occurrence, la structure d'accueil) et établissait un lien avec un public.

### Territorialité des résidences





## LETTRES ET LIVRE

Si elles cherchaient toutes à atteindre le même objectif, les aides apportées au secteur des Lettres et du Livre, visant à soutenir la filière du livre, étaient complémentaires et formaient un ensemble équilibré<sup>18</sup>.

De manière plus détaillée, ces soutiens avaient pour objectif :

- d'aider les projets impactés par la crise et qui ont vu leur aboutissement compromis<sup>19</sup> ;
- de promouvoir la lecture auprès des publics éloignés de celle-ci ;
- de soutenir la chaîne du Livre, qui avaient été mise à mal par le confinement, en générant des revenus pour les différents acteurs belges francophones du secteur du Livre<sup>20</sup> ;

En 2020, ce sont 203 opérateurs du secteur des Lettres et du Livre qui ont bénéficié d'aides pour un montant d' 1,9 million €.

## L'OPÉRATION « ACHAT MASSIF DE LIVRES » POUR LES COLLECTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'AIDE COVID POUR LA FILIÈRE DU LIVRE

Cette opération respectait la filière : les bibliothèques et CPAS passaient commande auprès des librairies reconnues, celles-ci achetaient les livres auprès des distributeurs qui étaient fournis par les éditeurs qui payaient les auteurs. Cette remontée d'argent a donc profité à toute la filière<sup>21</sup>.

Quant aux bibliothèques, CPAS et autres institutions œuvrant auprès des publics éloignés du livre (IPPJ, mineurs dessaisis, prisons, maisons maternelles...) et à leurs utilisateurs, ils ont vu augmenter les titres rendus ainsi accessibles via le prêt.

Au 31 décembre 2020, l'enveloppe d'1 million € consacrée à cette opération avait bénéficié à 56 librairies indépendantes reconnues, sur les 63 réparties en FW-B. Le montant attribué à cette date était de 880.000 €.

Ce montant n'a pas bénéficié de façon identique à toutes les librairies. En moyenne, une librairie participante a vendu pour 15.719 € de livres avec des montants pouvant varier entre 350 € et 76.000 €.

Lorsque l'intégralité de l'enveloppe sera utilisée, soit 1 million €<sup>22</sup>, on pourra considérer qu'avec un prix moyen par livre de 14 € (remise déduite), ce seront plus de 71.500 livres qui auront été achetés<sup>23</sup>.

## BOURSES D'AIDE AU REDÉPLOIEMENT

Cette aide visait à soutenir des projets impactés par la crise et qui avaient vu leur aboutissement compromis. Il s'agissait d'accompagner leur réécriture, leur redéveloppement ou encore leur éventuelle adaptation à de nouveaux moyens de diffusion. Sur les 650.000 € disponibles, des bourses de redéploiement ont été octroyées à 91 personnes physiques (sur 112 candidatures) pour un montant total de 399.643 € (montant moyen : 9.350€) et à 39 personnes morales (sur 45 candidatures) pour un montant total de 249.894 € (montant moyen : 7.730€).



18 Communiqué de presse du 29/05/2020 de la Ministre Bénédicte Linard dans le cadre du soutien apporté à la chaîne du livre.

19 Accompagner la réécriture, le redéveloppement, leur éventuelle adaptation à de nouveaux moyens de diffusion.

20 Auteur/dessinateur/illustrateur publié en 2019, 2020 et édité par un professionnel dont le siège social se situe en Wallonie ou à Bruxelles. D'autres critères plus spécifiques sont disponibles sur <https://pilen.be/blog/autrices-dessinateurs-illustrateurs-editrices-catalogue-achats-massifs>.

21 Propos recueillis par A. L'Allemand auprès du coprésident du Syndicat des librairies francophones de Belgique (SLFB), Yves Limage. Le Soir, 30/03/2021

22 Avec le solde laissé par la non-utilisation de bons par des CPAS, le service passe encore à l'heure d'écrire ces lignes des commandes au profit d'opérateurs qui travaillent avec des publics éloignés du livre.

23 Propos recueillis par Sonia Lefebvre, Service du Livre FWB

## AUDIOVISUEL ET MÉDIAS

### VOLET MÉDIAS

#### FONDS D'URGENCE DESTINÉ AUX MÉDIAS

Pour pallier l'érosion des revenus publicitaires et la chute des ventes de journaux papiers, le Gouvernement de la FW-B a adopté différentes mesures pour soutenir les médias lourdement impactés par les conséquences de la crise sanitaire et « pour éviter des conséquences désastreuses sur l'emploi, les contenus rédactionnels et le pluralisme de notre paysage médiatique »<sup>24 25</sup>.

La répartition du fonds d'urgence de trois millions € destiné aux médias s'est établie comme suit<sup>26</sup> :

##### • Presse écrite<sup>27</sup>

- 12 dossiers ont été retenus sur base des critères définis, sur 21 déposés ;
- L'enveloppe destinée à la presse écrite a été fixée à un montant de 1.551.000 €.

##### • Radio

- 33 dossiers ont été jugés recevables, sur 35 déposés ;
- Le montant total de l'aide allouée aux radios a été de 683.363 €.

<sup>24</sup> Issu du communiqué de presse de la Ministre Bénédicte Linard, le 17 juillet 2020.

<sup>25</sup> D'autres mesures pour soutenir le secteur sous forme de campagne de communication a été mis en place en 2020: le Gouvernement s'était engagé à acheter des espaces publicitaires pour une campagne de communication d'intérêt public dans l'ensemble des médias écrits et audiovisuels nationaux, régionaux et locaux, afin de répondre à la baisse drastique de leurs revenus publicitaires. Un montant prévisionnel était prévu à hauteur de 1.383.043 € pour cette mesure.

<sup>26</sup> Plusieurs dossiers n'ont pas été retenus au moins pour une des raisons suivantes : le siège du média n'est pas situé en Fédération Wallonie-Bruxelles, le média ne fait pas de l'information générale au sens de cette notion figurant dans la loi du 30 décembre 1963 relative à la reconnaissance et à la protection du titre de journaliste professionnel, le groupe dans lequel le média se situe bénéficie ou pourrait bénéficier d'une aide de la Fédération ; le média ne peut pas démontrer un préjudice subi.

<sup>27</sup> Certains dossiers ont été regroupés. Ainsi par exemple, les dossiers IPM ont finalement été globalisés en un seul dossier.

##### • Services télévisuels

- 14 dossiers ont été validés, sur 15 déposés ;
- Le montant total de l'aide allouée aux télévisions a été de 759.089,16 €.

#### UN SOUTIEN DIRECT AUX JOURNALISTES INDÉPENDANTS

Les journalistes ont été particulièrement exposés à la crise du COVID-19. Beaucoup de salariés ont vu leur charge de travail augmenter, avec parfois un salaire rogné par une mise en chômage temporaire partielle. D'autres journalistes, souvent des indépendants, ont vu leur volume de travail diminuer drastiquement sans pouvoir bénéficier du droit passerelle. Au-delà de l'urgence sociale vécue par ces journalistes, l'attractivité de la profession a aussi été mise en péril.

Pour pallier ce manque, la Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenu le travail des journalistes indépendants (et statut assimilé) à travers une augmentation de 550.000 € des moyens consacrés au Fonds pour le journalisme d'investigation. A ce stade, nous n'avons pas connaissance des bénéficiaires finaux. Ceux-ci seront connus lorsque l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) aura transmis son rapport, fin 2021.

#### ACCÈS À LA CULTURE : DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS CAPTÉS ET DIFFUSÉS GRATUITEMENT

Le Gouvernement a adopté un arrêté visant à financer la captation d'une cinquantaine de spectacles, de concerts et de visites virtuelles de musées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un montant d'1,6 millions d'€ a été dégagé à cet effet sur le fonds d'urgence. Au moment de clôturer le Focus 2020, les bénéficiaires n'étaient pas connus.

### VOLET CINÉMA

Les aides attribuées au secteur du Cinéma concernent, d'une part, le budget complémentaire apporté par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pris sur ses réserves de trésorerie et d'autre part, des aides additionnelles qui ont été débloquées par le Gouvernement dont, notamment celles destinées à des opérateurs ne bénéficiant pas d'un soutien financier de la FW-B.

Outre les 2,4 millions d'€ d'aides octroyées au secteur dans le cadre des arrêtés de pouvoirs spéciaux 4 et 4bis, la Ministre de la Culture et le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) ont mobilisé d'autres fonds à destination des professionnels du cinéma pour faire face aux difficultés rencontrées et pour répondre aux impacts sur l'ensemble de la chaîne du cinéma francophone durant la crise (charges supplémentaires pour les cinémas, sur les tournages, inconnues financières...).

#### MAJORATION DES AIDES À LA PRODUCTION DE LA COMMISSION CINÉMA

Pour accompagner le secteur de la production cinématographique, les aides à la production de films d'initiative belge francophone ont été majorées de 20 % afin de faire face aux problèmes de financement liés à la pandémie.

Au total, pour les longs métrages, courts métrages, documentaires et films Lab, 43 productions ont bénéficié de cette majoration, afin de compenser la diminution des apports Tax Shelter. Les producteurs ont reçu entre 2.500 et 85.000 € pour un montant moyen de près de 21.000 €.

## MAJORATION DES AIDES AUX SÉRIES BELGES

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) a accordé un bonus de 100.000 à 150.000 € par série à trois opérateurs.

A ces mesures visant des producteurs a été ajoutée une autre mesure d'aide sous forme de la prise en charge des surcoûts sur les tournages résultant du respect des protocoles sanitaires. Ces tournages concernaient des films d'initiative belge francophone et des séries. Cette mesure a bénéficié à 12 opérateurs pour un montant total de 1,16 millions €, les aides varient entre 5.000 et 200.000 €.



## MESURES AU BÉNÉFICE DES EXPLOITANTS ET DES DISTRIBUTEURS

1. *Prise en charge du coût des mesures sanitaires liées à la réouverture des salles* <sup>28</sup>  
9 opérateurs ont bénéficié d'aides de 7.500 à 42.500 € pour un montant global de 150.000 €.

2. *Achat de 20.000 places de cinéma*  
Via l'achat de 20.000 places de cinéma, valables dans les salles soutenues par la FW-B, le CCA a offert une aide supplémentaire aux exploitants et distributeurs et donné une possibilité de plus aux spectateurs de découvrir des films Art et Essai.

8 exploitants et distributeurs ont bénéficié de cette aide pour un montant global de 118.968 €. Chaque opérateur a reçu entre 1.600 et 34.000 €.

3. *Soutien spécifique aux distributeurs pour la réouverture des salles*  
Une aide spécifique a été mise en place afin d'encourager les distributeurs qui avaient pris le risque de sortir des films Art et Essai dès la réouverture des salles, donc dans un contexte difficile.

12 distributeurs ont bénéficié d'un soutien pour un total de 99.500 €.

4. *Campagne de promotion pour la réouverture des salles de cinéma Art et Essai*

Une campagne de promotion presse, radio, TV et digitale a également été lancée afin d'encourager les spectateurs à revenir dans les salles dès leur réouverture. Cette aide de 60.000 € a bénéficié indirectement aux exploitants et aux distributeurs.

<sup>28</sup> Les frais de gels, masques, matériel etc. nécessaires pour assurer un degré maximal de sécurité en matière d'hygiène dans les salles

## AIDE AUX SALLES DE PROXIMITÉ

Pour soulager les pertes de revenus des exploitants de cinémas de proximité durant les périodes de fermeture, le Gouvernement a mis en place un soutien financier spécifique aux salles de cinéma indépendantes.

Les montants, octroyés selon le nombre de séances et la taille des salles, variaient entre 7.500 € et 15.000 €. Au total, 23 salles soutenues ont perçu 262.500 €. Cinq cinémas de quartier non subventionnés ont pu également bénéficier de ces aides pour un total de 45.000 €.

## SOUTIEN AUX CENTRES DE RENCONTRES ET D'HÉBERGEMENT

Afin d'apporter une aide urgente aux centres de rencontres et d'hébergement (CRH) reconnus qui avaient subi d'importantes pertes de recettes et dont la viabilité financière était menacée en raison de l'application des mesures de confinement, le Gouvernement, sur proposition de la ministre de la Jeunesse, a débloqué une aide de 715.651 € dans le cadre du *Fonds d'urgence*.

Sur les 26 dossiers introduits, 24 CRH ont bénéficié d'une aide qui a varié entre 6.000 et 65.000 € <sup>29</sup>.

<sup>29</sup> 2 dossiers n'étaient pas éligibles puisque ne relevant pas du décret pour l'un et car conventionné par ailleurs pour le second

# AIDES PRÉVUES EN 2021 (SUR BASE DES INFORMATIONS REÇUES AU MOMENT DE LA PUBLICATION DU FOCUS 2020)

Aide	Budget prévu	Opérateurs soutenus	Budget final
<b>Plurisectoriel</b>			
Compensation des pertes de billetterie	2.876.047 €	100	1.344.000,00 €
Aides aux opérateurs culturels non subventionnés – 1er appel	3.000.000 €	191	1.830.000 €
Aides directes aux opérateurs structurellement et ponctuellement soutenus – APS44	Pas défini	Envoi des propositions au Cabinet le 16.06	en cours
Aide aux festivals	1.500.000 €	Envoi des propositions au Cabinet le 15.06	en cours
Aides aux opérateurs culturels non subventionnés – 2ème appel	Pas défini	En cours	en cours
Un Futur pour la Culture – Territoires de Création	3.000.000 €	En cours	en cours
Fonds de Garantie Festivals	5.000.000 €	En cours	en cours
Fonds de Garantie Arts de la Scène	2.000.000 €	En cours	en cours
<b>Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel</b>			
Prise en charge du surcoût COVID tournage	1.000.000 €	en cours	en cours
Majoration des aides à la production (Commission cinéma)	1.952.000 € *	en cours	en cours
Achat de places de cinémas auprès des exploitants	140.000 €	25	140.016 €
Soutien aux distributeurs pour la réouverture des salles	150.000 €	8	139.837 €
Lancement d'un appel à projet avec la SACD/ Orange	15.000 €	en cours	en cours
<b>Médias</b>			
Aides aux œuvres de créations radiophoniques	341.175 €	25	341.175 €
Elaboration de campagnes d'intérêt général dans le médias : achats espaces dans les médias	1.383.043 €	en cours	1.383.043 €
<b>Lettres et Livre</b>			
Achat massif de livres belges 2021	1.000.000 €	Toute la filière du livre de l'auteur/illustrateur au lecteur avec un accent sur les publics éloignés de la lecture	L'opération devrait se terminer en fin d'année
		OPERATEURS BENEFICIAIRES DIRECTS :	
		Bibliothèques reconnues	
		CPAS	

Lisez-vous le belge ?	100.000 €	Toute la filière du livre	100.000 €
		OPERATEUR BENEFICIAIRE DIRECT :	
		Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (Pilen)	
<b>Bourses personnes physiques et subventions personnes morales :</b>	900.000 €	Soutien exceptionnel à la chaîne du livre: auteurs et autrices, illustrateurs et illustratrices, traducteurs et traductrices, éditeurs et éditrices	en cours
<b>Aides à la Création**</b>			
a. littérature de jeunesse	92.000 €		
b. bande dessinée	75.000 €		
c. lettres	75.000 €		
<b>Aides à la Diffusion**</b>			
a. animations littéraires en librairie	99.000 €	Ce montant devrait permettre d'augmenter les subventions aux librairies pour leurs animations littéraires tout en leur permettant de rémunérer les prestations des auteurs/illustrateurs en librairie.	en cours
b. auteurs en classe	62.000 €	Ce montant devrait permettre d'augmenter le nombre de rencontres d'auteurs/illustrateurs dans les classes	en cours
* Concernant la majoration des aides de la Commission du Cinéma, le montant de 1.952.000 € comprend la 3ème session 2020 qui a été engagée en 2021 mais également la 3ème session 2021 qui sera engagée en 2022 (estimation aux alentours de 600.000 €)			
** Les aides à la Création s'étaleront en 2021 et 2022			



# PÉRIMÈTRE CULTUREL AU SEIN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Périmètre culturel :  
**948**  
millions d'euros

## DONNÉES BUDGÉTAIRES 2020

(HORS BUDGET LIÉ AUX DÉPENSES COVID-19)

Le périmètre culturel représente 8% du budget total de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2020. Il est composé essentiellement d'un noyau dur, directement géré par l'AG Culture, et d'autres domaines culturels gérés par le Secrétariat général et par l'Administration générale de l'Enseignement. D'autres administrations et opérateurs investissent également dans les secteurs culturels mais

ne sont pas repris ici. On citera, par exemple, Wallonie-Bruxelles International et l'ONE.

Le budget alloué à l'Administration générale de la Culture couvre près de 75% du périmètre culturel.

L'analyse des variations intervenues entre 2019 et 2020 tiendra compte du changement de Gouvernement en 2019. Installé en septembre, l'actuel Gouvernement a eu peu d'impact sur les chiffres du budget 2019 et n'a pu pleinement développer sa propre politique qu'à partir de l'ajustement du budget 2020. Ceci rend d'autant plus pertinent le recours, depuis 2018, aux chiffres budgétaires après ajustement et répartitions.<sup>30</sup>



<sup>30</sup> Une répartition (anciennement redistribution) consiste généralement à transférer des crédits budgétaires d'un article budgétaire vers un autre du même programme d'activités (PA) d'une même division organique (DO), sauf exception. Cette décision relève du Gouvernement.

Le tableau suivant présente les budgets affectés aux différents secteurs formant le périmètre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En milliers d'euros								
		2016	2017	2018*	2019	2020	Variation 2019-2020	Variation 2016-2020
<b>Noyau dur</b>	Affaires générales de la Culture	40.180	45.134	32.994	32.362	33.319	3%	-17%
	Arts de la Scène	90.575	90.809	102.089	104.125	107.552	3%	19%
	Lettres, Livre et bibliothèques	24.983	25.289	26.278	27.098	27.828	3%	11%
	Jeunesse et Education permanente	97.878	105.158	124.884	136.414	135.813	0%	39%
	Patrimoine culturel	14.953	15.209	15.547	17.789	18.210	2%	22%
	Audiovisuel et Médias	54.633	55.875	58.365	64.392	66.987	4%	23%
	Dotation à la RTBF	242.141	253.506	262.947	276.954	291.674	5%	20%
	Arts plastiques	5.203	5.718	6.199	6.281	6.144	-2%	18%
	Décentralisation culturelle	32.986	33.767	38.902	41.105	43.115	5%	31%
			<b>603.532</b>	<b>630.465</b>	<b>668.205</b>	<b>706.520</b>	<b>730.642</b>	<b>3%</b>
<b>Autres matières culturelles**</b>	Infrastructures culturelles	25.982	14.925	22.709	31.324	12.314	-61%	-53%
	Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	1.610	1.610	1.610	1.877	1.877	0%	17%
	Enseignement artistique	171.216	174.722	179.526	185.558	187.876	1%	10%
	Instituts supérieurs d'Architecture	4.641	4.708	4.904	5.019	5.186	3%	12%
	Observatoire des Politiques culturelles	173	173	173	173	243	40%	40%
	Conseil supérieur de l'éducation aux médias	71	71	71	144	144	0%	103%
	Information, Rayonnement et Promotion de la Langue, de la Culture françaises et de la Fédération Wallonie-Bruxelles	3.632	24.302	6.557	6.726	6.726	0%	85%
	Cellule Culture-Ecole	1.235	1.265	1.383	1.465	2.449	67%	98%
	Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FW-B	1.500	/	1.500	/	375	/	/
			210.060	221.776	218.433	232.286	217.190	-6%
<b>Périmètre culturel</b>		<b>813.592</b>	<b>852.241</b>	<b>886.638</b>	<b>938.806</b>	<b>947.832</b>	<b>1%</b>	<b>16%</b>

\* Depuis 2018, le noyau dur est calculé sur base du budget après ajustements et répartitions afin d'être au plus près de la réalité des investissements budgétaires.

\*\*Les Interventions diverses de la Loterie Nationale ne sont pas intégrées dans les « Autres matières culturelles » bien qu'une partie de ces crédits bénéficient à des opérateurs culturelles.

## INTERPRÉTATION DES VARIATIONS

L'augmentation la plus marquante entre 2019 et 2020 a eu lieu en décentralisation culturelle et plus spécifiquement dans le secteur des Centres culturels et des Centres d'expression et de créativité :

### CENTRES CULTURELS

- Augmentation de 1.447.000 euros due principalement à la reconnaissance de 44 Centres culturels sur base du décret du 21 novembre 2013, ainsi qu'à la poursuite de l'augmentation par paliers de la subvention des Centres culturels reconnus en 2016, 2017 et 2018.<sup>31</sup> Ce montant comprend aussi l'intégration de subventions qui étaient auparavant assumées par d'autres secteurs culturels<sup>32</sup> dans le cadre de conventions. Ces subventions spécifiques sont désormais intégrées aux contrats-programmes des Centres culturels.

### CENTRES D'EXPRESSIONS ET DE CRÉATIVITÉ

- Augmentation de la part « emploi » provenant des budgets du secteur du non-marchand (490.000 euros) et des moyens supplémentaires dégagés pour dix nouvelles reconnaissances (198.000 euros).

### ARTS DE LA SCÈNE

- Des mouvements ont eu lieu suite à des transferts au sein du budget de l'AGC : le programme Spectacles à l'école (1,05 million) qui a, notamment, été transféré des Affaires générales de la Culture (DO 20) aux Arts de la Scène (DO 21) afin de regrouper les articles budgétaires de la diffusion en Arts de la Scène de manière plus cohérente.
- Les Arts de la Scène ont également bénéficié d'un refinancement des aides à la création dans le domaine des arts forains, du cirque et de la rue, en vue d'accroître les montants des aides accordées aux projets de création (+400.000 euros en 2020).

### AUDIOVISUEL ET MÉDIAS

- La dotation de la RTBF a également fait l'objet d'indexations importantes en 2020.

### AUTRES MATIÈRES CULTURELLES

- Signalons également, la dotation complémentaire (70.000 euros) pour le lancement d'un marché spécifique à l'*Observatoire des politiques culturelles* en vue de construire un référentiel pour l'observation de la pratique professionnelle et de l'emploi culturel en FW-B<sup>33</sup>.
- La *Fondation Mons 2025* a également bénéficié d'une subvention de 375.000 euros, dans le cadre de sa convention de 6 ans (2017-2022) pour un montant total de 3.000.000 €.

<sup>31</sup> L'année 2019 n'est pas concernée par cette augmentation par paliers car les centres culturels restent au même palier durant les deux premières années de leur contrat-programme.2

<sup>32</sup> La convention de la médiathèque du Centre culturel de Braine-l'Alleud a été intégrée en tant qu'action culturelle spécialisée en éducation aux médias et le montant transféré vers les crédits des centres culturels et le Centre culturel de Herstal qui disposait, avant sa reconnaissance, d'une convention avec le service pluridisciplinaire du Service général de la Création artistiques montant qui a été également transféré.

<sup>33</sup> Cette étude est préalable à l'établissement d'un cadastre de l'emploi culturel en FW-B.

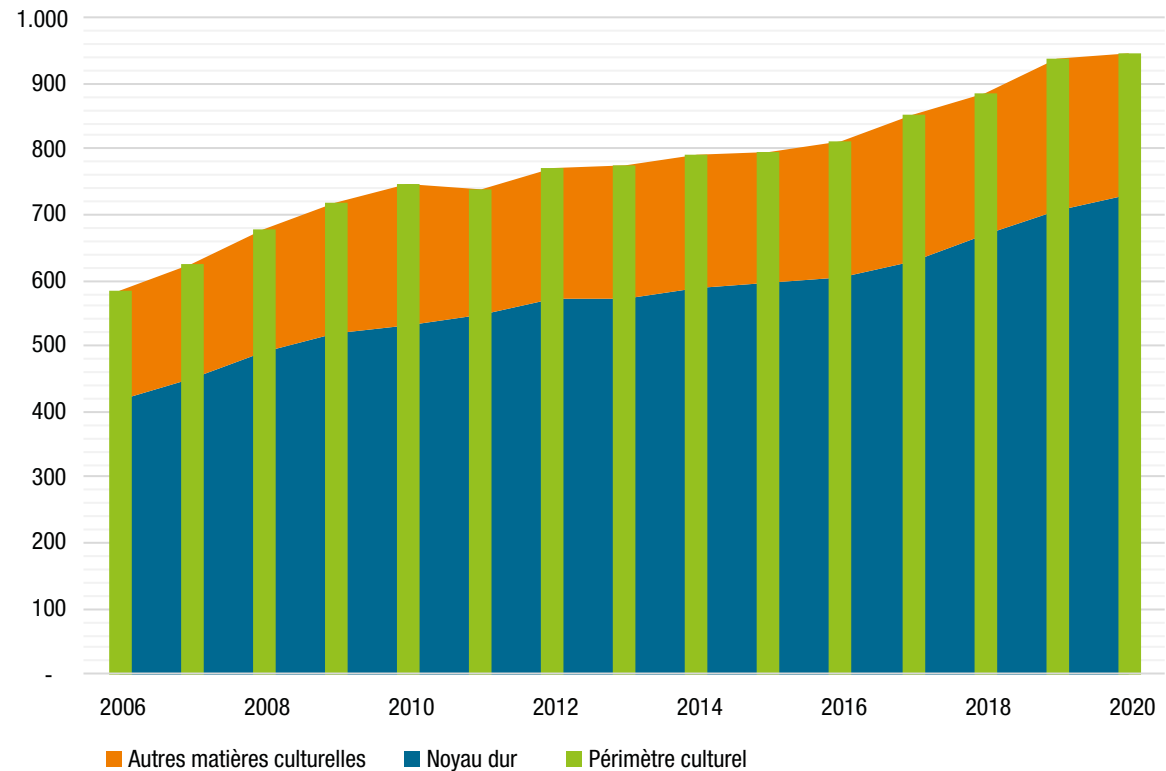


Le graphique montre l'évolution croissante depuis 2006 des budgets affectés au périmètre culturel. Les années 2009, 2014 et 2019 correspondent à des changements de Gouvernement. L'année 2010 a été marquée par la crise financière intervenue à partir de 2009.

Cette croissance a été quelque peu plus rapide que celle des budgets de la FW-B. En 2020, le budget général ajusté des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élevait à 11,9 milliards d'euros. Très clairement, l'Enseignement, et notamment les salaires de quelque 133.000 personnes (dont 108.000 enseignants en activité), représente la plus grande part du budget : trois quarts du budget y sont consacrés. La Culture représente quant à elle 6% du budget général. Depuis 2011, la part culturelle dans le budget total de la FW-B a augmenté d'un peu plus de 180 millions d'euros. Par ailleurs, le budget culturel a augmenté de 34% entre 2011 et 2020, pendant que le budget total de la FW-B a augmenté de 27% et celui de l'enseignement de 23%.

**Budget AG Culture :**  
**731**  
**millions d'euros**

Evolution du périmètre culturel 2006-2020 (en millions d'euros)



## EVOLUTION DU BUDGET DE LA FW-B 2011-2020

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Part dans le budget 2020	Taux de croissance 2011-2020	Taux de croissance 2016-2020
Enseignement	6.895.999	7.109.000,25	7.235.000	7.331.068	7.333.701	7.556.987	7.771.849	7.959.917	8.220.407	8.485.981	71,4%	23%	12%
<b>Culture</b>	<b>546.425</b>	<b>570.085</b>	<b>571.000</b>	<b>589.155</b>	<b>595.852</b>	<b>604.708</b>	<b>631.671</b>	<b>659.573</b>	<b>707.956</b>	<b>729.597</b>	<b>6,1%</b>	<b>34%</b>	<b>21%</b>
Services généraux	508.561	470.000	476.000	482.331	519.191	579.089	654.347	607.481	640.624	986.063	8,3%	94%	70%
Dotation à la Wallonie et à la Commission communautaire française	483.859	469.551	444.000	440.570	437.366	452.925	467.160	467.241	476.742	479.187	4,0%	-1%	6%
Enfance	243.210	250.872	256.000	262.266	347.870	360.973	396.804	432.812	465.858	503.816	4,2%	107%	40%
Aide à la Jeunesse	264.135	253.370	271.000	277.412	277.366	283.883	303.824	320.372	341.933	363.149	3,1%	37%	28%
Dettes publiques	190.128	199.814	189.000	208.634	195.198	206.056	203.333	194.541	196.224	206.270	1,7%	8%	0,10%
Infrastructures	89.165	40.000	42.000	39.314	40.045	82.812	70.155	75.515	69.389	58.507	0,5%	-34%	-29%
Sport	50.678	48.000	46.000	48.331	51.005	53.631	54.332	55.613	58.418	55.131	0,5%	9%	3%
Maisons de justice	/	/	/	/	21.248	21.106	21.597	27.235	29.360	23.284	0,2%	10%	10%
Santé	55.283	59.000	58.000	57.629	57.629	/	/	/	/	/	/	4%	/
<b>Total</b>	<b>9.327.443,00</b>	<b>9.469.692,25</b>	<b>9.588.000,00</b>	<b>9.736.710,00</b>	<b>9.876.471,00</b>	<b>10.202.170,00</b>	<b>10.575.072,00</b>	<b>10.800.300,00</b>	<b>11.206.911,00</b>	<b>11.890.985,00</b>		<b>27%</b>	<b>17%</b>

# LES DÉPENSES CULTURELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE

## REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

Les analyses reprises dans ce chapitre concernent spécifiquement les dépenses de l'Administration générale de la Culture (en dehors des dépenses liées à la Covid-19 qui ont fait l'objet d'une attention particulière dans cette première partie des Faits).

L'objectif étant de se focaliser sur le métier principal de l'Administration générale de la Culture, seul le *subventionnement* de bénéficiaires culturels est pris en compte dans les analyses, à l'exclusion des dépenses relatives au fonctionnement des services généraux (services et biens divers qui permettent aux services d'exercer leurs activités, y compris les frais relatifs au fonctionnement du Centre de prêt de Naninne, du Centre de rencontres et d'hébergement de la Marlagne et de la Bibliothèque Espace 27 septembre).

Afin de ne pas biaiser les informations de par la complexité propre aux dotations à la RTBF (domaine de l'Audiovisuel et Multimédia) et à la Commission communautaire française (domaine du pluridisciplinaire), il a été décidé de systématiquement retirer ces montants des analyses de Focus. Le montant total de la dotation et des subventions ponctuelles à la RTBF en 2020 s'élevait à 299.306.558€. La dotation forfaitaire à la COCOF s'élevait quant à elle à 10.101.000 €. Une fois

Le terme « dépenses culturelle » vise tout montant financier que le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles attribue à un bénéficiaire donné, sur un article budgétaire déterminé (c'est-à-dire sur une ligne budgétaire du budget général des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles) au titre de subvention ou de dotation (RTBF). Toutes les subventions octroyées en 2020 et les variables qui les caractérisent ont fait l'objet d'un encodage quotidien, précis et rigoureux, par une cinquantaine d'agents de l'Administration générale de la Culture, via un outil de gestion commun à l'ensemble des services.

**« Dépense culturelle »  
= toute subvention  
que la FW-B attribue  
à un bénéficiaire  
à des fins culturelles**

**Le budget culturel  
2020  
a été réalisé à  
99%**

ces montants extraits du montant total des dépenses de l'AGC pour l'année 2020, il reste 396.331.017 € de dépenses culturelles analysées dans les pages de ce rapport.

On notera qu'il ne sera pas question, ici, de l'effet démultiplicateur que peuvent avoir des décisions de subvention. Ce sera le cas, par exemple, des opérateurs cofinancés avec des pouvoirs locaux selon une clé de répartition ou encore de la mise en action du tax shelter.

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles est soumis à un système de comptabilité en crédits dissociés : crédits d'engagement, d'une part, et crédits de liquidation d'autre part. Pour 2020, l'écart étant globalement minime, seules les données correspondant aux *crédits d'engagement* ont été prises en compte<sup>34</sup>.

En 2020, le budget de l'Administration générale de la Culture après ajustement était de 730,6 millions d'euros. Le budget strictement culturel (hors fonctionnement) s'élevait quant à lui à 718 millions d'euros. Il a été consommé à concurrence de 711,4 millions d'euros, soit plus de 99 %. Ainsi, l'Administration générale de la Culture met un soin particulier à la mise en œuvre des décisions du Parlement et du Gouvernement.

En 2020, 4.005 bénéficiaires ont été subventionnés par l'Administration générale de la Culture, au moyen de 10.989 subventions<sup>35</sup>. Ce qui signifie qu'un même bénéficiaire peut recevoir plusieurs subventions, soit de la part du même service, soit de services différents<sup>36</sup>. D'un point de vue méthodologique, il faut préciser que les bénéficiaires ont systématiquement été classés sur base du montant de la subvention la plus élevée qui est aussi la plus significative.

L'analyse se structure en quatre parties distinctes :

1. Répartition des dépenses culturelles selon
  - l'organigramme de l'AG Culture ;
  - les domaines culturels.
2. Répartition selon le territoire
3. Répartition selon le volume des subventions
4. Répartition des bénéficiaires selon
  - le statut ;
  - le territoire ;
  - la subvention moyenne ;
  - le volume de leurs subventions totales.



<sup>34</sup> Une évolution en cours en matière de transparence budgétaire, celle des engagements pluriannuels, devra modifier cet angle d'analyse à l'avenir.

<sup>35</sup> Parmi lesquelles 4.039 subventions proviennent du Service de la diffusion des Arts vivants (les tournées Art et Vie et Spectacles à l'école), dont les montants sont relativement constants et peu élevés avec une moyenne de 610€ par subvention et par bénéficiaire. Les bénéficiaires de subventions en diffusion sont les artistes et non les organisateurs/programmateurs.

<sup>36</sup> On notera qu'il est possible de connaître les montants des différentes subventions obtenues par un même opérateur au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles en consultant le site : concernant 1) les engagements 2020 (culture.be, Subventions et conventions), 2) les liquidations 2020 (<https://www.odwb.be/explore/dataset/fwb-cadastre-des-subventions-2020>).

## RÉPARTITION DES DÉPENSES CULTURELLES SELON L'ORGANIGRAMME DE L'AG CULTURE

Secteur	Secteurs	Dépenses culturelles	Nombre de subventions
<b>Action territoriale</b>	<b>Total</b>	<b>59.340.146</b>	<b>879</b>
	Centres culturels	30.446.919	386
	Lecture publique	21.581.446	485
	Point Culture	7.311.781	8
<b>Audiovisuel et Médias</b>	<b>Total</b>	<b>50.225.006</b>	<b>641</b>
	Cinéma et audiovisuel	22.466.677	491
	Médias et aide à la presse	27.758.329	150
<b>Création artistique</b>	<b>Total</b>	<b>124.285.736</b>	<b>5.287</b>
	Arts plastiques	6.200.911	267
	Cirque, arts de la rue et arts forains	2.227.266	88
	Conte	615.543	19
	Danse	7.717.700	55
	Diffusion	2.500.863	4.049
	Interdisciplinaire	12.502.467	54
	Musique	38.218.508	383
	Projets pluridisciplinaires	10.622.082	94
Théâtre	43.680.397	278	
<b>Lettres et Livre</b>	<b>Total</b>	<b>3.502.025</b>	<b>329</b>
	Langue française	168.284	17
	Langues régionales	126.770	22
	Lettres	1.995.876	158
	Livre	1.211.095	132
<b>Education Permanente et Jeunesse</b>	<b>Total</b>	<b>140.878.790</b>	<b>3.534</b>
	Alphabétisation	79.000	20
	Créativité et Pratiques artistiques	5.043.466	417
	Education permanente	64.815.977	1.237
	Formation	1.495.410	133
	Jeunesse	69.444.937	1.727
<b>Patrimoine</b>	<b>Total</b>	<b>17.335.231</b>	<b>231</b>
	Patrimoine culturel	17.335.231	231
<b>Direction du support administratif</b>	<b>Total</b>	<b>764.083</b>	<b>80</b>
	Initiatives et interventions diverses	764.083	80
<b>Total général</b>		<b>396.331.017</b>	<b>10.981</b>

**2/3**  
du budget de l'AGC  
est affecté à la  
Création artistique  
et à l'Education  
permanente et  
Jeunesse

Sont ici présentés les montants des dépenses culturelles réalisées en 2020 selon la structure de l'Administration générale de la Culture (renvoi vers l'organigramme).

### INTERPRÉTATION DES VARIATIONS DES DÉPENSES PAR RAPPORT À 2019<sup>37</sup>

Outre les variations expliquées dans le périmètre culturel au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2020), les variations par rapport à 2019 suivantes sont également à noter :

#### Initiatives et interventions diverses

→ 242.500 euros ont été attribués en 2020 à des dépenses liées au fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et à la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels. Ces instances ont été mises en place en 2020 et concernent 58 subventions<sup>38</sup>.

<sup>37</sup> Voir Focus 2019, <http://www.culture.be/focus>

<sup>38</sup> Pour plus de détails, voir l'article « Mise en place d'une nouvelle Gouvernance culturelle » pages 51 à 56

De manière générale, la répartition des dépenses par service est très stable d'années en années.

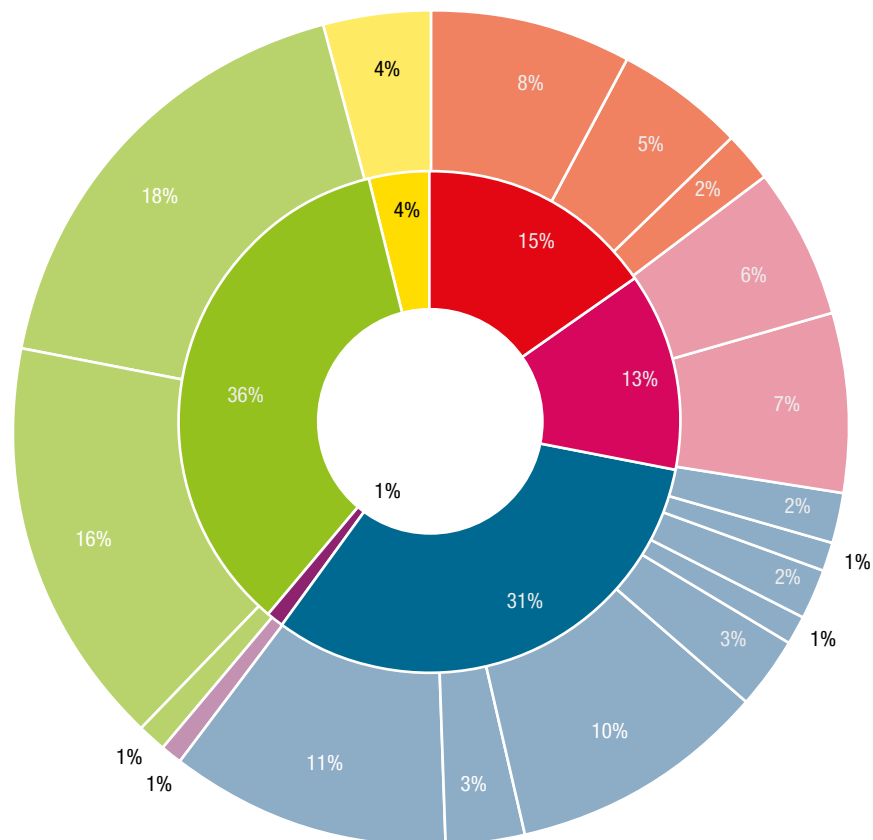
Le Service général de l'Action territoriale englobe les Centres culturels, la lecture publique (bibliothèques) et les « Point Culture », et constitue 15% des dépenses totales de l'AGC. Les dépenses octroyées aux Centres culturels représentent 51% de ce service. La lecture publique, qui reprend les bibliothèques publiques et privées, compte pour 36% de ce budget.

La Création artistique comprend le soutien aux artistes plasticiens, à la diffusion, au théâtre, à la musique, au conte, à la danse, au cirque, aux arts forains et arts de la rue, à l'interdisciplinaire mais aussi aux projets pluridisciplinaires et d'appui transversal. Ce sont les secteurs du théâtre et de la musique qui octroient les montants de subventions les plus importants, respectivement 35% et 31% du total de ce département. Le Service général est également en charge des acquisitions d'œuvres d'art plastique.

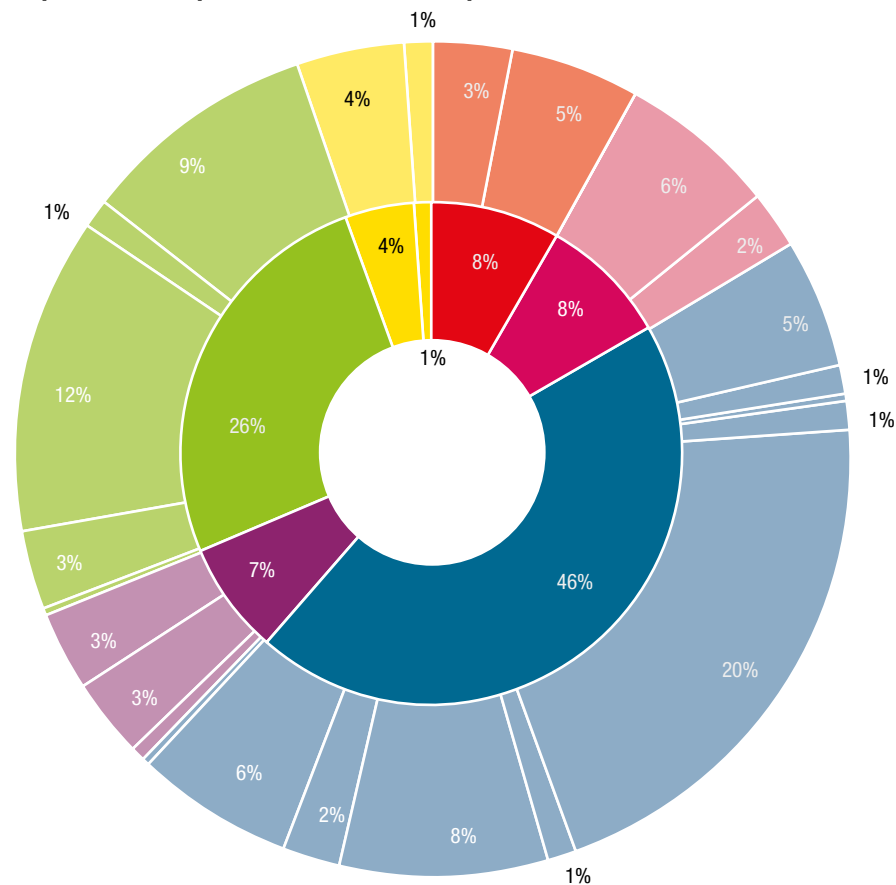
Le Service général des Lettres et du Livre englobe les secteurs du livre, des lettres, de la langue française et des langues régionales. Les bénéficiaires soutenus sont divers : les auteurs, éditeurs et libraires ainsi que les associations de défense des langues régionales endogènes et de la langue française. Le secteur des lettres représente à lui seul 57% du budget total du Service général.

	Dépenses culturelles 2020 par service de l'AGC	Répartition des opérateurs culturels 2020 par service de l'AGC
<b>Action territoriale</b>	<b>15%</b>	<b>8%</b>
Centres culturels	8%	3%
Lecture publique	5%	5%
Point Culture	2%	0%
<b>Audiovisuel et Médias</b>	<b>13%</b>	<b>8%</b>
Cinéma et audiovisuel	6%	6%
Médias et aide à la presse	7%	2%
<b>Création artistique</b>	<b>31%</b>	<b>46%</b>
Arts plastiques	2%	5%
Cirque, arts de la rue et arts forains	1%	1%
Conte	0%	0%
Danse	2%	1%
Diffusion	1%	20%
Interdisciplinaire	3%	1%
Musique	10%	8%
Projets pluridisciplinaires	3%	2%
Théâtre	11%	6%
<b>Lettres et Livre</b>	<b>1%</b>	<b>7%</b>
Langue française	0%	0%
Langues régionales	0%	0%
Lettres	1%	3%
Livre	0%	3%
<b>Education Permanente et Jeunesse</b>	<b>36%</b>	<b>26%</b>
Alphabétisation	0%	0%
Créativité et Pratiques artistiques	1%	3%
Education permanente	16%	12%
Formation	0%	1%
Jeunesse	18%	9%
<b>Patrimoine</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>
Patrimoine culturel	4%	4%
<b>Direction du support administratif</b>	<b>0,2%</b>	<b>1%</b>
Initiatives et interventions diverses	0,2%	1%

Dépenses culturelles 2020 par service de l'AGC



Répartition des opérateurs culturels 2020 par service de l'AGC



- |                            |                              |  |                         |   |                                       |
|----------------------------|------------------------------|--|-------------------------|---|---------------------------------------|
| <b>Action territoriale</b> | <b>Audiovisuel et Médias</b> | <b>Création artistique</b>             | <b>Lettres et Livre</b> | <b>Éducation permanente et Jeunesse</b> | <b>Patrimoine</b>                     |
| Centres culturels          | Cinéma et audiovisuel        | Arts plastiques                        | Langue française        | Alphabétisation                         | Patrimoine culturel                   |
| Lecture publique           | Médias et aide à la presse   | Cirque, arts de la rue et arts forains | Langues régionales      | Créativité et Pratiques artistiques     | <b>Support administratif</b>          |
| Point Culture              |                              | Conte                                  | Lettres                 | Education permanente                    | Initiatives et interventions diverses |
|                            |                              | Danse                                  | Livre                   | Formation                               |                                       |
|                            |                              | Diffusion                              |                         | Jeunesse                                |                                       |
|                            |                              | Interdisciplinaire                     |                         |   |                                       |
|                            |                              | Musique                                |                         |   |                                       |
|                            |                              | Projets pluridisciplinaires            |                         |   |                                       |
|                            |                              | Théâtre                                |                         |   |                                       |

La participation culturelle constitue le plus gros secteur en termes de montants de subvention octroyées ; elle englobe le soutien aux Organisations de jeunesse et Centres de jeunes, aux associations d'Éducation permanente, aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs culturels, aux Centres d'expression et de créativité ainsi qu'aux associations œuvrant dans le domaine de l'alphabétisation et de la diversité culturelle. 36% du total des dépenses culturelles y sont consacrés. Une part importante de ce budget, environ un tiers, sert à financer les dépenses de personnel des associations subventionnées dans le cadre de l'Accord sur le non-marchand.

Le Service général de l'Audiovisuel et des Médias (hors dotation à la RTBF) prend en charge les aides à la presse, à la radio et la télévision ainsi qu'au cinéma. Ce service gère 13% du montant total des subventions, une fois la dotation à la RTBF retirée.

Le Service général du Patrimoine soutient les musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les centres d'art. Il est également en charge des acquisitions d'œuvres d'art ancien et de la gestion des collections appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Pep's (numérisation) ainsi que de la Cinémathèque.

Enfin, la Direction du support administratif (hors dotation culturelle à la Commission communautaire française - COCOF) reprend également le soutien complémentaire à l'emploi non-marchand et à des activités spécifiques gérées de manière transversale (par exemple l'équipement et les publications).

Les deux graphiques ci-après montrent une corrélation naturelle entre le nombre d'opérateurs et le montant total des subventions octroyées par secteur.

Des différences sont cependant perceptibles au niveau des opérateurs culturels émergeant à l'Action territoriale et qui œuvrent principalement dans le domaine des Centres culturels. Ils bénéficient de 8% des dépenses culturelles totales de l'Administration générale de la Culture mais représentent 3% des opérateurs soutenus. S'agissant des opérateurs en Création artistique, ils bénéficient de 31% des dépenses de l'AGC mais réunissent 46% des opérateurs culturels. Cet écart s'explique par le fait que 815 opérateurs différents, sur les 4.003 opérateurs subventionnés en 2020 par l'AGC, accèdent aux dispositifs *Spectacles à l'école* et *Tournées Art et Vie*, cela pour des montants de subvention relativement constants et peu élevés.

## SELON LES DOMAINES CULTURELS<sup>39</sup>

### LES DOMAINES CULTURELS : DÉFINITIONS DES CONCEPTS

La présente section repose sur un concept statistique établi au niveau de l'Union européenne. En effet, à partir de 1997, Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, a mené différents travaux dans le domaine des statistiques culturelles, notamment le réseau ESSnet Culture (European Statistical System Network on Culture). Les membres de ce réseau, coordonné par le Ministère de la Culture du Luxembourg, se sont focalisés sur les quatre aspects suivants :

- cadre des statistiques culturelles et définitions ;
- financements publics et dépenses privées pour la culture ;
- secteurs et emplois dans l'économie de la culture ;
- pratiques culturelles et aspects sociaux.

Depuis 2011, l'Administration générale de la Culture s'est particulièrement penchée sur les travaux du premier groupe de travail, à savoir les définitions de la Culture, de ses domaines et de ses fonctions, et a analysé ses activités selon ce schéma. Le modèle attribue à la Culture une série d'activités culturelles réparties en dix domaines :

- patrimoine culturel ;
- archives ;
- bibliothèques ;
- livre et presse ;
- arts plastiques ;
- arts vivants ;
- audiovisuel et multimédias ;
- architecture ;
- publicité ;
- artisanat d'art ;

<sup>39</sup> Voir le rapport final de l'ESSnet Culture disponible sur le site de la Commission européenne [http://ec.europa.eu/assets/eac/culture/library/reports/ess-net-report\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/assets/eac/culture/library/reports/ess-net-report_en.pdf)



Au croisement de chaque domaine, ont été définies une ou plusieurs activités culturelles. Le tableau global déclinant toutes les activités culturelles est disponible ci-après.

Le périmètre des dix domaines culturels définis par l'ESSnet Culture ne correspond pas exactement aux compétences attribuées à l'Administration générale de la Culture ni même aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles – à l'image de la publicité et de l'artisanat d'art qui sont de nature commerciale.

Par ailleurs, certaines compétences de l'AGC n'apparaissent pas dans la définition des domaines. Pour combler ces manques, il a été décidé d'ajouter trois domaines complémentaires :

- la *participation culturelle*, qui englobe les Centres culturels et les associations culturelles œuvrant dans les secteurs de la Jeunesse et de l'Education permanente ;
- la *langue*, qui englobe la promotion de la Langue française et les associations de défense des langues régionales endogènes ;
- le *pluridisciplinaire*, englobant les associations et opérateurs culturels œuvrant dans plusieurs domaines.

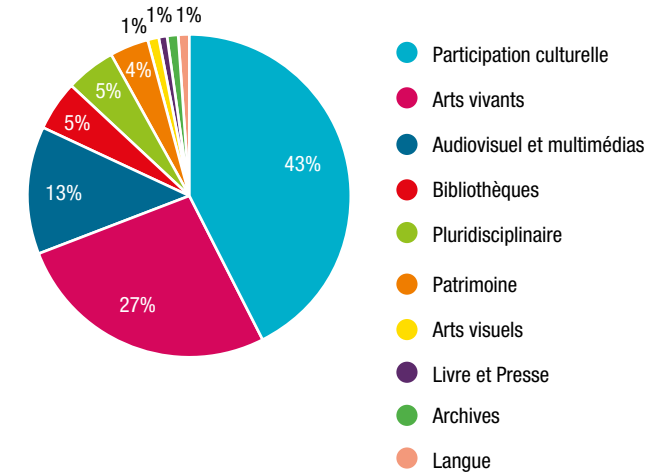
Les activités de l'Administration générale de la Culture se répartissent ainsi en dix domaines culturels, dont sept strictement définis dans le cadre de l'ESSnet Culture.

La répartition des dépenses, selon le domaine culturel auquel elles appartiennent, fait apparaître l'importance des domaines de la participation culturelle, des arts vivants et de l'audiovisuel qui, à eux seuls, constituent 83% du total des dépenses de l'Administration générale de la Culture en 2020. Les secteurs du pluridisciplinaire

et des bibliothèques représentent chacun près de 5% du total, le domaine du patrimoine 4% et les domaines des langues, des archives, des arts visuels et du livre représentent ensemble 3,2% des dépenses totales.

Domaine culturel	Dépenses culturelles 2020 par domaine culturel	Nombre de subventions
Participation culturelle	171.230.978	3.910
Arts vivants	107.467.743	4.927
Audiovisuel et multimédias	50.225.006	641
Bibliothèques	21.581.446	485
Pluridisciplinaire	18.762.176	186
Patrimoine	14.750.416	218
Arts visuels	6.208.911	269
Livre et Presse	3.206.971	290
Archives	2.592.315	14
Langue	305.054	41
Total général	396.331.017	10.981

Dépenses culturelles 2020 par domaine culturel



**La participation culturelle,  
les arts vivants et l'audiovisuel constituent  
83%  
des dépenses culturelles**

## RÉPARTITION SELON LE TERRITOIRE

### TERRITOIRE ET DOMAINES CULTURELS

	Bruxelles-Capitale	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Hors FWB	Total général
Archives	1.852.120	-	511.000	152.695	-	76.500	-	2.592.315
Arts visuels	2.042.801	41.300	2.952.939	779.271	227.950	162.650	2.000	6.208.911
Arts vivants	42.149.766	5.415.914	18.407.028	35.695.637	1.140.556	4.386.089	272.754	107.467.743
Audiovisuel et multimédias	26.295.858	2.186.875	5.294.912	6.916.975	1.003.131	8.251.507	275.748	50.225.006
Bibliothèques	4.492.411	1.775.155	6.119.935	5.270.115	1.761.746	1.786.926	375.157	21.581.446
Langue	124.584	1.700	90.650	56.400	5.525	26.195		305.054
Livre et Presse	1.901.840	95.140	395.790	341.419	55.100	165.857	251.825	3.206.971
Participation culturelle	78.779.570	10.529.820	24.832.084	26.956.681	7.428.836	22.653.355	50.634	171.230.978
Patrimoine	2.068.681	433.094	7.369.630	2.423.813	447.684	2.007.515	-	14.750.416
Pluridisciplinaire	16.098.642	357.249	902.750	1.120.607	79.620	197.809	5.500	18.762.176
<b>Total général</b>	<b>175.694.721</b>	<b>20.836.246</b>	<b>66.876.718</b>	<b>79.698.612</b>	<b>12.150.148</b>	<b>39.714.402</b>	<b>1.233.618</b>	<b>396.331.017</b>
	44%	5%	17%	20%	3%	10%	0,3%	

**44%**  
des dépenses  
sont destinées  
à des opérateurs  
culturels siégeant  
à Bruxelles

L'outil de gestion des subventions mis au point par l'AGC permet de produire un aperçu de la répartition par territoire des subventions aux opérateurs. Dans de nombreux cas, le lieu du siège du bénéficiaire coïncide avec le lieu des activités. Si un lien territorial peut encore être établi entre un opérateur subventionné et un territoire dans lequel il exerce ses activités, de nombreux opérateurs dits majeurs dépassent les limites territoriales décrites.

Parmi les subventions en Arts vivants, les 4.039 subventions du Service de la diffusion des Arts vivants (les Tournées Art et Vie et les Spectacles à l'école) ont été géographiquement rattachées aux lieux de diffusion dans lesquels se sont produits les groupes artistiques. Cela nous permet dès lors de se rapprocher d'une concrétisation territoriale des activités culturelles soutenues par l'AGC.

Ce n'est toutefois pas le cas des fédérations, nombreuses dans le domaine de la participation culturelle.

Les données ci-contre mettent en évidence l'importance relative de la Région de Bruxelles-Capitale, tous domaines confondus, puisque 44% des dépenses sont destinées à des opérateurs culturels ayant leur siège dans les 19 communes. Dans le domaine Pluridisciplinaire, notons la présence à Bruxelles du siège de PointCulture (7 millions d'euros), du Botanique (3 millions d'euros) et des Halles de Schaerbeek (1,1 millions d'euros). Dans le domaine de l'Audiovisuel et multimédias, notons la présence des sièges de gros opérateurs des Médias (Rossel, IPM, BX1) dont l'activité culturelle s'étend bien au-delà du périmètre de Bruxelles en tenant compte parfois de spécificités régionales (ex. éditions régionales de titres de presse, structures décentralisées).

Ce sont ensuite les opérateurs des provinces de Liège et du Hainaut qui reçoivent le plus de subventions, avec

pour chacune respectivement 20% et 17% du total. En Province de Liège, on observe que le domaine des Arts vivants est surreprésenté et atteint pratiquement le montant des dépenses dans ce domaine à Bruxelles. Ceci est dû notamment à la présence de deux opérateurs majeurs que sont l'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique de Liège. C'est dans le Hainaut que les dépenses dans le domaine du Patrimoine sont les plus élevées (7,4 millions d'euros). Cela s'explique par la présence importante d'institutions majeures sur ce territoire (Musée de l'Orfèvrerie à Seneffe, Musée Royal de Mariemont, Musée de la Photographie à Charleroi, Pôle Muséal Mons).

Enfin, une très petite partie des subventions (0,3%) est octroyée à des bénéficiaires « étrangers », c'est à-dire ne faisant pas partie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit principalement d'opérateurs en Audiovisuel et multimédias ainsi qu'en Lettres et Livre, des auteurs et des éditeurs.



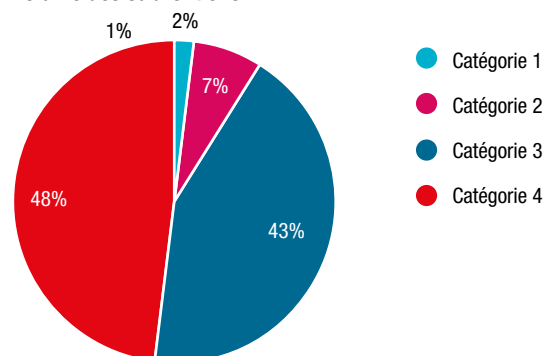
## RÉPARTITION SELON LE VOLUME DES SUBVENTIONS

Ce chapitre présente la répartition des subventions en fonction de leur montant. Quatre catégories ont été définies sur base des procédures administratives à suivre et du niveau de contrôle qui illustrent l'impact financier pour la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Catégorie 1 : le montant de la subvention est inférieur à 6.000€. La décision de subventionner est prise au niveau de la Ministre ou d'un fonctionnaire général par délégation ;
- Catégorie 2 : le montant de la subvention est supérieur ou égal à 6.000€ et inférieur ou égal à 25.000€. La décision de subventionner est préalablement soumise à l'avis de l'Inspection des finances ;
- Catégorie 3 : le montant de la subvention est supérieur à 25.000€ et inférieur à 250.000€. La décision de subventionner requiert de surcroît l'accord préalable du Ministre du Budget ;
- Catégorie 4 : le montant de la subvention est supérieur ou égal à 250.000€. Après avis de l'Inspection des Finances et l'accord du Ministre du Budget, la subvention est soumise à décision du Gouvernement.

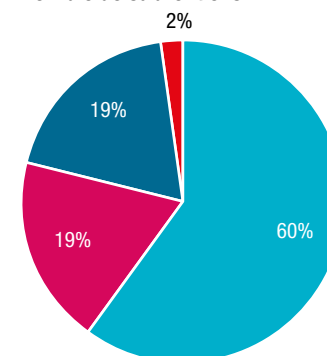


**Volume des subventions**



Au total, 10.981 subventions ont été octroyées en 2020 (les dotations et subventions COCOF et RTBF ont été soustraites). Les tableaux montrent que 60% des subventions les plus petites (dont une majorité en Création Artistique, et plus particulièrement dans le

**Nombre de subventions**



domaine de la diffusion), totalisent seulement 2% des dépenses. A l'autre extrême, dans la catégorie 4, soit les 235 subventions égales ou supérieures à 250.000€, qui représentent moins de 2% des subventions, totalisent 48% des dépenses globales.

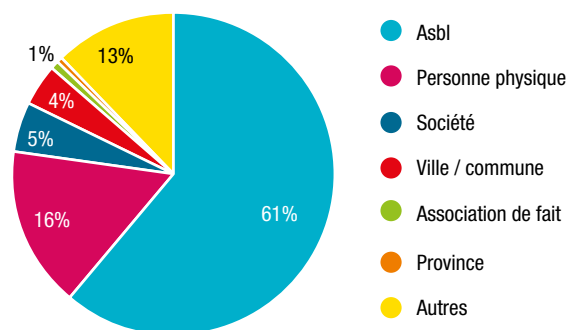
Secteur	Catégorie 1		Catégorie 2		Catégorie 3		Catégorie 4		Total	
	Nbre de subventions	Montant	Nbre de subventions	Montant	Nbre de subventions	Montant	Nbre de subventions	Montant	Nbre de subventions	Montant
<b>Action territoriale</b>	<b>230</b>	<b>475.254</b>	<b>178</b>	<b>2.316.233</b>	<b>440</b>	<b>35.318.287</b>	<b>31</b>	<b>21.230.372</b>	<b>879</b>	<b>59.340.146</b>
Centres culturels	120	181.345	22	275.773	229	20.768.779	15	9.221.023	386	30.446.919
Lecture publique	110	293.909	156	2.040.460	205	14.395.866	14	4.851.210	485	21.581.446
Point Culture					6	153.642	2	7.158.139	8	7.311.781
Audiovisuel et Médias	172	308.347	228	3.274.621	189	13.659.535	52	32.982.503	641	50.225.006
Cinéma et audiovisuel	163	269.300	159	2.174.475	153	9.654.876	16	10.368.025	491	22.466.677
Médias et aide à la presse	9	39.047	69	1.100.145	36	4.004.659	36	22.614.477	150	27.758.329
<b>Création artistique</b>	<b>4.525</b>	<b>4.089.053</b>	<b>351</b>	<b>4.608.019</b>	<b>343</b>	<b>25.621.614</b>	<b>68</b>	<b>89.967.050</b>	<b>5.287</b>	<b>124.285.736</b>
Arts plastiques	165	523.536	69	749.462	31	2.521.913	2	2.406.000	267	6.200.911
Cirque, arts de la rue et arts forains	33	94.736	33	475.230	21	1.347.600	1	309.700	88	2.227.266
Conte	2	5.000	12	156.357	5	454.186			19	615.543
Danse	11	52.500	14	226.000	25	2.278.100	5	5.161.100	55	7.717.700
Diffusion	4.048	2.494.863	1	6.000					4.049	2.500.863
Interdisciplinaire	7	28.578	16	214.000	22	1.807.244	9	10.452.644	54	12.502.467
Musique	190	698.680	120	1.455.184	62	4.515.742	11	31.548.902	383	38.218.508
Projets pluridisciplinaires	31	121.450	28	463.532	28	2.631.200	7	7.405.900	94	10.622.082
Théâtre	38	69.710	58	862.254	149	10.065.629	33	32.682.804	278	43.680.397
<b>Education Permanente et Jeunesse</b>	<b>1.315</b>	<b>3.548.564</b>	<b>1.180</b>	<b>14.980.151</b>	<b>976</b>	<b>86.354.579</b>	<b>63</b>	<b>35.995.496</b>	<b>3.534</b>	<b>140.878.790</b>
Alphabétisation	18	65.000	2	14.000	/	/	/	/	20	79.000
Créativité et Pratiques artistiques	184	561.542	166	2.235.672	67	2.246.251	/	/	417	5.043.466
Education permanente	407	971.860	399	5.022.247	386	30.439.480	45	28.382.390	1.237	64.815.977
Formation	86	222.683	34	401.959	13	870.768			133	1.495.410
Jeunesse	620	1.727.479	579	7.306.273	510	52.798.079	18	7.613.106	1.727	69.444.937
<b>Lettres et Livre</b>	<b>223</b>	<b>579.351</b>	<b>75</b>	<b>976.674</b>	<b>31</b>	<b>1.946.000</b>			<b>329</b>	<b>3.502.025</b>
Langue française	11	33.080	4	60.204	2	75.000	/	/	17	168.284
Langues régionales	18	40.770	2	18.000	2	68.000	/	/	22	126.770
Lettres	99	257.569	43	565.307	16	1.173.000	/	/	158	1.995.876
Livre	95	247.932	26	333.163	11	630.000	/	/	132	1.211.095
<b>Patrimoine</b>	<b>105</b>	<b>205.888</b>	<b>39</b>	<b>488.166</b>	<b>66</b>	<b>5.211.730</b>	<b>21</b>	<b>11.429.448</b>	<b>231</b>	<b>17.335.231</b>
Patrimoine culturel	105	205.888	39	488.166	66	5.211.730	21	11.429.448	231	17.335.231
<b>Direction du support administratif</b>	<b>52</b>	<b>119.000</b>	<b>26</b>	<b>263.097</b>	<b>2</b>	<b>381.985</b>			<b>80</b>	<b>764.083</b>
Initiatives et interventions diverses	52	119.000	26	263.097	2	381.985	/	/	80	764.083
<b>Total général</b>	<b>6.622</b>	<b>9.325.457</b>	<b>2.077</b>	<b>26.906.960</b>	<b>2.047</b>	<b>168.493.730</b>	<b>235</b>	<b>191.604.869</b>	<b>10.981</b>	<b>396.331.017</b>
<b>Répartition</b>	<b>60%</b>	<b>2%</b>	<b>19%</b>	<b>7%</b>	<b>19%</b>	<b>43%</b>	<b>2%</b>	<b>48%</b>	<b>/</b>	<b>/</b>

## RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES

On entend par bénéficiaire, un opérateur culturel, soit toute personne physique ou morale qui a reçu, en 2020, une ou plusieurs subvention(s) culturelle(s). En 2020, 4.003 opérateurs culturels ont été soutenus par l'AGC. Ces opérateurs culturels sont très diversifiés et bénéficient de subventions ponctuelles, suite à des appels à projet par exemple, ou pluriannuelles, sur base d'une convention ou d'un contrat-programme.

Ce sous-chapitre présente des informations sur l'ensemble des bénéficiaires de subventions octroyées par l'AGC.

Statut des bénéficiaires



**4.003**  
bénéficiaires  
de subventions  
culturelles en 2020

**61%**  
des bénéficiaires des  
subventions sont des  
ASBL et  
**16%**  
sont des personnes  
physiques

### STATUT DES BÉNÉFICIAIRES

Le graphique permet de visualiser que les asbl sont les principaux bénéficiaires des subventions culturelles. En 2020, 61% des opérateurs culturels soutenus étaient de telles associations (dont un peu plus de la moitié sont des opérateurs de la Jeunesse et de l'Education permanente), 16% étaient des personnes physiques (principalement dans les secteurs des Lettres et Livre, en Arts plastiques ou en Diffusion), 5% étaient des sociétés (principalement les sociétés de production en Cinéma et les maisons d'éditions et les librairies pour le secteur des Lettres et du Livre) et 4% étaient des administrations communales (principalement pour les subventions accordées aux bibliothèques).

La catégorie Autres englobe principalement des associations ou organisations sans personnalité juridique. Ce type de bénéficiaires concerne principalement le secteur de la diffusion en création artistique.

## SUBVENTIONS MOYENNES

### SUBVENTIONS MOYENNES ET POPULATION (AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020) DE LA FW-B

Les dépenses culturelles totales (y compris les dépenses relatives aux programmes « diffusion ») peuvent être croisées avec celles relatives à la population 2020 pour calculer des subventions moyennes brutes par habitant. La *subvention moyenne par habitant* de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de 85 €. A Bruxelles, elle est de 160 €.

Bien entendu, le poids de certains opérateurs majeurs, dont le rayonnement dépasse largement le lieu d'implantation, influence considérablement le calcul de la subvention moyenne. Ainsi, l'action du Botanique ou du Théâtre National dépasse Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles ; l'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique de Liège rayonnent bien au-delà de la province de Liège et les activités de Charleroi-Danse ou du MAC'S ne s'arrêtent pas au Hainaut.

**Subvention moyenne  
par habitant  
85 €**

Territoire	Population	Subventions	«Dépenses par habitant»
<b>FW-B</b>	<b>4.663.724</b>	<b>395.097.398</b>	<b>85 €</b>
Bruxelles-Capitale [1]	1.096.430	175.806.273	160 €
Wallonie	3.567.294	219.291.125	61 €
Brabant wallon	406.019	20.836.246	51 €
Hainaut	1.346.840	66.876.718	50 €
Liège[2]	1.031.851	79.713.612	77 €
Luxembourg	286.752	12.150.148	42 €
Namur	495.832	39.714.402	80 €

[1] une clé de répartition francophone/néerlandophone 90%-10% est appliquée à la population de la Région de Bruxelles-Capitale  
[2] hors Communauté germanophone

Province	Total général	Nombre d'opérateurs	Subvention moyenne par opérateur
<b>FW-B</b>	<b>395.097.398</b>	<b>3.935</b>	<b>100.406 €</b>
Bruxelles-Capitale	175.806.273	1.622	108.389 €
Wallonie	219.291.125	2.313	94.808 €
Brabant wallon	20.836.246	289	72.098 €
Hainaut	66.876.718	618	108.215 €
Liège	79.713.612	814	97.928 €
Luxembourg	12.150.148	220	55.228 €
Namur	39.714.402	372	106.759 €
Hors FW-B	1.233.618	68	18.141 €

## VOLUME DES BÉNÉFICIAIRES

Le tableau et les graphiques ci-dessous présentent les *bénéficiaires* par catégorie. Les catégories proposées sont différentes des catégories présentées précédemment, qui se basaient sur le montant des subventions en fonction des paliers de contrôle administratif et budgétaire. Dans cette section, les catégories se basent sur le montant total perçu par le bénéficiaire, quel que soit le service subsidiant.

Il y a, par exemple, davantage de bénéficiaires majeurs (qui reçoivent plus de 250.000 €) que de subventions majeures (plus de 250.000 €) ; un bénéficiaire majeur pouvant avoir reçu deux subventions différentes inférieures à 250.000 € mais dont le total est supérieur à 250.000 €.

Les catégories sont les suivantes :

- les « tout petits bénéficiaires » regroupent les bénéficiaires qui au total reçoivent chacun moins de 6.000 € ;
- les « petits bénéficiaires » regroupent les bénéficiaires qui reçoivent un montant total compris entre 6.000 € et 25.000 € ;
- les « bénéficiaires moyens » reçoivent, chacun, entre 25.000 € et 250.000 € ;
- les « bénéficiaires majeurs » reçoivent, chacun, 250.000 € et plus ;
- les « 25 premiers bénéficiaires majeurs » sont les 25 premiers bénéficiaires en termes de montant total des subventions reçues.

**61%**  
du budget pour  
**299**  
bénéficiaires

	Nombre de bénéficiaires	Part des bénéficiaires	Montant total des subventions	Part des dépenses totales	Subvention moyenne par bénéficiaire
25 premiers bénéficiaires majeurs	25	0,6%	92.769.558	23%	3.710.782 €
Bénéficiaires majeurs	274	7%	149.718.470	38%	546.418 €
Bénéficiaires moyens	1.359	34%	141.352.602	36%	104.012 €
Petits bénéficiaires	703	18%	9.110.182,04	2%	12.959 €
Tout petits bénéficiaires	1.642	41%	3.380.204,54	1%	2.059 €
<b>Total</b>	<b>4.003</b>		<b>396.331.017 €</b>		<b>99.008 €</b>

Les 299 bénéficiaires majeurs représentent 7% du nombre total de bénéficiaires et consomment un peu plus de 61% des subventions.

Les tout petits opérateurs, qui représentent 41% des bénéficiaires, ne consomment ensemble que 0,6% du montant total des subventions.







# ANNEXES

## CATALOGUE DES PUBLICATIONS 2020 DE L'AGC

### L'ART MÊME

Outre la couverture d'une actualité artistique et éditoriale de et en **Fédération Wallonie-Bruxelles**, la revue *l'art même* (quadrimestrielle, 80 pages, 5.750 exemplaires) publie, au sein de chaque numéro, un thème.

Les publications 2020 de la revue ont livré les dossiers suivants :

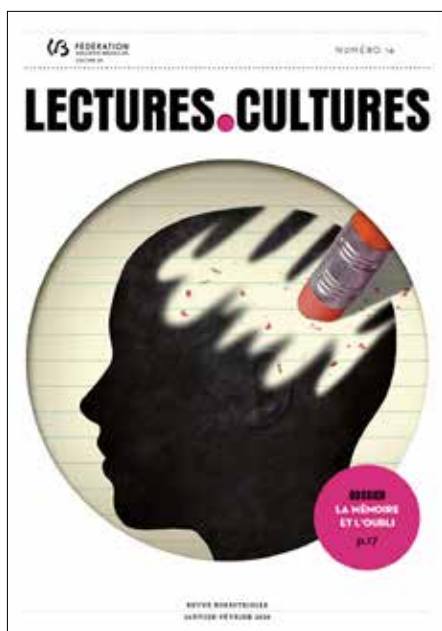
**AM80 - L'art à l'épreuve du réel** : un panel varié de textes portant sur des sujets de société débattus dans la création contemporaine parmi lesquels l'intelligence artificielle.

**AM81 - Bruxelles, années 60/70. Convergences internationales** : dès la fin des années 60, Bruxelles est un centre international de l'art conceptuel. Ce numéro revient sur cette riche période à travers le témoignage de personnalités-clés.

**AM82 - Quel écosystème pour les arts ?** : ce numéro donne voix à des critiques d'art et curateurs, auteurs et autrices, artistes visuels et de théâtre, metteurs en scène qui énoncent un certain nombre de pistes pour soutenir la création artistique mise à mal par la crise sanitaire, économique et écologique.

<http://www.artsplastiques.cfwb.be/index.php?id=10524>





## LECTURES.CULTURES

Lectures Cultures est une revue professionnelle relative au secteur de l'action territoriale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette publication s'adresse à un public composé de bibliothécaires, d'animateurs et de directeurs de Centres culturels, de travailleurs du centre de prêt de matériel de Naninne et de médiathécaires ou médiateurs à PointCulture.

Lectures Cultures est une revue gratuite éditée par le Service général de l'Action territoriale. Il s'agit d'une publication trimestrielle qui propose des articles de fond traités par des journalistes spécialisés. Une fois par an, un dossier thématique est aussi proposé afin d'aller plus loin dans l'analyse d'un sujet. Le thème du dossier de janvier-février 2020 : « La mémoire et l'oubli ».

<https://bibliotheques.cfwb.be/ressources/publications/revue-lecturescultures/>



## LE CARNET ET LES INSTANTS

*Le Carnet et les Instants* est une revue publiée par la Direction des Lettres du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Entièrement gratuite, elle fait découvrir les littératures belges francophones au grand public et aux professionnels, en Belgique et à l'étranger.

La revue se décline sur deux médias :

- une revue trimestrielle proposant des articles de fond et des rencontres autour de la création littéraire et de la chaîne du livre en Belgique francophone ;
- un blog, actualisé quotidiennement, consacré à l'actualité littéraire, publiant recensions de livres, informations sur les prix et événements littéraires.

Parmi les articles de l'année : une rencontre avec le Poète national Carl Norac et un dossier sur la rentrée littéraire.

<https://le-carnet-et-les-instants.net/>

## INCLURE SANS EXCLURE : LES BONNES PRATIQUES EN RÉDACTION INCLUSIVE

Publié par la Direction de la langue française, ce guide vous aidera à rédiger sans discriminer. Les linguistes Anne Dister et Marie-Louise Moreau analysent les pratiques de rédaction inclusive et formulent une série de recommandations concrètes.

À télécharger ou à commander gratuitement : <http://www.languefrancaise.cfwb.be/>



## LES INCONTOURNABLES 2018-2020

*Les Incontournables* est une sélection de 238 ouvrages de littérature de jeunesse, reprenant les meilleurs titres de la production éditoriale jeunesse de 63 éditeurs. Ce travail a été réalisé par la Commission de sélection de livres de jeunesse. Plusieurs articles complètent cette publication afin de montrer la vivacité et l'actualité du secteur.

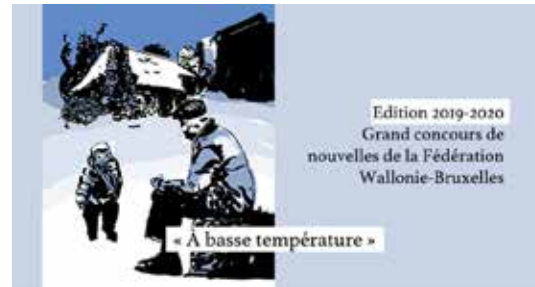
Téléchargeable sur [www.litteraturedejeunesse.be](http://www.litteraturedejeunesse.be)



## RECUEIL DE NOUVELLES « A BASSE TEMPÉRATURE »

Ce recueil rassemble les dix nouvelles primées dans le cadre du Grand concours de nouvelles de la FW-B. Ces récits courts, très différents, sortis de l'imagination de dix auteurs et autrices, qui n'ont encore jamais publié à compte d'éditeur, ont pour point commun le thème « A basse température » choisi pour l'édition 2019-2020.

Téléchargeable sur <https://objectifplumes.be/grand-concours-de-nouvelles-2020-les-resultats/>

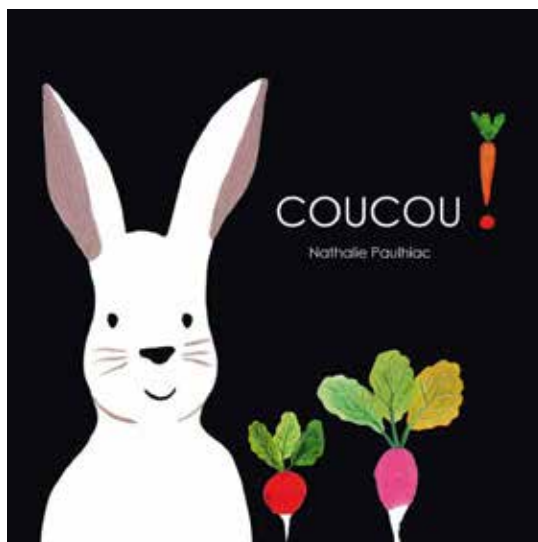


## LA FUREUR DE LIRE S'INVITE EN CLASSE

La brochure *La Fureur de lire s'invite en classe* recense l'ensemble des plaquettes Fureur de lire publiées depuis 1997, permettant de visualiser l'ensemble des titres parus pour une tranche d'âge spécifique. Chaque année, six nouvelles, poèmes et albums d'auteurs et d'illustrateurs de Wallonie et de Bruxelles viennent étoffer la collection des plaquettes de la Fureur de lire.

Téléchargeable sur <https://objectifplumes.be/>





## COUCOU!, ALBUM POUR LES TOUT-PETITS

Depuis décembre 2020, *Coucou!* est offert aux nouveaux-nés et à leurs parents, dans les consultations ONE, pour favoriser l'accès au livre et à la lecture des tout-petits. *Coucou!* est un album inédit de l'illustratrice Nathalie Paulhiac autour de la comptine Mon petit lapin. Créé dans le cadre de la Fureur de lire et du Plan lecture, l'album est le fruit d'un partenariat avec les éditions À pas de loups et l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

Plus d'informations : <http://www.fureurdelire.cfwb.be/index.php?id=16269>

## CATALOGUES DE FILMS

Chaque année, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel publie des catalogues de films à destination des marchés internationaux, des festivals en Belgique et à l'étranger, des Centres culturels, des réseaux scolaires et des bibliothèques.

Édités en collaboration avec Wallonie-Bruxelles Images, ces catalogues sont chacun consacrés à un type de films : les longs métrages, les courts métrages et les documentaires.

Plus d'informations : <https://audiovisuel.cfwb.be/ressources/publications/catalogues-films/>

## ÉTUDE – LA DIVERSITÉ DANS LES FILMS BELGES EN 2019

Le thème de la diversité étant de plus en plus d'actualité dans l'audiovisuel et particulièrement dans le cinéma, la chercheuse Sarah Sepulchre (UCLouvain) a réalisé, pour le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, une étude visant à dresser un état des lieux de la diversité dans les films nommés aux Magritte 2019, basée sur

l'étude des personnages qui apparaissent à l'écran : sont-ils diversifiés (analyse quantitative) et comment apparaissent-ils à l'écran (analyse qualitative) ?

Plus d'informations : <https://audiovisuel.cfwb.be/actualite/news/etude-la-diversite-dans-les-films-belges-en-2019/>



## BILAN 2019 DU CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Chaque année au printemps, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel dresse le bilan de l'année écoulée, l'occasion de faire le point sur le secteur de la production et de la diffusion du cinéma belge francophone. En 2019, 9,49 millions ont été attribués à 141 projets de films. On comptabilise près de 2.000 sélections en festivals et plus de 250 prix, alors que la fréquentation des films d'initiative belge francophone était en forte baisse après une année 2018 exceptionnelle.

Plus d'informations : <https://audiovisuel.cfwb.be/actualite/news/703/>



# ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE



# COLOPHON

Une publication de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
(novembre 2021)  
Administration générale de la Culture  
Freddy Cabaraux  
44 Boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles  
www.culture.be  
+32 2 413 27 24

**Conception et coordination :**

Laura Hartley, Vanessa Pitaels et Thibaud Vaillant

**Journalistes :**

Thomas Casavecchia, Philippe Manche et Rosa Rochman

*Nous remercions l'ensemble des services de l'Administration générale de la Culture et plus particulièrement le comité de relecture et tous les agents de l'AG Culture qui encodent quotidiennement le suivi des subventions et l'ensemble des personnes et partenaires ayant participé directement ou indirectement à cette publication.*

**Graphisme :** Mazy Graphic Design – www.mazygraphic.be

**Impression :** Excellente Print

**Crédits photographiques :**

- © Jean Poucet : pages 2, 4, 6, 9, 21, 22, 23, 35, 43, 44, 47, 48, 52, 56, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 77, 78, 84, 91, 98
- © Rasa Alksnyte : page 8
- © Centre de Prêt de Matériel de Naninne : page 11
- © Laetitia Bica : page 25
- © Stanislav Dobak : pages 26, 28, 30
- © Stéphane Broc : pages 27, 29
- © Musée Royal de Mariemont : pages 31, 32, 34 (photo centrale)
- © Isabelle Arthuis : page 33
- © Musée des Arts Contemporains : page 34 (photo de gauche)
- © Scivias : pages 45, 46
- © Laure Geerts : page 49
- © Marie-Noëlle Boutin : page 50
- © Direction des Centres Culturels : pages 61, 62, 63

**Editeur responsable :** Frédéric Delcor, Secrétaire général,  
44 Boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles